



Rapport de la 18^e Conférence du PROE

11-14 septembre 2007
Apia, Samoa

SPREP PROE

Rapport de la 18^e Conférence du PROE

11-14 septembre 2007
Apia, Samoa



**Secrétariat du Programme régional océanien de
l'environnement**

PO Box 240, Vailima, Apia, Samoa

T : (685) 21 929

F : (685) 20 231

E : sprep@sprep.org

W : www.sprep.org

Catalogage avant publication du CID du PROE

Conférence du PROE (18^e : 2007 : Apia, Samoa)

Rapport de la 18^e Conférence du PROE, 11 – 14 septembre 2007, Apia, Samoa. - Apia, Samoa : PROE, 2007.

ii + 66 p. ; 29 cm.

ISBN: 978-982-04-0382-6

1. Politique de l'environnement — Océanie — Congrès.
2. Conservation des ressources naturelles — Océanie
Congrès 3. Protection de l'environnement –
Océanie — Congrès. I. Programme régional
océanien de l'environnement. II. Secrétariat
du Programme régional océanien de l'environnement.
III. Titre.
363.7099

Préparé et reproduit en octobre - novembre 2007 par le

Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

PO Box 240, Apia, Samoa

T : (685) 21929

F : (685) 20231

E : sprep@sprep.org

W : www.sprep.org

© 2007 Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Reproduction totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, autorisée sous réserve de la mention de la source.

Texte original : anglais

Tables des matières

Rapport de la 18^e Conférence du PROE **1**

Point 1 de l'ordre du jour :	Ouverture officielle	1
Point 2 de l'ordre du jour :	Nomination du président et du vice-président	2
Point 3 de l'ordre du jour :	Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail	2
Point 4 de l'ordre du jour :	Mesures prises en application des décisions de la dix-septième Conférence du PROE	3
Point 5 de l'ordre du jour :	Évaluation des performances/Bilan de l'année 2006	3
Point 6 de l'ordre du jour :	Questions soulevées par les Membres	12
Point 7 de l'ordre du jour :	Questions relatives à la rémunération du personnel	19
Point 8 de l'ordre du jour :	Programme de travail et budget pour 2008	22
Point 9 de l'ordre du jour :	Questions d'ordre institutionnel	32
Point 10 de l'ordre du jour :	Coopération régionale	34
Point 11 de l'ordre du jour :	Points proposés par les membres	35
Point 12 de l'ordre du jour :	Déclarations des observateurs	37
Point 13 de l'ordre du jour :	Divers	37
Point 14 de l'ordre du jour :	Date et lieu de la dix-neuvième Conférence du PROE	37
Point 15 de l'ordre du jour :	Adoption du rapport	38
Point 16 de l'ordre du jour :	Clôture	38

Annexes

Annexe I	Liste des participants	39
Annexe II	Déclarations des M. Asterio Takesy, Directeur du PROE	49
Annexe III	Déclarations des Monique Barbut, Directrice générale et Présidente Le Secrétariat du FEM	51
Annexe IV	Déclaration liminaire de M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi Premier ministre du Samoa	54
Annexe V	Ordre du jour adopté	56
Annexe VI	Descriptif de fonctions et des qualités requises pour le poste de directeur est joint	58
Annexe VII	Compte rendu du sous-comité sur l'évaluation indépendante de l'organisation (COMPTE RENDU ÉCRIT DU RAPPORT ORAL)	59
Annexe VIII	Remarques de F. Vitolio Lui, directeur adjoint du PROE	60
Annexe IX	Discours de clôture de M. Asterio Takesy, Directeur du PROE	61

Sigles **63**

Rapport de la Conférence

Introduction

1. La 18e Conférence du PROE se tient à Apia (Samoa) du 11 au 14 septembre 2007. Y assistent les représentants des États et territoires membres du PROE suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Îles Cook, Îles Marshall, Kiribati, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Wallis-et-Futuna. Des observateurs de diverses organisations régionales, internationales et non gouvernementales participent également à la Conférence. La liste des participants est jointe au présent rapport dont elle constitue l'Annexe 1.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture officielle

2. Le maître de cérémonie, M. Taito John Roache, souhaite la bienvenue à tous les délégués et invite le père Featuna'i Liua'ana à bénir la Conférence.

3. Le Directeur du PROE, M. Asterio Takesy, souhaite lui aussi la bienvenue à l'ensemble des délégués et remercie le Premier ministre du Samoa, M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, d'avoir bien voulu accepter de prononcer une allocution officielle à la 18e Conférence du PROE. Il félicite également le gouvernement du Samoa pour avoir accueilli avec succès ce que beaucoup considèrent comme les meilleurs Jeux du Pacifique Sud.

4. Le Directeur remercie en outre Mme Monique Barbut, Directrice générale et Présidente du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), d'avoir accepté de participer, en tant qu'invitée d'honneur, à l'ouverture de la 18e Conférence du PROE et souligne à quel point il est important que le FEM et les petits États insulaires en développement (PEID) travaillent de concert pour garantir un avenir viable aux îles du Pacifique, en répondant aux besoins particuliers de la région et en faisant en sorte que l'action du FEM soit la mieux adaptée possible aux réalités des PEID du Pacifique.

5. Le Directeur fait observer que bien que beaucoup ait déjà été fait depuis la création du PROE, les menaces et les défis environnementaux demeurent et deviennent parfois même plus graves et plus pressants. Le Secrétariat du PROE, dit-il, est prêt à

continuer à faire de son mieux pour apporter un soutien aux Membres.

6. Se référant à l'étude en cours sur l' " architecture régionale ", le Directeur invite instamment les Membres qui ont un point de vue à exprimer sur ce sujet à soulever la question au sein de leurs gouvernements et administrations avant la réunion du Forum des îles du Pacifique qui doit avoir lieu en octobre, au cours de laquelle seront examinés les résultats de l'étude, et à parvenir à prendre une décision. Évoquant également la question de l'évaluation indépendante du PROE, il se félicite de la présentation de l'évaluation à la Conférence pour approbation, et aux bailleurs pour un soutien financier.

7. Le Directeur présente le programme de travail pour 2008 et souligne combien il est important que les Membres participent pleinement à l'action du PROE, se l'approprient et s'engagent sans réserve en sa faveur. Il attire l'attention sur le fait qu'il convient d'ajuster les traitements du personnel si l'on veut rester compétitif et rémunérer convenablement les agents du PROE. La déclaration liminaire du Directeur est reproduite à l'Annexe 2.

8. La Directrice générale du FEM, Mme Barbut, remercie le gouvernement du Samoa pour son chaleureux accueil et le PROE pour l'organisation de la Conférence. Elle déclare que les îles du Pacifique font figure de symbole aux yeux du reste du monde ; elle souligne la richesse et la beauté naturelles de la région, mais aussi les problèmes et menaces auxquels celle-ci est confrontée.

9. En sa qualité de Directrice générale du FEM, elle s'engage à aider les pays en développement à participer à la protection des patrimoines communs pour promouvoir un développement durable. Elle souligne à quel point il est important d'investir sagement l'argent du PROE en mettant l'accent aussi bien sur l'avenir durable que sur les besoins actuels. Mme Barbut annonce la mise à disposition par le FEM d'un financement de 100 millions de dollars É.-U. destiné aux PEID du Pacifique au cours des trois prochaines années, axé sur quatre domaines : la diversité biologique, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, les eaux internationales et les questions transversales dans tous les secteurs, telles que la gestion des terres et des eaux.

10. Elle se félicite de l'emploi, au siège du PROE, d'un conseiller chargé de l'assistance du FEM pour la région, grâce au soutien financier de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Elle exprime sa satisfaction pour le travail accompli et les engagements pris, et promet d'aider les États à modifier leur politique nationale et renforcer leurs structures administratives. Elle affirme pour conclure être profondément convaincue que tout le monde a droit à une vie prospère sur une planète en bonne santé ; elle invite les îles du Pacifique à poursuivre leur engagement en faveur de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable, qui est en pleine évolution. Son allocution est reproduite à l'Annexe 3.

11. Le Premier ministre du Samoa, M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, souhaite la bienvenue aux délégués et remercie la Directrice générale du FEM d'avoir accepté l'invitation du PROE à participer à sa 18e Conférence. Il attire l'attention sur le fait que les menaces et problèmes auxquels la région était confrontée il y a une quinzaine d'années sont toujours d'actualité. Il exprime sa gratitude pour le travail accompli par le PROE depuis son installation au Samoa en 1992 et se réfère à l'étude en cours sur le cadre institutionnel régional. Il redit son attachement au PROE, dont l'utilité lui semble évidente, et il réitère sa conviction que le PROE devrait continuer à fonctionner de la façon dont il le fait actuellement.

12. Il attire également l'attention sur la nécessité de continuer à soutenir les organisations en phase de croissance et il lance un appel à tous les Membres du PROE afin qu'ils apportent, collectivement, l'aide et l'appui indispensables pour faire en sorte que le Programme soit en mesure de fournir ses services. Il s'agit notamment, dit-il, de s'informer mutuellement, au moyen des profils de pays, de la façon dont chaque Membre assume ses responsabilités et de vérifier s'il paye ses cotisations dans les délais impartis. L'allocution du Premier ministre est reproduite à l'Annexe 4.

Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du président et du vice-président

13. Conformément à son règlement intérieur, la Conférence nomme à la présidence la représentante de Guam, Mme Lorilee T. Crisostomo, qui prononce ensuite une brève allocution d'ouverture, et à la vice-présidence le représentant du Samoa, M. Tu'u'u Iteti Taulealo.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

14. Le représentant de l'Australie suggère d'examiner le point 8.2.1 de l'ordre du jour - Renforcement des services d'appui du FEM dans la région - avant le point 5.2, et propose que l'on envisage de constituer un groupe de travail chargé d'étudier les principales questions comme les priorités nationales et l'aide aux pays.

15. Le représentant de Nioué propose d'inclure dans l'ordre du jour un débat sur le cadre institutionnel régional.

16. Les représentants du Samoa et des Îles Cook appuient la proposition de l'Australie. Ils précisent qu'il s'agit d'un des plus importants enjeux des pays océaniques et qu'il convient donc d'en faire une priorité.

17. La représentante des États-Unis d'Amérique fait sienne la proposition de Nioué et demande que cette question soit incluse sous le point 11 de l'ordre du jour (Points proposés par les Membres), ajoutant qu'elle et les membres de sa délégation ont suivi de près cet examen et souhaiteraient, si possible, faire part aux participants des questions qu'ils ont à poser au sujet de la proposition.

18. Le Secrétariat indique que les membres sont libres de discuter comme il leur semble du cadre institutionnel régional, mais que le rapport des discussions est en voie de parachèvement en vue d'être présenté au Groupe spécial sur le cadre institutionnel régional et au Comité du Plan d'action océanien, à la fin du mois, et qu'il n'est donc pas disponible.

19. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée propose également de faire le point sur la 8e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées - qui doit avoir lieu en octobre à Alotau, en Papouasie-Nouvelle-Guinée - à l'occasion de l'examen du point 11 de l'ordre du jour.

20. La Conférence adopte l'ordre du jour provisoire révisé (Annexe 5) ainsi que le programme de travail et l'horaire proposés.

21. La Conférence nomme par ailleurs un comité de rédaction à participation libre composé d'un groupe principal comprenant l'Australie, Fidji, la Polynésie française, Kiribati, et les États-Unis d'Amérique, dont le vice-président (Samoa) assurera la présidence.

Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la dix-septième Conférence du PROE

22. Le Secrétariat fait le point sur les mesures prises en application des décisions de la 17^e Conférence du PROE. Le Secrétariat explique que plusieurs questions soulevées dans le rapport sont abordées à d'autres points de l'ordre du jour.

23. La représentante de la République des îles Marshall suggère que les mesures prises concernant le point 5.3 de l'ordre du jour soient reformulées afin de rendre plus explicite la mention des arriérés de 381 477 dollars É.-U. Elle propose également l'inclusion du Micronesia Challenge au titre des mesures relevant du point 8 de l'ordre du jour : Questions relatives au programme Écosystèmes océaniques.

24. La représentante des États-Unis d'Amérique note l'absence de décision au sujet du point 8.1.4 de l'ordre du jour et demande des informations complémentaires sur la conférence devant se tenir en Papouasie-Nouvelle-Guinée mentionnée dans le cadre du point 8.1.4 de l'ordre du jour. Elle demande également des précisions sur les espèces marines (point 8.1.5).

25. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande si l'atelier mentionné dans le cadre du point 8.1.4 se tiendra au même endroit que la conférence, à Alotau.

26. Le Secrétariat indique que les espèces marines seront abordées au point 8.1.1 et rappelle que le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a proposé de faire le point sur cette conférence au point 11 de l'ordre du jour. Le Secrétariat prend acte des observations du représentant de la République des îles Marshall mentionnées au paragraphe 23 et demandant que ses préoccupations soient prises en compte avant la diffusion des documents de la prochaine Conférence du PROE.

27. Le représentant de la France demande si les zones marines protégées (ZMP) mentionnées dans le cadre du point 8.1.4 sont en train d'être examinées dans le contexte de l'Initiative Corail pour le Pacifique Sud (CRISP).

28. Le Secrétariat informe la Conférence qu'une réunion informelle ayant pour objet l'élaboration du cadre régional proposé pour les ZMP aura lieu conjointement avec la 8^e Conférence du Pacifique

29. La Conférence prend acte du document et des mesures prises par le Secrétariat en application des décisions de la dix-septième Conférence du PROE.

Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation des performances / Bilan de l'année 2006

5.1 : Présentation du rapport annuel pour 2006 et exposé du Directeur sur les réalisations depuis la dix-septième Conférence du PROE

30. Le Directeur présente le rapport annuel du PROE pour 2006 ainsi que son exposé sur les réalisations depuis la dix-septième Conférence du PROE. En plus de décrire les principales actions menées par le PROE au cours de l'année écoulée, l'exposé attire l'attention des Membres sur les questions nouvelles sur lesquelles le Directeur et le Secrétariat souhaitent recevoir des orientations et des conseils supplémentaires.

31. Le Directeur rend hommage au directeur adjoint, M. Vitolio Lui, dont le mandat de six ans arrive à terme et qui participe donc à sa dernière Conférence du PROE en cette qualité. Il invite les participants à souligner la contribution de M. Lui au travail du Secrétariat, ce qu'ils font en l'applaudissant chaleureusement.

32. Le représentant de la Nouvelle-Zélande félicite le Secrétariat d'avoir préparé un rapport annuel qui présente un compte rendu complet des activités qu'il a mises en œuvre. Il prend acte du nouveau programme dont la Nouvelle-Zélande et le PROE sont convenus, et signale que de nombreux problèmes environnementaux se posent de façon pressante dans la région. Il ajoute que le Secrétariat et les Membres ont collectivement pour tâche de traduire une vaste gamme d'initiatives en résultats concrets sur le terrain, et se félicite de la collaboration future de son pays à la mise en commun des maigres ressources disponibles pour trouver des solutions à ces problèmes environnementaux.

33. La représentante des Îles Marshall félicite le Secrétariat de l'aide qu'il a apportée à son pays au cours de l'année écoulée.

34. Le représentant de Tuvalu félicite le Secrétariat et les bailleurs du travail accompli, notamment dans le domaine des stages en détachement, et dit espérer que ce travail, important pour son pays, se poursuivra à l'avenir.

35. Le représentant du Samoa se félicite de la mise en œuvre du programme de réduction des gaz à effet de serre par le recours aux énergies renouvelables dans les pays insulaires du Pacifique (PIGGAREP), mais signale toutefois en parlant des résultats qu'on n'insiste pas beaucoup sur le rendement énergétique. Il demande donc que le nouveau coordonnateur de ce programme y intègre l'étude des problèmes de rendement énergétique.

36. Il informe par ailleurs la Conférence que son gouvernement a signé avec les Tokélaou un protocole d'accord portant sur la question des déchets. Il précise que ce protocole d'accord met l'accent à la fois sur la réduction des déchets et sur le transport des déchets solides de Tokélaou en vue de leur élimination au Samoa.

37. Le représentant de Kiribati se félicite du travail accompli par le Secrétariat au cours de l'année écoulée. Il remercie le Directeur de s'être rendu à Kiribati et remercie également son personnel des efforts déployés pour répondre aux besoins de son pays. Il remercie enfin le Secrétariat pour l'excellente documentation mise à la disposition des délégués

38. Le représentant de l'Australie félicite le Directeur de la qualité impressionnante du rapport annuel. Il suggère toutefois d'inclure dans le rapport annuel de l'an prochain des encadrés qui fourniront des indicateurs quantifiables permettant de mieux juger la qualité de la mise en œuvre des programmes de travail du PROE. Il souhaite que l'on intègre dans le rapport des données mesurables qui permettront aux membres de se rendre compte des progrès accomplis. Il remercie enfin le directeur adjoint de ses services.

39. Le représentant de la France remercie le Secrétariat et le personnel du PROE de l'excellent travail accompli au cours de l'année écoulée. Il note deux points importants dans le rapport d'activité : les efforts déployés par le PROE pour obtenir les financements du Fonds pour l'environnement mondial, et le fait que le PROE est maintenant capable de mobiliser de nombreux financements internationaux, et qu'il est capable de les coordonner pour offrir aujourd'hui de meilleurs services à tous ses membres.

40. Le représentant des Tokélaou remercie le Secrétariat et le gouvernement du Samoa de l'aide accordée à son pays dans le domaine de la gestion des déchets. Il rappelle le souhait de son pays de voir le PROE maintenir l'aide fournie en matière de formation, en particulier sous forme de stages pratiques en détachement.

41. La Présidente constate alors le consensus qui s'est établi en faveur d'une adoption du Rapport annuel et remercie le Directeur et son équipe de leur excellent travail.

42. La Conférence adopte le Rapport annuel pour 2006.

5.2 : Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le programme de travail et le budget pour 2006

43. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence du PROE, le Secrétariat présente son rapport de suivi et d'évaluation interne des performances pour 2006. Il explique que ce rapport sert à déterminer les aspects qui méritent d'être améliorés afin de tirer pleinement parti des occasions qui se présentent, ainsi qu'à porter une attention particulière aux nouveaux défis susceptibles de se présenter à l'avenir. Le rapport de suivi sert à orienter la formulation des programmes de travail et budgets ultérieurs.

44. Le rapport de suivi et d'évaluation interne des performances vient compléter l'exposé du Directeur ainsi que les rapports sur les résultats et comptes financiers de l'exercice 2006. Il décrit en détail les réalisations de chaque programme en regard des indicateurs de performance définis pour les activités approuvées du programme de travail pour 2006. Pour le Secrétariat, il s'agit d'un outil utile pour la direction comme pour les Membres et les bailleurs. Le Secrétariat a l'intention d'y ajouter à l'avenir des évaluations indépendantes régulières de divers aspects de son travail.

45. Dans l'ensemble, le Secrétariat a été en mesure de dépenser 100 % du budget de 2006, si l'on considère les recettes effectivement encaissées et disponibles. Il a par ailleurs utilisé, au cours de l'exercice 2006, 93 % des ressources budgétaires approuvées pour mener ses activités dans les pays et territoires océaniques, soutenir les programmes et financer son fonctionnement.

5.2.1 : Rapport de suivi et d'évaluation des performances - Écosystèmes insulaires

46. Les Membres ayant souhaité que le personnel leur expose de façon illustrée et détaillée les performances obtenues dans l'exécution du programme de travail, le Secrétariat présente une vidéo sur le programme Écosystèmes insulaires.

47. La représentante de la République des îles Marshall remercie le Secrétariat pour son rapport très complet et déclare que son pays se félicite des partenariats conclus avec les pays membres et des réalisations que ces partenariats ont permis d'obtenir.

48. Le représentant de Nioué dit avoir beaucoup apprécié la présentation très parlante qui a été faite et il remercie tout particulièrement le PROE pour l'assistance fournie à son pays. Il exprime sa gratitude pour l'appui technique apporté aux fins des autoévaluations nationales des capacités à renforcer (ANCR) et pour les ateliers sur la gestion durable des terres. Il déclare que Nioué a beaucoup apprécié le matériel fourni et les réseaux établis par le Réseau océanien d'information sur l'environnement (PEIN), de même que l'appui reçu pour l'examen des plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité (PANSB) et la fourniture de lignes directrices. Il sollicite l'aide du Secrétariat pour rédiger les projets PANSB afin qu'ils soient prêts pour la Conférence du mois d'octobre en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

49. Il déclare par ailleurs que le projet de gestion des espèces envahissantes prend trop de temps et se réfère à la réunion du FEM de la veille au cours de laquelle il a posé une question sur ce projet et demandé l'appui des Membres à cet égard. Il rappelle également que lors de la 17^e Conférence, le rapport d'évaluation du projet des eaux internationales n'a jamais fait l'objet de véritables discussions, notamment en ce qui concerne la question de la gestion des déchets. Il considère qu'il faut que le Secrétariat informe la Conférence des enseignements tirés de ce projet.

50. Le Secrétariat fait savoir qu'à son avis c'est dans le cadre du débat sur le programme Avenirs océaniques que l'on pourrait le mieux aborder les préoccupations de Nioué concernant la gestion des déchets.

51. Le représentant des Fidji demande des précisions au sujet de la formation à l'environnement dans les établissements scolaires ; il demande quel est l'état d'avancement de l'étude sur les programmes de cours et si cette étude va être distribuée. Le Secrétariat répond que l'étude a été incluse dans l'évaluation du cadre éducatif régional et que le rapport final sera remis aux Fidji ainsi qu'à d'autres Membres dès qu'il sera disponible.

52. Il exprime également sa satisfaction quant aux réalisations du PEIN ; ce projet, dit-il, devrait devenir permanent. Il demande s'il va être poursuivi aux Fidji. Le Secrétariat répond que des efforts ont effectivement été déployés pour faire progresser le PEIN aux Fidji, mais que la promotion du correspondant national du PROE à un autre poste a conduit à l'interruption des travaux. Il précise qu'il

verra à rétablir son aide dès qu'un nouveau correspondant national aura été nommé.

53. Le représentant du Samoa remercie lui aussi le Secrétariat pour sa présentation et déclare appuyer l'observation de Nioué quant au projet sur les espèces envahissantes. Il faut, dit-il, que les pays inscrivent cette question sur la liste des priorités de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable.

54. Le représentant de la France déclare que le retard dans la mise en œuvre de l'Initiative Corail pour le Pacifique Sud (CRISP) a été résorbé et que la personne chargée de ce programme étant à présent nommée, il ne devrait plus y avoir de problème, à l'avenir, dans l'exécution du CRISP.

55. Le représentant des Îles Cook fait savoir à la Conférence qu'une Unité de la diversité biologique a été créée au sein du Service de l'environnement de son pays et que cette unité travaillera en étroite coopération avec le Secrétariat pour la réalisation de programmes conjoints.

56. Le représentant des États-Unis d'Amérique se félicite de la qualité du travail du Secrétariat et réaffirme la volonté de son pays d'apporter un appui aux experts de ce programme spécifique.

57. Le représentant des États fédérés de Micronésie déclare avoir beaucoup apprécié l'appui et les conseils techniques que le Secrétariat a fournis aux conférences des Parties et à d'autres réunions importantes, et exhorte le Secrétariat à maintenir ces services lors de la prochaine Conférence des Parties, à Bonn.

58. La représentante des Îles Marshall demande au Secrétariat d'expliquer pourquoi le projet sur les espèces envahissantes a été supprimé, étant donné l'importance qu'il revêt pour les pays membres. Le Secrétariat explique que tous les projets régionaux ont été suspendus en attendant qu'une décision soit prise au sujet de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable. Il ajoute que ce projet a été abordé lors de la réunion des points focaux du FEM.

59. Le représentant de l'Australie se félicite lui aussi du bon travail accompli par le Secrétariat, mais il insiste sur l'importance d'y inclure plus de données quantitatives pour permettre aux intéressés de comparer les résultats d'une année sur l'autre. Il fait également valoir que les Membres ont maintes fois soulevé la question du financement, et il encourage le Programme Alliance FEM-Pacifique à adopter l'approche par programme pour réduire les problèmes possibles de liquidités des projets. Il insiste

sur l'importance de fournir des orientations claires sur le Programme FEM-Pacifique afin de contribuer à l'établissement de priorités nationales et régionales claires. Il appuie enfin la suggestion de Nioué de s'inspirer de la section du rapport du Programme sur les eaux internationales consacrée aux leçons apprises.

60. Le représentant de la Polynésie française se joint aux précédents orateurs pour féliciter et remercier le Secrétariat du PROE de la qualité des actions menées dans le cadre du programme " Écosystèmes insulaires " et de l'exhaustivité des présentations. Il se réjouit plus particulièrement du démarrage du projet CRISP et du succès de la campagne de marquage des tortues marines. Il fait état de la réussite d'une opération de translocation de 27 individus d'une espèce d'oiseau endémique à l'île de Rimatara dans l'archipel des Australes, le lori de Kuhl, vers l'île d'Atiu aux Îles Cook, avec l'appui de Bird Life International. Il se félicite également de l'adhésion de la Polynésie française au Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes (PILN) qui a tenu avec succès sa première réunion annuelle sur l'île de Moorea du 3 au 7 septembre 2007. Il termine en remerciant le Secrétariat et l'ensemble des Membres pour les messages de condoléances adressés à son gouvernement lors du tragique accident d'avion qui a coûté la vie à 20 personnes en août dernier, dont 5 agents du seul ministère polynésien de l'environnement.

61. Le représentant de Tuvalu exprime aussi sa gratitude pour l'aide fournie par le Secrétariat dans le cadre du projet PEIN. Il demande toutefois des éclaircissements sur la proposition d'ANCR soumise en 2005 et au sujet de laquelle aucune réponse n'a été reçue.

62. Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Andrea Volentras, répond que les ANCR de Tuvalu et Nauru sont toujours en suspens, mais que si Tuvalu juge qu'il s'agit toujours d'une priorité, on pourrait peut-être inclure son ANCR dans l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable. Par contre, étant donné l'âge de cette proposition, il cherchera à obtenir des informations complémentaires en vue de la relancer dans les plus brefs délais.

63. Suite à l'intervention du Secrétariat du PROE concernant les espèces envahissantes, la représentante des Îles Marshall prie instamment le Secrétariat du FEM de demander directement aux pays membres des précisions sur leurs priorités nationales lorsque le PROE a pu recevoir des informations d'autres sources.

64. La représentante de Kiribati attire l'attention sur l'accent placé par le Secrétariat sur l'enseignement scolaire et demande qu'il se penche également sur les programmes informels d'information sur l'environnement et le développement durable destinés au grand public. Elle demande également au Secrétariat d'envisager d'étendre l'assistance du PEIN à d'autres pays insulaires océaniques. Elle termine en remerciant le Secrétariat pour l'appui fourni à son pays lors des conférences des parties et autres réunions.

5.2.2 Rapport de suivi et d'évaluation des performances - Avenirs océaniques

65. Comme il l'a fait pour le programme Écosystèmes insulaires, le Secrétariat présente une vidéo sur les réalisations du programme Avenirs océaniques en 2006 qui vient compléter les informations détaillées fournies dans le document DT.5.2/Ann.1.

66. Le représentant de Nioué félicite le Secrétariat pour le travail accompli, notamment pour l'aide apportée en matière de conseil juridique, qui a permis l'adoption de la législation de son pays sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi que pour les conseils politiques sur la gestion des déchets solides, dont l'amiante. Il invite le Secrétariat et les Membres bailleurs à examiner la question de l'élimination de l'amiante et réitère le plein et entier soutien de Nioué au Projet océanien d'adaptation aux changements climatiques (PACC).

67. Il souhaite obtenir d'autres informations au sujet de la proposition de projet du FEM sur l'accès et le partage des avantages. Il insiste pour que, lorsque la région élabore des projets, ceux-ci soient suivis jusqu'au bout.

68. La représentante des États-Unis dit avoir accueilli avec satisfaction le rapport présenté et apprécier les mérites des activités engagées dans le domaine de la gestion des déchets par l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (US EPA) et les Membres affiliés à son pays. Elle fait savoir que les États-Unis ont aidé les Palaos et les Îles Marshall dans le domaine de la formation à l'évaluation de l'impact sur l'environnement et propose de mettre ses matériels pédagogiques à la disposition du Secrétariat et d'apporter un appui pour les futures actions de formation.

69. Elle demande ensuite des précisions sur la section du rapport relative aux changements climatiques, notamment sur les différences, pour les frais de fonctionnement, entre les frais prévus et les frais effectifs, et sur la source des fonds supplémentaires. Elle souhaite également obtenir de plus amples informations en ce qui concerne le poste de météorologue et sa relation avec le bureau sous-régional de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) basé au Secrétariat, et déclare que les États-Unis ont hâte que ce poste soit pourvu.

70. Le Secrétariat explique que les services météorologiques ne fonctionnent actuellement qu'avec de maigres fonds et ne disposent pas des financements nécessaires pour exécuter chaque année l'intégralité du programme de travail. S'agissant du tableau des effectifs, il fait savoir que comme plusieurs autres postes au sein du Secrétariat, celui du météorologue n'est pas financé faute de bailleurs et qu'il va continuer à rechercher des financements afin de pourvoir ces postes.

71. Le représentant des Samoa américaines offre une assistance technique à Nioué pour une élimination réelle des déchets dangereux, y compris par des moyens d'un bon rapport coût/efficacité, ainsi qu'une documentation sur le sujet.

72. Le représentant des Îles Cook souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du personnel du Secrétariat, et exprime sa satisfaction pour le travail accompli au titre du programme Avenir océaniques. Il fait savoir que le conseil des ministres de son pays est sur le point d'adopter des réglementations élaborées avec l'aide du Secrétariat. En ce qui concerne la question de l'amiante, il félicite le Secrétariat pour la rapidité de sa réponse à la récente demande d'assistance de son pays et fait également valoir son attachement au poste de météorologue créé au sein du Secrétariat.

73. Le représentant de la Nouvelle-Zélande remercie Nioué et les Îles Cook pour leurs observations au sujet de l'amiante et déclare qu'il fera part de leurs préoccupations à ses collègues à Wellington. Il exprime sa gratitude aux deux programmes pour l'ampleur et l'intensité des activités entreprises dans la région. Il se réfère à la question de l'intégration des changements climatiques et souligne que ces changements ne font qu'exacerber bon nombre des problèmes déjà existants dans la région, que ce soit en matière de diversité biologique, d'eau, de météorologie ou dans d'autres domaines. Il se demande comment un projet tel que le PACC pourrait aider la région dans les domaines

précédemment mentionnés et comment il contribue à l'intégration des changements climatiques.

74. Le Secrétariat explique que le PACC est axé sur la production alimentaire, la sécurité alimentaire, la gestion des zones côtières et les eaux. Il précise que dans la planification détaillée, l'intégration des changements climatiques fait partie du programme. Il cite l'exemple de Vanuatu où les changements climatiques sont en train d'être intégrés dans le programme national de travaux publics.

75. La représentante de la République des îles Marshall convient avec la Nouvelle-Zélande que la démarginalisation des questions environnementales pourrait être difficile mais qu'elle est nécessaire. Elle remercie le Secrétariat pour l'assistance qu'il a apportée à la préparation de son projet de taille moyenne sur les énergies renouvelables. Elle évoque également les déchets solides et les déchets chimiques et informe la Conférence de la création de la nouvelle Marshall Islands Solid Waste Corporation. Elle remercie en outre les États-Unis pour leur aide et se félicite du partenariat de ce pays, en particulier dans les domaines de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de la surveillance des eaux.

76. Elle informe la Conférence que la question de la table ronde sur les changements climatiques a été abordée au niveau national et que son pays se propose de l'accueillir en 2008. Elle se réjouit à la perspective de travailler avec le Secrétariat à l'organisation d'un atelier sur les déversements d'hydrocarbures. Elle fait part de son plein et entier soutien aux activités relatives aux rapports sur l'état de l'environnement.

77. Le représentant des Fidji déclare que la Convention de Waigani pose problème aux pays insulaires océaniques et demande que le Secrétariat apporte une aide en vue de l'élaboration, à l'intention des petits pays insulaires, de directives en matière de gestion et d'élimination des produits chimiques dangereux. S'agissant de la question des polluants organiques persistants (POP), il considère que la région a besoin d'une assistance pour la mise en œuvre des plans nationaux d'exécution et suggère que l'on ait recours pour ce faire au programme de suivi des POP de l'Institut des sciences appliquées de l'Université du Pacifique Sud. Il demande aux pays insulaires océaniques de fournir de plus amples informations sur toute question relative aux POP qui devrait être portée à la connaissance du Secrétariat de la Convention de Stockholm par les Fidji, puisque celles-ci sont membres du Comité d'examen des POP. En ce qui concerne le contrôle de la pollution de l'air,

il souhaite que l'on se consacre davantage à cette question dans le cadre de la gestion des déchets dans les pays et territoires insulaires océaniques. Et s'agissant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, il souhaite que la facilitation de l'étude des problèmes à l'échelle de la région soit soulevée lors de la Conférence des Parties au Protocole de Montréal. En matière de législation, il faudrait, dit-il, améliorer les activités d'assistance du Secrétariat et celles relatives aux mesures visant à faire respecter les réglementations.

78. La représentante de Kiribati se félicite de l'appui apporté aux pays insulaires océaniques pour les Conférences des Parties (COP) et pour d'autres réunions internationales ; elle encourage le Secrétariat à continuer à fournir ce type de service. Elle souhaite également que le Secrétariat essaie d'adopter une stratégie pour coordonner sa participation aux COP avec les pays insulaires océaniques et demande au PROE de coordonner les interventions du Pacifique et de convoquer des réunions à cet effet. Son pays remercie tout particulièrement le Secrétariat de son action efficace dans la recherche d'une solution pour que les pays concernés puissent envoyer un second pays insulaire océanique à la 8e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB). Cette action doit être maintenue et renforcée pour toutes les autres futures COP à la CDB. La représentante encourage également le PROE à établir des liens entre ses programmes et toutes les stratégies existantes, notamment la Stratégie de Maurice, le Plan Pacifique et d'autres encore.

79. S'agissant de la question des changements climatiques, elle demande des éclaircissements sur les activités relatives à la vulnérabilité et à l'adaptation, telles que mentionnées dans le rapport. Elle sollicite par ailleurs de plus amples informations sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et demande si les financements approuvés ont été utilisés. Elle appuie enfin la proposition du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) portant sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

80. La représentante de Kiribati remercie et félicite le Secrétariat pour la qualité de son appui et pour la rapidité avec laquelle il a réagi pour aider son gouvernement à financer, par l'intermédiaire de l'Office japonais de coopération internationale (JICA), le Projet South Tarawa Scrap Metal Cleanup, lancé cette année. Elle indique qu'il existe un plan, au niveau national, pour taxer tous les véhicules importés afin de financer cette initiative d'élimination des déchets métalliques.

81. Le Secrétariat répond qu'il continuera de soutenir la préparation aux Conférences des Parties ainsi que la participation des pays insulaires océaniques à ces conférences, mais qu'il a besoin de financements supplémentaires. S'agissant des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), il fait état de l'action qu'il a engagée afin d'obtenir des financements pour les propositions de renforcement institutionnel des pays insulaires océaniques, et indique qu'il collabore avec le PNUD sur cette question. Il précise enfin n'avoir aucune prise sur les décaissements des fonds destinés aux pays et sur les retards qu'ils accusent.

82. Le Secrétariat explique par ailleurs que ses programmes font état de l'initiative sur la vulnérabilité et l'adaptation de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) car les deux organisations ont collaboré à son élaboration. L'AusAID a toutefois décidé depuis qu'elle mettrait ce projet en œuvre dans le cadre d'un effort bilatéral au lieu de passer par le PROE.

83. Le représentant de la France indique que le Fonds Pacifique a servi à financer la tenue d'ateliers de formation à la météorologie dans la région. Il déclare par ailleurs que les Membres seront les bienvenus s'ils souhaitent participer à ces ateliers et que s'ils ont des demandes spécifiques concernant les questions de météorologie, la France se fera un plaisir d'y répondre par le biais du Fonds Pacifique. Il fait état de l'intérêt de la France pour les systèmes d'alerte précoce aux tsunamis dans le Pacifique, et souhaite que cette question fasse l'objet d'une coopération régionale. Il souligne enfin l'importance et l'utilité des présentations des projets figurant sur la liste du programme.

84. Le représentant des États fédérés de Micronésie répète sa demande d'assistance préparatoire en vue de la prochaine Conférence des Parties (COP 9) de la CDB, en insistant en particulier sur le problème des espèces envahissantes. Il partage par ailleurs les préoccupations de Nioué concernant le problème de l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages qui en découlent.

85. S'agissant du Protocole de Montréal, il indique que son pays n'est pas parvenu, à ce jour, à en respecter les dispositions. Il sollicite une aide supplémentaire en soulignant la complexité de cette question et la difficulté que présente l'élaboration d'une législation concernant les SAO.

86. La représentante de l'Australie félicite le Secrétariat et se dit encouragée par les progrès sensibles réalisés dans le cadre de ces deux programmes. Elle réitère le souhait de son pays de

voir, dans les futurs rapports, des résultats fondés sur des indicateurs quantitatifs, et juge que cette question pourrait être examinée plus avant dans le cadre de l'examen des Programmes stratégiques. Elle prend acte des préoccupations exprimées au sujet de l'amiante et s'engage à en saisir les autorités compétentes à son retour à Canberra. Elle s'engage enfin à étudier, avec le PROE, les risques que présente l'amiante dans la région.

87. Le représentant du Samoa se félicite de la qualité des employés recrutés au cours des quelques dernières années et reconnaît l'aide accordée par le Secrétariat pour la réalisation dans son pays d'une vaste gamme d'activités. Il s'engage au nom du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement du Samoa à fournir au Secrétariat toute l'aide possible pour satisfaire aux priorités nationales et régionales. Il partage les préoccupations exprimées au sujet de l'amiante et demande si des mesures ont été prises par le passé pour régler ce problème. Il sollicite l'aide de l'Australie à ce propos et demande par ailleurs si le projet POP in PICs comporte une deuxième phase.

88. Il formule également des observations au sujet des changements climatiques, et notamment du problème de l'énergie renouvelable, en insistant sur l'importance de cette question et le soutien politique qu'elle suscite.

89. La représentante des Îles Marshall précise que son pays a apporté fin 2006 la touche finale à sa proposition pour ses deuxièmes communications nationales, avec l'aide du PNUD.

90. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie informe la Conférence que son pays a lancé en 2006 un schéma de gestion des déchets sur l'ensemble de son territoire. Au début de 2007, mise en marche de l'installation de stockage des déchets à Gadgi, ce programme a été reconnu comme le premier du genre à répondre aux normes européennes. Il informe, par ailleurs que la province nord a mis sur pied un projet visant à éliminer l'amiante naturel qui avait été utilisé pour construire des maisons. Il signale également que la Nouvelle-Calédonie a procédé à l'élimination de l'amiante dans les écoles et autres bâtiments publics. Le projet d'éradication de la trémolite a été réalisé par le service sanitaire provincial. Cette opération a duré cinq ans et comprend trois volets : démolitions des maisons trémolite ; construction de maisons neuves en remplacement ; le suivi médical des

populations vivant à l'intérieur de ces maisons. Il promet de fournir de plus amples renseignements sur ces activités et de collaborer et partager l'expérience du Territoire avec les autres Membres.

91. Le représentant de la Nouvelle-Zélande s'associe aux propos de l'Australie concernant l'établissement de rapports fondés sur les résultats et l'importance de cette question pour la région. Il déclare également qu'il est important pour cela de partager les enseignements du passé. Il insiste enfin sur la nécessité pour le Secrétariat de démontrer les progrès accomplis dans la réalisation des Programmes stratégiques.

92. Le représentant de l'Australie aborde la question des polluants organiques persistants dans les pays insulaires du Pacifique (POPs in PICs) en déclarant que son pays s'efforce de faire avancer le projet les concernant en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il juge que la question de l'amiante pourrait être examinée plus en détail à un point ultérieur de l'ordre du jour.

93. S'agissant du régime d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages qui en découlent, le Secrétariat indique que les Membres qui souhaitent mettre sur pied un projet du FEM portant sur cette question doivent l'inscrire au nombre des priorités nationales du programme de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable. S'agissant des connaissances traditionnelles, il signale que le Secrétariat du Forum dispose de certains fonds pour les projets traitant de cette question ainsi que pour ceux portant sur la diversité biologique. S'agissant enfin de la question des systèmes d'alerte précoce aux tsunamis, il signale qu'il existe également un projet australien sur cette question et laisse entendre qu'elle pourrait faire l'objet d'une collaboration de l'Australie et de la France.

5.2.3 : Rapport de suivi et d'évaluation des performances - Direction générale et services administratifs

94. Le Secrétariat rend compte du travail effectué par la direction générale et les services administratifs.

95. La représentante des Îles Marshall félicite le Secrétariat au sujet des rapports financiers, et notamment des efforts déployés en matière d'économies budgétaires. Elle demande pourquoi les dépenses effectives ont dépassé le budget et s'enquiert de l'origine des fonds.

96. Le Secrétariat indique que les dépenses excédentaires sont liées à l'achat de matériel informatique vital et dont il avait un urgent besoin, mais qu'elles sont compensées par des transferts à partir d'autres postes du budget de la direction générale et des services administratifs.

97. Le représentant de Nioué remarque que ce programme n'a jamais reçu la reconnaissance qui lui est due alors qu'il est le moteur même du Secrétariat. Il se déclare conscient des liens existant entre les finances et les autres activités du Secrétariat. Il salue par ailleurs la contribution du directeur adjoint à l'amélioration de la situation de ce programme ainsi que ses contributions par le biais d'autres organisations du CORP. Il remercie également les autres agents du Secrétariat, notamment les agents de soutien, qui ont contribué à ce résultat.

98. Le représentant de l'Australie s'associe aux propos de Nioué.

99. La Conférence adopte le rapport de suivi et d'évaluation des performances sur le programme de travail et le budget pour 2006 en prenant note des observations et suggestions des Membres.

5.3 : Rapports financiers

5.3.1 : Rapport sur les contributions des Membres

100. Conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement financier, le Secrétariat rend compte à la Conférence des contributions des Membres reçues au 10 septembre 2007. Il note que les contributions totales impayées au 10 septembre 2007 s'élevaient à 639 230 dollars É.-U. (soit 68 % des contributions annuelles totales), dont 381 476 dollars É.-U. au titre des exercices 2006 et antérieurs et 257 754 au titre des contributions de 2007. Le Secrétariat a reçu 677 818 dollars É.-U. en 2007, soit environ 72 % des contributions prévues pour cette année (935 572 dollars É.-U.).

101. La représentante des États-Unis précise que le terme " arriérés " s'applique aux contributions statutaires, et non aux contributions au PROE non statutaires. Elle propose de modifier la recommandation en remplaçant " arriérés " par " contributions des membres non payées ". Elle ajoute que la contribution des États-Unis est en phase finale de traitement administratif et qu'elle va être payée sous peu.

102. La représentante des Îles Marshall propose que la Conférence prenne acte du rapport sur les contributions et de la situation concernant les arriérés et exprime son soutien au travail du Secrétariat.

103. Après avoir indiqué qu'il hésite généralement à s'exprimer sur la question des arriérés, le représentant des Îles Cook précise que son pays contribue également à d'autres organisations du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et a d'autres obligations dans la région et au-delà. Il ajoute que la contribution des Îles Cook sera versée dans les deux prochaines semaines.

104. Le représentant des Samoa américaines informe la Conférence que le paiement de leur contribution est en cours.

105. Le représentant de la Nouvelle-Zélande remarque que ce problème n'est pas nouveau et que le Secrétariat devrait prendre des mesures pour y remédier. Il propose les quatre idées suivantes :

- i) le Secrétariat aborde la question avec les pays qui ont des arriérés afin de mettre au point un plan pour le paiement de ceux-ci ;
- ii) le Directeur soulève la question de façon bilatérale et au plus haut niveau ;
- iii) le Secrétariat présente à la prochaine Conférence du PROE un rapport sur les différentes options possibles ;
- iv) le Secrétariat communique davantage et prouve l'utilité de ses services, notamment en fournissant à chaque Membre une assistance " sur mesure " correspondant à ses besoins spécifiques.

106. Le représentant des Fidji assure aux Membres que sa délégation fera tout son possible pour régler la question des arriérés de son pays.

107. Le représentant de l'Australie appuie la suggestion de la Nouvelle-Zélande et se déclare favorable à la proposition d'établissement d'un rapport sur les options qui permettraient de résoudre cette question. Il déclare que le poids des arriérés est inacceptable et que le nombre de pays, les délais et les montants concernés sont préoccupants. Il ajoute que le Secrétariat et les Membres devraient prendre des mesures pour rectifier la situation, sur la base de la suggestion de la Nouvelle-Zélande.

108. Le représentant de Nioué appuie la suggestion de la Nouvelle-Zélande et estime également que le problème doit être abordé.

109. La représentante des Îles Marshall rassure les Membres sur l'attachement de son pays au PROE et précise qu'il fera de son mieux pour acquitter ses obligations. Elle ajoute que son pays entend régler au plus tôt ses contributions pour 2007 et qu'un chèque est en cours d'émission par son ministère des finances. Elle appuie par ailleurs la proposition des États-Unis de remplacer " arriérés " par " contributions impayées".

110. Concernant les 30 dollars É.-U. d'arriérés de son pays, le représentant de Kiribati explique qu'il s'agit d'une somme reportée depuis quelque temps et demande des précisions sur son origine.

111. Le Secrétariat répond qu'elle remonte à une contribution de 2002 à laquelle il manquait 30 dollars É.-U. et que le Règlement financier ne comporte aucune disposition sur l'inscription des contributions non payées au compte des pertes et profits.

112. Les Membres notent avec gratitude l'assistance fournie par l'Australie concernant le règlement des arriérés de Kiribati pendant la Conférence.

113. Le représentant de la Polynésie française soutient les suggestions de la Nouvelle-Zélande et, se référant à la situation d'un pays qui n'a jamais versé ses contributions, soulève la question du traitement comptable qu'il convient de réserver à des arriérés impayés depuis plusieurs années. Il se demande si d'un point de vue comptable ces arriérés ne devront pas finir par être provisionnés à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres organisations régionales sur la recommandation des commissaires aux comptes.

114. Le Secrétariat explique que, dans les organisations du CORP, les contributions des Membres ne sont pas inscrites au compte des pertes et profits. Il précise que d'autres organisations intergouvernementales imposent des sanctions dans ce type de situation, par exemple en retirant le droit de vote des membres ayant des arriérés depuis deux ans. Le Secrétariat propose de fournir ultérieurement des suggestions sur ce point, dans le rapport qu'il doit présenter à la 19e Conférence du PROE sur la base de la proposition de la Nouvelle-Zélande.

115. Le Directeur ajoute qu'il a écrit aux pays et a communiqué lui-même avec eux à ce sujet. Il reconnaît que les budgets nationaux des petits pays insulaires, en particulier, doivent faire face à de multiples demandes de fonds. Le fait que ces contributions des Membres soient de nature volontaire ne fait que compliquer davantage encore la question.

116. La Conférence :

- a) prend note de la situation concernant les arriérés de contributions des Membres ;
- b) prend note des engagements des Membres concernant le prompt règlement de leurs arriérés ;
- c) adopte la proposition de la Nouvelle-Zélande de faire établir par le Secrétariat un rapport sur cette question, pour examen par la 19e Conférence du PROE.

5.3.2 : Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2006

117. Conformément aux dispositions des articles 26 (c), 30 à 32 et 33 du Règlement financier, le Secrétariat présente les comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2006, soulignant que les commissaires aux comptes ont une fois de plus certifié sans réserve les opérations financières du Secrétariat.

118. Faisant référence au budget de base, le Secrétariat attire l'attention des participants sur les excédents accumulés et explique de quelle façon ils sont reportés d'une année sur l'autre. Il évoque la question soulevée dans la note des commissaires aux comptes qui a depuis été réglée.

119. Faisant référence aux dépenses de la direction générale et des services administratifs qui représentent environ un tiers des dépenses de mise en œuvre des programmes, le représentant de la France demande s'il serait possible de comparer ce ratio à celui d'autres organisations du CORP ou environnementales.

120. Le Secrétariat lui fait savoir qu'il fournira à l'avenir à une telle comparaison pour le bénéfice de la Conférence.

121. La représentante des Îles Marshall remercie le Secrétariat pour la documentation fournie et le complimente sur la certification sans réserve donnée par les commissaires aux comptes. Elle demande quelques éclaircissements concernant les excédents signalés dans le rapport.

122. Le Secrétariat explique quand et comment ces excédents ont été affectés aux programmes et au budget de base. Il précise que les excédents de l'exercice 2006 totalisaient environ 2,4 millions de dollars É.-U.

123. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande de consigner que son pays se félicite de l'avis sans réserve des commissaires aux comptes et de la bonne utilisation par le Secrétariat des fonds alloués

par l'Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID). Il voudrait cependant en savoir plus sur la note adressée à la Direction par les commissaires aux comptes dont il est question dans l'avis de ces derniers et dont il n'a pas reçu copie.

124. Le Secrétariat répond que la note en question aurait dû être jointe aux rapports financiers distribués et qu'elle ne portait que sur un seul point mineur, qui a depuis été réglé.

125. En l'absence d'autres commentaires, la Conférence adopte les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions soulevées par les Membres

6.1: Profils de pays - Échange d'informations entre les Membres sur l'évolution à l'échelon national de la gestion des ressources naturelles en tant que priorité du plan d'action

126. À sa 17e session, la Conférence du PROE, après avoir adopté le modèle de profil de pays, est convenue que les Membres commenceraient, dès sa 18e session, à échanger des informations sur les progrès enregistrés au sujet de la première priorité du plan d'action. La présidente invite les Membres à présenter leurs exposés et à échanger des informations sur leurs mesures nationales de gestion des ressources naturelles, comme convenu lors de la 17e Conférence. Elle les convie également à fournir leur profil de pays au Secrétariat.

127. Le représentant des Samoa américaines indique que son pays a accueilli la réunion du Groupe de travail des États-Unis relatif aux récifs coralliens et que le Secrétariat du PROE y a été primé pour son excellent travail en matière de coordination stratégique. Il félicite le Secrétariat pour ce prix et tout le travail effectué dans ce domaine. Dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques, le Gouverneur des Samoa américaines a récemment pris un décret pour que les organismes publics prennent des mesures pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre. Le représentant termine en renouvelant son offre d'assistance aux Fidji dans le domaine du renforcement des capacités en matière d'évaluation environnementale et de respect des lois.

128. Le représentant de l'Australie indique qu'il a dressé son profil de pays en utilisant l'année 2005 comme référence. Plusieurs initiatives importantes y sont consignées, dont un accord entre les gouvernements des États australiens visant à mettre un terme au défrichage à grande échelle. Dans le domaine de la gestion des océans et des pêches, une importante restructuration a été entreprise pour minimiser les prises totales dans les pêcheries gérées par le gouvernement tandis que des zones marines protégées ont été créées dans les états et territoires. Un programme de réforme sur l'eau est en cours d'élaboration et des initiatives visant une meilleure intendance de l'environnement se poursuit, notamment par des réformes du marché, l'élaboration de politiques et des contrats à long terme avec des entreprises privées pour atteindre des objectifs écologiques. Plusieurs succès en matière de conservation de la biodiversité sont mentionnés, dont l'augmentation du couvert végétal, l'approbation de plans de reconstitution des espèces menacées, la protection de 7,3 millions d'hectares de sites Ramsar et l'augmentation des superficies protégées et gérées dans le cadre du programme national de réserves.

129. Le représentant des Îles Cook indique qu'elles préparent leur profil de pays et il informe la Conférence de la création d'un service chargé de la biodiversité. Il évoque également la révision du Cadre national d'action stratégique sur l'environnement (NESAF) prévue pour la fin 2007, qui permettra de définir les priorités des années à venir. Il ajoute que des mesures ont été prises en vue de l'adhésion de son pays à la Convention sur les espèces migratrices.

130. Le représentant des États fédérés de Micronésie évoque plusieurs programmes et initiatives de son pays, dont la participation active au Micronesia Challenge, les évaluations écologiques réalisées à Pohnpei et Kosrae et celles qui seront effectuées à Yap et Chuuk en 2008. Il mentionne la formation dispensée sur l'harmonisation des protocoles de suivi des récifs coralliens et des poissons de récif ainsi que la première Conférence des EFM sur l'environnement, qui a rassemblé plus de 100 délégués en août 2006. Les EFM ont participé à la première réunion de planification organisée aux Palaos pour faire avancer le Micronesia Challenge, qui a débouché sur son adoption à l'unanimité lors du 4e Sommet des présidents micronésiens au début du mois.

131. Le représentant des Fidji informe la Conférence que leur plan pour le développement durable 2007-2011 a été élaboré et que les PANSB continuent de servir de guide pour la gestion de la biodiversité et les activités de développement du suivi. Le lancement

public des PANSB le mois dernier a permis d'accroître les initiatives de collaboration avec les ONG, les propriétaires des ressources, le secteur privé et les administrations publiques, et de reconstituer des ONG au niveau local. Parmi les textes législatifs qui sont désormais en vigueur pour gérer les ressources naturelles, on peut mentionner la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la loi sur les espèces protégées et menacées et la récente loi sur la gestion de l'environnement. La politique nationale sur les forêts a été révisée pour intégrer les principes de la gestion durable et des services environnementaux, et des comités chargés de l'environnement sont mis sur pied dans plusieurs entreprises et organismes publics. Une politique nationale sur la gestion des terres en zones rurales a également été mise en œuvre. Des discussions ont été entamées avec les partenaires pour élaborer une législation sur les zones protégées. Le représentant termine en remerciant les Samoa américaines de leur offre d'assistance en matière d'évaluation environnementale et de respect des lois.

132. Le représentant de la France fait savoir que les rapports concernant les territoires français dans le cadre de la stratégie nationale française sur la biodiversité sont achevés et que son pays les tient à la disposition des Membres et du Secrétariat.

133. Le représentant de Guam signale qu'il a distribué un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre des initiatives nationales de son pays concernant la gestion des ressources naturelles. Il évoque les graves problèmes posés par les espèces envahissantes et les disparitions d'espèces indigènes qu'elles entraînent, notamment chez les oiseaux. Les efforts se poursuivent pour empêcher le serpent arboricole brun d'envahir d'autres îles et d'autres pays. Il signale que Guam participe activement aux travaux de surveillance des tortues, y compris aux activités de marquage. L'industrie grandissante de l'observation des dauphins fait l'objet d'une surveillance visant à limiter le plus possible les risques qu'elle pose pour ces cétacés. Au cours des cinq dernières années, de vastes zones marines protégées ont été définies et font depuis l'objet d'une surveillance. Ces initiatives ont conduit à une augmentation mesurable du nombre d'espèces marines. Guam poursuit sa collaboration avec d'autres pays micronésiens afin d'établir et de surveiller d'autres zones marines protégées. Le représentant de Guam conclut en recommandant aux Membres d'adopter l'approche du Micronesia Challenge.

134. La représentante de Kiribati annonce que son pays a achevé la modification du Environment Act (1999) et de la Wild Life Conservation Ordinance, et que ces deux textes législatifs ne font désormais plus qu'un. La nouvelle loi recevra la sanction du Président lorsque le nouveau gouvernement sera en place, avant la fin de l'année. La préparation de la Stratégie nationale de développement prévue pour les quatre prochaines années (2008-2011) progresse grâce à la participation active de la Division de l'environnement et de la conservation qui vise à intégrer les questions environnementales. La représentante sollicite à ce propos l'aide du PROE et d'autres organisations du CORP. Elle se félicite de l'aide fournie par la Nouvelle-Zélande et par d'autres organisations grâce à laquelle on a pu procéder, en juin 2007, à une étude des menaces que posent les espèces envahissantes dans l'île de Kiritimati. Le processus PANSB est achevé et attend l'approbation du cabinet. Kiribati a établi une ZMP qui arrive au troisième rang en superficie dans le monde (zones protégées des îles Phoenix) grâce à la collaboration d'un certain nombre de partenaires internationaux tels que Conservation International et England Aquarium Corporation. La représentante remercie les bailleurs qui ont financé les travaux du PILN ainsi que l'organisation d'un atelier de planification des actions contre les espèces envahissantes, en mars 2007. Elle fait également état d'une étude réalisée en 2006 dans les pays insulaires océaniques et qui s'est penchée sur l'état des populations d'oiseaux de mer, sur les espèces envahissantes et leurs impacts, sur les données écologiques et sur la formation du personnel local. Elle mentionne que Kiribati n'est toujours pas signataire de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale et elle sollicite l'aide du Fonds Ramsar de petites subventions pour travailler à la conservation et à l'exploitation rationnelle des zones humides. Un cadre national sur la biosécurité devrait être achevé avant la fin de la présente année, et la représentante souligne l'aide apportée par le PROE et M. Keneti Faulalo (PNUE) en vue de la réalisation de ce projet. La représentante termine en énumérant les questions suivantes qui sont importantes pour son pays et invite la Conférence et la communauté internationale à continuer :

- i) d'intégrer les aspirations et les modes de subsistance des collectivités locales à la gestion des ressources naturelles ;
- ii) de palier les insuffisances en appuyant l'établissement et à la mise en œuvre de mesures de conservation gérées par les collectivités ;

-
- iii) d'intégrer les pratiques traditionnelles et l'utilisation des nouveaux outils scientifiques aux fins de la mise en place de ce réseau de zones protégées ;
 - iv) de prendre acte des menaces grandissantes qui pèsent sur la biodiversité marine et qui proviennent de sources diverses, y compris les activités humaines comme la pêche ;
 - v) de prendre acte de l'état des connaissances sur la biodiversité marine et du besoin de données scientifiques.

135. La représentante des Îles Marshall annonce qu'elle fournira des détails du profil national de son pays après avoir consulté les parties prenantes nationales ; elle décrit les progrès réalisés à ce jour. Au cours des dernières années, le document Vision 2018 a servi de guide pour la planification et la mise en œuvre des projets de gestion des ressources naturelles. Les Îles Marshall participent activement aux projets du Micronesia Challenge et attachent une grande importance à l'établissement d'un juste équilibre entre la conservation et l'utilisation des ressources, notamment dans le secteur des pêches. L'aide accordée par Taïwan, les États-Unis d'Amérique et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a permis de mettre en œuvre des projets communautaires fructueux et d'améliorer l'utilisation des EIE pour assurer une meilleure maîtrise des projets de développement. Le contrôle de la qualité de l'eau s'est amélioré. Par ailleurs, le problème des espèces envahissantes est de plus en plus préoccupant, les rats posant un problème particulier. Le projet sur la biosécurité progresse, et une rencontre organisée récemment entre le gouvernement et les ONG a conduit à une collaboration accrue dans ce domaine. Le programme de microfinancements du FEM est en cours grâce à l'aide fournie par les ONG et les collectivités locales. L'expérience limitée et le manque de fonds sont les deux principaux facteurs qui nuisent à la mise en œuvre en temps utile des projets planifiés.

136. Le représentant de la Nouvelle-Zélande se félicite de l'occasion qui est ainsi offerte aux Membres et aux Parties à la Convention portant création du PROE de partager les enseignements tirés des expériences de divers pays et de déterminer quels sont les domaines dans lesquels l'on va pouvoir apporter, à l'avenir, un soutien au Secrétariat. Il fait savoir aux participants que la Nouvelle-Zélande a adopté une stratégie sur la diversité biologique, qui est essentiellement axée sur le contrôle des espèces envahissantes. Cette stratégie comprend l'approbation, par les pouvoirs publics nationaux, du recours à des poisons pour contrôler les espèces

envahissantes et les nuisibles, ce qui permet de reconstituer les populations indigènes et de contribuer à la mise en œuvre d'une approche efficace de l'écosystème. Il décrit un certain nombre d'initiatives lancées par la Nouvelle-Zélande en collaboration avec les Membres du PROE, parmi lesquelles le Plan d'action pour les baleines et les dauphins, l'appui au développement du patrimoine mondial - qui a débouché sur la création du Fonds pacifique pour le patrimoine mondial, l'appui à l'Initiative pacifique sur les espèces envahissantes et l'aide au programme du Secrétariat Écosystèmes insulaires.

137. Le représentant de Nioué rend compte à la Conférence des progrès et réalisations accomplis. Il fait savoir que les PANSB sont en cours de révision et demande au Secrétariat une assistance technique pour mener à bien cette tâche. Nioué a élaboré sa réglementation sur la sécurité biologique mais le respect de cette réglementation risque de poser problème. Le 3^e rapport national à la Convention sur la diversité biologique a été établi ; il contient des indications quant aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de la conservation de la diversité biologique. Deux zones protégées ont été créées dans le cadre du Projet des eaux internationales et un atelier organisé au niveau national a permis d'établir un plan de gestion de pêcheries côtières pour les villages. Le délégué a exprimé sa gratitude au Secrétariat de la Communauté du Pacifique pour son soutien à cette initiative. Nioué a réalisé des autoévaluations nationales des capacités à renforcer et a mis en œuvre le Projet de gestion durable des terres, financé par le FEM, avec l'assistance du PROE. Il a été procédé à un large éventail d'interventions dans le cadre du Projet PEIN du PROE, dans le but de renforcer les capacités du Ministère de l'environnement en matière de gestion et de diffusion de l'information. Le délégué a remercié le PNUD dont le programme de microfinancements a commencé à porter ses fruits pour quatre communautés. Une Journée de l'environnement a été organisée ; elle était axée sur l'Année de la tortue et la gestion des déchets. Le gouvernement de Nioué a approuvé la réglementation sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et les choses avancent bien en ce qui concerne l'élaboration de la législation relative à la forêt, avec l'aide de la FAO.

138. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie propose de distribuer aux délégués une description détaillée des réalisations de son pays et décrit le large éventail d'initiatives récemment lancées, au nombre desquelles figurent les suivantes : la détermination des zones de barrières de corail susceptibles d'être inscrites sur la liste des sites protégés de l'Organisation des

Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la gestion des bassins versants, l'adoption de mesures d'élimination des déchets aux fins d'une mise en conformité avec les normes européennes, le tatouage des tortues de mer et les actions engagées pour mieux sensibiliser les populations aux espèces et au milieu naturel, car il y a peu d'informations disponibles et il faudrait engager davantage de travaux de recherche. Des cartes des sites naturels d'amiante ont également été dressées. Des réserves ornithologiques ont été créées et un programme de dératissage a été mis en œuvre sur une grande superficie. Une action de lutte contre des espèces envahissantes néfastes pour les oiseaux des zones humides a été engagée et l'on continue de lutter contre les cochons retournés à l'état sauvage en utilisant des chiens dressés à cet effet, avec l'aide de la Nouvelle-Zélande.

139. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée déclare que la gestion durable des ressources naturelles représente un défi compte tenu du désir de son pays de les exploiter pour réduire la pauvreté et améliorer le bien-être de sa population. Son gouvernement s'est également engagé à assurer un environnement durable et procède dans cette optique à la réforme de ses programmes de protection de l'environnement et de la biodiversité. Il mène deux initiatives mondiales dont l'Initiative sur la croissance économique écologiquement viable et la réduction des émissions dues à la déforestation dans les pays en développement, dans le cadre du septième objectif du Millénaire pour le développement (OMD). Ces initiatives ont pour objectif de mettre en place des cadres directeurs pour enrayer la dégradation de l'environnement tout en offrant des débouchés économiques. Cette approche aux multiples facettes met l'accent sur la possibilité d'utiliser des mécanismes tels que l'échange des droits d'émission de carbone. Le Ministère de l'environnement et de la conservation (DEC) a donc élaboré un livre blanc intitulé DEC : New Strategy Directions qui comporte quatre volets : renforcement des capacités institutionnelles ; renforcement de la participation des administrations publiques provinciales et locales et du secteur privé en matière de réglementation ; établissement de partenariats ; mobilisation des ressources visant à faciliter le financement et la mise en œuvre des initiatives et à améliorer la performance des organisations. Les autorités reconnaissent que la réalisation de ces objectifs constituera un défi pour le pays et pour le DEC, mais elles sont confiantes d'y parvenir compte tenu de l'engagement manifesté par le Premier ministre en faveur de l'environnement. Le

représentant souligne que les perspectives sont bonnes car elles reposent sur la participation de l'ensemble du gouvernement pour trouver les moyens d'améliorer la pérennité de l'environnement.

140. Le représentant de la Polynésie française se dit heureux de l'occasion qui lui est fournie de partager des informations sur la gestion des ressources naturelles. Dans ce domaine, la Polynésie française dispose de deux tests de référence : un document de stratégie territoriale pour la biodiversité et un profil d'écosystème. Il fait état du fait que le gouvernement polynésien a aussi mis en place une taxe à l'importation spécifique dont les produits sont affectés à la protection de l'environnement. Il passe ensuite en revue plusieurs actions relatives à la protection de la biodiversité et à la sauvegarde de certaines espèces en danger d'extinction comme la translocation du lori de Kuhl de l'île de Rimatara sur l'île d'Atiu aux Îles Cook, la campagne de marquage des tortues marines et la création de nurseries pour tortues blessées avec le concours d'ONG et de partenaires privés, l'interdiction de la capture et de la commercialisation des requins (lutte contre le trafic d'ailerons) ou la sanctuarisation de la ZEE polynésienne pour les cétacés. S'agissant des récifs coralliens, il mentionne que le projet CRISP a été lancé et que plusieurs communes ont entamé l'élaboration de plans de gestion de leur espace maritime avec la mise en place d'aires marines protégées. En ce qui concerne la lutte contre les espèces envahissantes, il annonce que la Polynésie française fait désormais partie du PILN qui vient de tenir sa première réunion annuelle à Moorea. Il fait état du succès du programme d'éradication de la mouche pisseuse grâce à l'introduction de micro-guêpes et du lancement d'un programme de lutte contre la propagation de la petite fourmi de feu. Les campagnes d'arrachage du miconia se poursuivent par ailleurs grâce au concours de l'armée dans certaines îles. S'agissant de la gestion des déchets solides et des encombrants, les autorités ont mis en place une filière de traitement qui va du tri sélectif à la création de centres d'enfouissement technique (CET) pour les déchets ultimes qui n'ont pu faire l'objet d'un recyclage. Il existe également un programme d'enlèvement des voitures abandonnées, de dépollution et d'expédition des carcasses en Nouvelle-Zélande. Par ailleurs, des mesures ont été prises avec le secteur de la grande distribution pour supprimer les sacs plastiques. Enfin, le programme d'assainissement des eaux usées, qui est achevé sur l'île de Bora Bora, se poursuit dans la zone urbaine de Papeete (Punaauia) ainsi que sur l'île de Moorea.

141. Le représentant du Samoa présente certaines des initiatives lancées par les autorités de son pays au cours des huit dernières années et qui se poursuivent toujours. Ces initiatives se répartissent en trois grands domaines : réforme institutionnelle ; élaboration des politiques ; législation. Il précise que dans le cadre de la réforme institutionnelle, une équipe de 40 personnes a été créée à l'époque de l'arrivée du PROE au Samoa. Cette équipe, aujourd'hui devenue le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, compte plus de 400 employés. Cette évolution a été rendue possible par l'intégration dans le ministère de services environnementaux tels que la gestion des terres, la gestion des ressources renouvelables, les services de prévisions climatiques et météorologiques, la gestion des déchets, etc. On a également tiré parti des possibilités offertes par le FEM compte tenu du rôle important que joue cette organisation dans le financement des activités du ministère. Le représentant souligne les défis posés par le transfert au ministère de services comme ceux des forêts, mais fait valoir qu'on applique désormais une approche plus holistique à l'exploitation des ressources forestières et des parcs nationaux. Les activités d'élaboration de politiques se sont concentrées sur les domaines de la gestion des déchets, du patrimoine, de l'utilisation des terres, de la gestion des zones côtières, des ressources hydriques, de la biodiversité et des forêts, des changements climatiques, de la gestion durable de l'énergie chimique et de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. Des plans nationaux comme le NAP et la gestion durable des sols ont également été mis en place. Le Samoa a également élaboré une stratégie de gestion des zones côtières axée sur la gestion des risques qui intègre un plan développement communautaire fondé sur un programme d'octroi de petites subventions. Le volet législatif a été considéré comme un élément important du travail du ministère. Les autorités ont en particulier lancé avec le PROE un programme de collaboration axé sur la législation des substances chimiques. Elles travaillent en outre à l'élaboration de textes législatifs sur les ressources hydriques et sur la biodiversité. Le représentant précise que son pays met avant tout l'accent sur les concepts au lieu d'élaborer une législation complexe. Il parle également de la gestion de l'information et de l'accès à l'information, et notamment des systèmes d'information géographiques (SIG) et de l'évaluation des terres, ainsi que des systèmes de registres des terres. On a achevé l'élaboration de règlements sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO), les EIE et la gestion des catastrophes. Le Samoa a enfin récemment mis en place un système d'alerte

précoce utilisant un réseau téléphonique GSM utilisable en cas de catastrophe naturelle. Depuis la mise en place de ce système, le temps requis pour transmettre des messages d'alerte aux villages a été réduit de 2 heures à 4 minutes.

142. Le représentant des Tonga félicite la Présidente pour sa nomination et informe la Conférence que deux ministères de son gouvernement ont fusionné afin de renforcer leurs capacités. Il indique que le Projet des eaux internationales a récemment été mené à terme et que l'autoévaluation des capacités nationales se trouve dans sa phase finale. Il explique que le rapport sur l'état de l'environnement est en cours de préparation et qu'il devrait être prêt d'ici à la fin de l'année. Il fait savoir que les Tonga ont lancé leur action sur la sécurité biologique et qu'ils espèrent que le projet Adaptation pacifique aux changements climatiques pourra débiter l'an prochain. Des activités de conservation des tortues se poursuivent suite à l'Année océanienne de la tortue de mer, de même que des initiatives relevant du PIGGAREP. S'agissant du domaine juridique et du respect des réglementations, il a été convenu que les pêcheries signeront le mémorandum d'accord de la CMS. Par ailleurs, les Tonga envisagent d'élaborer un projet de loi sur la gestion de l'utilisation des terres et ils ont achevé la mise au point de la loi sur l'énergie renouvelable. Le délégué considère en outre que l'initiative sur les téléphones GSM mentionnée par le Samoa pourrait être utile aux Tonga.

143. Le représentant des Tokélaou indique que très peu d'activités sont menées dans son pays qui ne compte qu'un seul spécialiste de l'environnement. En matière de gestion des déchets, il existe un mémorandum d'accord avec le Samoa, ainsi qu'une action hebdomadaire " Clean up Tokelau " (financée par le budget national, le PNUD et le PROE). Les pêcheries et la sécurité alimentaire sont considérées comme des questions relevant du domaine de l'environnement. Avec l'appui du programme des pêches de la CPS, les Tokélaou ont dressé un plan de gestion des pêches côtières. L'éradication des mainates se poursuit et le représentant demande un soutien à cet égard. Une zone de conservation des bœufiers a été créée sur l'une des îles dans le cadre d'une initiative de l'un des établissements scolaires. Les Tokélaou partagent le point de vue des Fidji quant à l'implication des communautés dans les actions de conservation. Le délégué souligne l'importance des activités communautaires mais attire également l'attention sur les problèmes qui leur sont liés. Il demande un appui pour établir un plan d'action pour la conservation de la diversité biologique et

l'adaptation aux changements climatiques (avec un financement possible du programme de microfinancements). Il conclut en indiquant que les Tokélaou pourraient demander une assistance supplémentaire au Ministère des ressources naturelles et de l'environnement du Samoa.

144. Le représentant de Tuvalu indique que le PANSB n'a pas encore été établi en raison d'un retard dans la soumission de la proposition. Il décrit toutefois les réalisations des dernières années, au nombre desquelles figure la création de six zones de conservation (avec l'appui des pêches, d'ONG locales et d'organisations régionales telles que le PROE et la Fondation internationale pour les peuples du Pacifique Sud [FSPI]). Il indique que son pays travaille actuellement à la création d'une zone protégée et décrit les activités entreprises conjointement avec le Ministère néo-zélandais de la conservation et NZAID pour la protection des cétacés, des requins, des tortues et des coraux. Il annonce que le Programme d'action national d'adaptation a été mis au point et soumis au Secrétariat, et que les formulaires d'identification des projets sont en cours d'élaboration. Des projets sur l'énergie renouvelable sont en cours de mise en œuvre dans son pays et il espère partager les enseignements tirés de ces expériences. Tuvalu a reçu une assistance du PROE pour réviser sa Loi sur la protection de l'environnement et il travaille actuellement à l'élaboration d'une législation sur la sécurité biologique. Le Conseil des Ministres est en train d'étudier la possibilité d'interdire certaines substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le délégué déclare que son pays espère travailler ces prochaines années avec le PROE à l'établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement. Tuvalu, dit-il, est en train d'élaborer un plan directeur et de renforcer son unité de l'environnement, mais il n'y a que trois membres du personnel dans le département. Tuvalu demande une assistance pour le renforcement de ses capacités, et souhaite que des experts puissent venir travailler dans le pays pour apporter un soutien au personnel.

145. La représentante des États-Unis d'Amérique félicite le gouvernement des Samoa américaines pour la réunion du groupe spécial sur les récifs coralliens qui s'est récemment tenue dans ce pays. Elle fait observer que les États-Unis sont actifs dans le domaine de la protection de ces récifs, et qu'ils collaborent notamment avec des partenaires pour préparer l'Année des récifs coralliens. Elle indique également que les États-Unis continuent d'apporter un soutien au Micronesia Challenge. Elle mentionne le financement de 500 000 dollars É.-U. fourni à ses territoires pour la protection des bassins versants et

des récifs coralliens, de même que la poursuite de leur appui au Forum d'information sur la biodiversité dans le Pacifique. Elle explique que par l'intermédiaire de l'Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère (NOAA), les États-Unis soutiennent une vaste gamme d'activités de protection de la tortue de mer, au nombre desquelles le tatouage et l'échantillonnage génétique, et apportent aussi leur appui à des activités de formation à l'observation des poissons. La représentante indique que son pays est attaché à une approche de la gestion basée sur l'écosystème, et elle attire l'attention sur deux lois : la Loi Magnuson-Stevenson sur la gestion des pêches aux États-Unis et la Loi sur la gestion des zones côtières. Ces deux lois prévoient le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique. S'agissant de l'expansion militaire à Guam, elle déclare que les États-Unis vont travailler en étroite collaboration avec Guam et d'autres intervenants afin d'en minimiser les impacts sur l'environnement.

146. Le représentant de Wallis-et-Futuna commence par féliciter le Directeur et le Secrétariat du PROE pour le travail accompli. Il explique que Wallis-et-Futuna est un territoire un peu particulier dans la mesure où son administration est très dispersée. Le codex sur l'environnement, dit-il, a été adopté, et un biologiste marin contribue à présent à la réalisation des activités dans ce domaine. Une décharge répondant aux normes européennes a été créée ces dernières années à Wallis ; une autre décharge va être ouverte à Futuna à la fin de ce mois-ci. Un accord a été conclu sur les huiles et les piles usagées et des programmes spéciaux ont été lancés dans le cadre de l'Accord sur la protection de l'environnement.

147. La Conférence prend note de l'ensemble des exposés des Membres et des rapports sur les profils de pays tels qu'ils ont été présentés.

6.2 : Options en matière de rationalisation des rapports des pays insulaires océaniques requis au titre des AME

148. La présidente invite le représentant de l'Australie à résumer son document concernant la rationalisation des rapports des pays insulaires océaniques requis au titre des cinq accords multilatéraux sur l'environnement (AME) liés à la biodiversité.

149. Le représentant de l'Australie remercie le PROE de son exposé connexe sur la communication de rapports, présenté pendant la pause déjeuner, et,

après avoir résumé les objectifs de son document, invite les Membres à examiner les avantages et inconvénients de chaque option proposée. Il décrit l'option préférée par son pays et recommande que la Conférence envisage de mettre l'option 1 à l'essai au vu des avantages qu'elle présente par rapport aux autres.

150. Il assure la Conférence que le financement de l'AusAID se poursuivra au cours de la phase d'essai et indique que, plutôt que d'adopter une approche descendante, où les modifications en matière de rapports devraient d'abord être demandées aux secrétariats des AME qui s'intéressent à la biodiversité ou à leurs conférences des Parties (COP), l'option choisie soit d'abord mise à l'essai par les pays insulaires océaniques. Si elle est jugée pratique, elle pourra alors être soumise aux diverses COP pour approbation.

151. Les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Cook, des Fidji, du Samoa et de Kiribati appuient l'option 1 et expriment leur désir de participer à la phase d'essai.

152. Les représentants de la Nouvelle-Zélande, des Îles Marshall, de la France, des EFM, de Tuvalu et de Tonga appuient également la recommandation.

153. Le représentant du Samoa suggère que l'une des options soit mise à l'essai lors de la prochaine Conférence du PROE, en 2009, mais que le thème adopté devrait être la biodiversité.

154. Le représentant de la France demande si le PROE coordonnera cette phase d'essai.

155. Le représentant de l'Australie répond qu'elle sera confiée au Département australien de l'environnement et des ressources en eaux.

156. La représentante des États-Unis apprécie et appuie d'une manière générale la proposition de l'Australie. Elle demande si la modification des rapports à fournir relève des conférences des Parties de chaque convention.

157. Le représentant de l'Australie répond par l'affirmative. Il ajoute que les consultants utilisés par les pays pour réaliser ces rapports devraient poursuivre leurs travaux mais que la phase d'essai devrait leur faciliter la tâche. Il assure la Conférence que l'initiative proposée ne signifie pas la fin du financement des travaux actuels.

158. Le représentant de Nioué note avec satisfaction la suppression dans ces rapports des dispositions qui ne concernaient pas les pays insulaires océaniques.

159. La représentante des Îles Marshall rappelle que la 17e Conférence avait demandé que le modèle de profil de pays serve à échanger des informations entre les pays membres.

160. Le Secrétariat explique qu'il sert à échanger des informations sur les pays dans le cadre de leurs obligations au titre du plan d'action du PROE pour 2004-2009 et qu'il ne concerne pas les AME ni le cadre consolidé faisant l'objet du présent débat.

161. Le représentant du Samoa fait valoir que pour assurer l'utilité pour les Membres et pour le plan d'action, les pays insulaires doivent compléter leurs modèles de profil de pays et les transmettre au Secrétariat du PROE.

162. La Conférence adopte l'option 1 et convient que l'Australie rendra compte des résultats de la phase d'essai à la 19e Conférence du PROE.

6.3 : Les ressources génétiques dans la région Pacifique

163. La représentante de l'Australie présente son document en précisant qu'il a été préparé pour susciter un débat sur l'expérience acquise par les pays insulaires océaniques, leurs perspectives et la nécessité de mettre en place des systèmes nationaux servant à réglementer l'accès aux ressources génétiques et à promouvoir le partage des avantages qui en découlent. Elle décrit les avantages que peuvent procurer de tels systèmes nationaux, y compris la promotion de l'investissement dans les collectivités, l'accroissement des connaissances sur les écosystèmes grâce à la recherche et le renforcement des capacités des collectivités qui participent à ces recherches. Elle reconnaît les défis que peut poser pour les pays insulaires océaniques la mise en place de tels systèmes, même lorsqu'ils sont simples. La mise sur pied du groupe informel de discussion par courrier électronique faciliterait selon elle la poursuite des discussions sur ces questions.

164. Le représentant des États fédérés de Micronésie remercie l'Australie pour son document et appuie sa recommandation.

165. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée indique qu'un cadre d'accès et de partage des avantages existe dans son pays et qu'un avant-projet de loi sur la question sera bientôt soumis au Parlement.

166. Le représentant de la Nouvelle-Zélande appuie l'opinion exprimée par l'Australie, selon laquelle les pays devraient mettre en place leurs propres régimes, et indique que la Nouvelle-Zélande a lancé des consultations nationales dans cette optique. Il ajoute qu'il convient de suivre l'évolution du régime international sur l'accès et le partage des avantages et d'envisager quelle position adopter à cet égard. Il souligne l'importance pour les pays océaniques de définir une position d'ici la 9e Conférence des Parties de la CDB car un régime doit être arrêté d'ici 2010.

167. Le représentant du Samoa remercie l'Australie d'avoir soulevé cette question et indique que la région dispose déjà de moyens considérables grâce à l'aide du PROE. Il ajoute que cette question intéresse son pays.

168. La représentante des États-Unis remercie l'Australie pour son document. Elle fait valoir qu'il s'applique aux ressources relevant des instances nationales, et que les débats devraient également prendre en compte la prééminence de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) en ces matières. Elle appuie la recommandation de mettre sur pied un groupe de contact par courrier électronique, et juge également que ce groupe ne devrait pas être composé uniquement de spécialistes de l'environnement. Elle demande instamment que le mandat de ce groupe soit axé sur la mise en pratique ou sur la normalisation régionale, et qu'il ne répète pas inutilement le travail d'autres instances.

169. Le représentant des Îles Cook est également intéressé par la question et signale que son pays a élaboré un projet de réglementation dans ce domaine avec l'appui de la Banque asiatique de développement (BAD).

170. Le représentant de la France se déclare favorable à la constitution d'un groupe de travail électronique tel que recommandée par l'Australie.

171. La représentante de l'Australie rend hommage au travail réalisé par le PROE dans ce domaine et précise qu'il était axé sur des systèmes relevant des compétences nationales. Elle précise que le groupe de travail proposé serait essentiellement constitué pour échanger des informations entre les pays et territoires insulaires océaniques et non pas pour mener des négociations.

172. Le représentant de Tuvalu remercie l'Australie et demande si des travaux ont déjà été réalisés dans le domaine du savoir traditionnel.

173. Le Secrétariat explique qu'il existe des liens puissants entre l'accès et le partage des avantages et le savoir traditionnel. Il ajoute que le Secrétariat du Forum fournira une assistance dans ce domaine en 2008 et que le Secrétariat du PROE fournira aux pays des détails sur cette assistance à une date ultérieure.

174. La représentante des Îles Marshall appuie également la recommandation de l'Australie concernant la constitution d'un groupe de discussion.

175. La Conférence accepte la proposition de l'Australie de former un réseau électronique d'agents concernés recrutés chez les Membres du PROE pour poursuivre le débat et l'échange d'informations dans les pays et territoires insulaires océaniques sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions relatives à la rémunération du personnel

7.1 : Financement durable des augmentations périodiques des traitements

176. Le Secrétariat présente la stratégie à long terme de financement des augmentations périodiques des traitements des cadres professionnels, demandée par la 17e Conférence du PROE. Tout comme les Membres, le Secrétariat pense qu'il n'est pas viable de financer les augmentations des traitements par des économies. Le document recommande donc quatre options à cet effet : augmentations régulières modestes et planifiées des contributions des Membres ; augmentation de la contribution des bailleurs au budget de base ; gel des traitements du PROE ; ou réduction de l'effectif financé par le budget de base.

177. Le représentant de la France déclare que toute augmentation régulière planifiée est toujours difficilement envisageable sans justifications appropriées. À cet égard, il indique que toute augmentation modeste des traitements doit être justifiée par des informations ou des critères complémentaires et qu'il convient de tenir compte des organisations comparables fournissant des services semblables. Il demande des informations complémentaires sur le ratio 30/70 entre le personnel financé par le budget de base et les programmes.

178. Le représentant du Samoa évoque le besoin de conserver les cadres professionnels les mieux qualifiés et donc d'offrir une rémunération compétitive. Il convient donc de trouver un équilibre entre les

besoins en personnel et les ressources, un problème qui ne se limite pas à notre organisation. Il ajoute que certains Membres ont même des difficultés à verser leurs contributions statutaires. La Conférence doit trouver d'autres solutions pour relever ce défi, de sorte à produire un résultat équilibré et durable. Le Secrétariat pourrait par exemple envisager d'utiliser une part plus importante des fonds destinés aux projets ou d'étendre les attributions du personnel existant plutôt que de nommer de nouveaux agents.

179. La représentante des États-Unis déclare que son pays a adopté une politique de croissance nominale nulle et qu'elle ne peut donc accepter les augmentations proposées. À l'instar de la France et du Samoa, elle estime que la Conférence doit trouver les moyens de répondre aux besoins, en précisant que cette question pourra être examinée de près dans le cadre de l'évaluation indépendante du PROE. Les objectifs à long terme du PROE doivent être envisagés de manière plus stratégique, de même que les moyens de les atteindre.

180. La représentante de l'Australie appuie l'augmentation modeste et planifiée proposée à l'option 1. Il n'est pas viable de puiser dans les économies alors que les Membres se doivent de contribuer au fonctionnement du Secrétariat. Elle attire l'attention sur le lien avec les arriérés mentionnés au point 5.3.1. Elle appuie la suggestion des États-Unis, à savoir que la question soit abordée dans le contexte de l'évaluation du PROE au point 9.3 de l'ordre du jour.

181. Le représentant de la Nouvelle-Zélande reconnaît la nécessité d'examiner périodiquement les besoins en personnel et convient que l'option 1 offre le moyen le plus efficace et le plus viable de réaliser les objectifs et activités du PROE. Il souligne l'importance d'étudier cette question plus avant dans le contexte de l'évaluation de l'organisation et encourage les Membres à évaluer sérieusement leur capacité à acquitter leurs obligations financières vis-à-vis du PROE.

182. La représentante des Îles Marshall indique qu'elle n'est pas en mesure d'exprimer la position de son gouvernement sur cette question. Elle reconnaît l'importance de conserver les cadres professionnels en précisant que son gouvernement est confronté au même problème. L'option 1 semble être la plus logique mais elle devra obtenir la position officielle de son gouvernement sur cette question.

183. Le représentant des Fidji souscrit pleinement aux propos du Samoa et de l'Australie sur l'importance de conserver les cadres professionnels.

À l'instar de l'Australie et des Îles Marshall, il estime que la question devrait être examinée lors de l'examen du point 9.3 de l'ordre du jour sur l'évaluation indépendante du PROE. Il est important que les Membres s'approprient le PROE et l'option 1 semble effectivement être la plus logique.

184. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée indique qu'il devra consulter son gouvernement pour connaître sa position.

185. Le représentant des Tonga regrette que sa contribution ait été versée en retard. Il reconnaît qu'il est important qu'un organisme s'occupe de l'environnement. À l'instar du Samoa, il convient que le Secrétariat doit conserver le personnel le mieux qualifié et appuie donc l'option 1.

186. Le représentant de la Polynésie française est également d'avis que le Secrétariat doit conserver les meilleurs cadres professionnels et que la Conférence doit étudier les moyens d'atteindre ces objectifs. Son gouvernement est en mesure d'augmenter sa contribution et il appuie donc l'option 1. Il évoque la possibilité de réviser la formule applicable aux différents barèmes des contributions statutaires afin de mieux tenir compte de la capacité de contribution des Membres.

187. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie appuie l'option 1, qui permet de conserver le personnel le mieux qualifié.

188. Le Directeur déclare que cette question est au cœur même de l'existence du PROE. Il est important que les Membres soutiennent et s'approprient le PROE pour susciter l'appui et l'attention nécessaires sur la scène internationale. Il reconnaît qu'il est toujours difficile de demander aux Membres d'augmenter leurs contributions. Dans le contexte actuel, le PROE et ses Membres doivent se demander ce qu'ils peuvent faire pour attirer et conserver les meilleures personnes pour répondre aux besoins de la région en matière d'environnement. Le Secrétariat note que si l'option 1 semble être préférée par les Membres, elle doit être examinée dans le contexte plus vaste de l'évaluation du PROE, des économies possibles et d'autres informations.

189. La représentante des États-Unis indique avoir compris que l'option 1 ne représente pas le consensus adopté par la Conférence et rappelle que son pays ne pourra appuyer aucune augmentation à ce stade. Comme les autres Membres, elle estime que la question doit être abordée dans le contexte du débat sur l'évaluation du PROE, de la question des impayés.

190. Le représentant du Samoa demande des précisions sur la référence des États-Unis à l'évaluation indépendante.

191. La représentante des États-Unis explique que par exemple, le PROE assume des rôles supplémentaires tels que l'organisation de la table ronde sur les changements climatiques, et que les questions relatives aux rôles du PROE pourront être examinées plus en détail dans l'évaluation indépendante.

192. Le représentant du Samoa suggère que plutôt que de charger des consultants extérieurs d'effectuer l'évaluation indépendante, les Membres devraient envisager la possibilité de confier cette tâche à des membres du conseil.

193. Le représentant des États fédérés de Micronésie estime que la médiane du marché du secteur public australien utilisée comme marché salarial de référence est très élevée pour la région des îles océaniques et dit partager le point de vue selon lequel il faut rechercher d'autres moyens de calculer les augmentations de traitement.

194. Le représentant des Îles Cook déclare qu'il est du même avis que les États-Unis et que, comme le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, il doit lui aussi consulter son gouvernement.

195. Le représentant de l'Australie demande si le Groupe de travail proposé par les États-Unis pourrait être abordé lors de la discussion sur l'évaluation indépendante.

196. Le représentant de Tuvalu est lui aussi d'accord quant au fait que cette question devrait être discutée sous un point ultérieur de l'ordre du jour.

197. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande des précisions sur le niveau de ressources que le PROE est en mesure d'offrir.

198. Le Secrétariat répond à la question des États fédérés de Micronésie en expliquant que la formule en vigueur utilise la moyenne des médianes des trois marchés de référence : fonctions publiques australienne et néo-zélandaise et organisations sises aux Fidji. Il demande des précisions sur les informations supplémentaires dont la Conférence a besoin et sur la façon dont il pourrait le mieux regrouper ces informations. Il se déclare prêt à fournir des informations sur les avantages - tels qu'ils sont perçus - que les Membres tirent des services du PROE.

199. Le représentant de Nioué déclare que son pays a évalué les services que lui fournit le PROE et que les avantages tirés de ces services sont substantiels ; aussi la contribution de Nioué au PROE est-elle justifiée. Il se réfère aux accords de sous-traitance de certains services qui pourraient réduire la charge financière qui pèse sur le PROE. Bien que comprenant l'intérêt qu'il y aurait à adopter l'option 1, il souhaite obtenir le point de vue de son gouvernement sur cette question.

200. Le représentant de la France réitère son soutien à l'option 1, mais déclare qu'il a besoin d'informations supplémentaires pour justifier l'approbation de toute augmentation par son gouvernement et dit accueillir favorablement les résultats du rapport de vérification des comptes sur ce point. S'agissant des arriérés, il estime qu'il serait plus facile, pour son gouvernement, d'accepter une augmentation des contributions s'il existait un plan crédible de recouvrement des arriérés de contribution des Membres.

201. Le représentant des États fédérés de Micronésie se dit favorable à l'option 1 mais souhaiterait obtenir des informations supplémentaires pour pouvoir justifier les augmentations devant son gouvernement. Il remercie le Secrétariat pour les précisions apportées sur la formule des marchés de référence.

202. Le représentant du Samoa déclare lui aussi qu'il faudrait trouver une autre option, comme le suggèrent les États-Unis, pour simplifier et rationaliser toutes les activités et tous les programmes du PROE. Il demande par exemple si le PROE pourrait obtenir des ressources du FEM pour ses activités et si cela pourrait contribuer à ses ressources financières.

203. Le représentant de l'Australie suggère que la Conférence remercie le Secrétariat pour son rapport et il est d'accord pour que l'on reporte après l'examen de l'évaluation indépendante toute décision sur les options proposées dans ledit rapport.

204. La représentante des États-Unis fait sienne la proposition de l'Australie.

205. Suite au débat sur l'évaluation indépendante de l'organisation, de nombreux Membres approuvent en principe l'Option 1, en notant que d'autres expriment le besoin de consulter leur gouvernement.

206. La Conférence demande donc que le Secrétariat prenne acte de la tendance en faveur de l'Option 1 et développe le document actuel de sorte à tenir compte d'autres aspects financiers, notamment la révision du

barème des contributions des Membres, le recouvrement des arriérés de contributions et la rationalisation des programmes, en vue de sa soumission à la 19^e Conférence pour examen et décision concernant l'évaluation interne de l'organisation.

7.2 : Analyse des données annuelles des marchés de référence pour les cadres professionnels

207. Le Secrétariat explique que les organisations du CORP appliquent depuis une quinzaine d'années le principe de l'harmonisation des traitements et des conditions d'emploi de leurs cadres professionnels. Les traitements et conditions d'emploi sont simultanément et collectivement analysés tous les trois ans par un examinateur certifié. Le document de travail fait état des résultats de cette analyse qui laisse conclure que les traitements des organisations du CORP devraient être majorés de 7,4 à 16,6 % dans les quatre échelons supérieurs de l'échelle pour maintenir la parité avec les marchés de référence approuvés.

208. Il ajoute que, lors de leur réunion d'août 2007, les directeurs des organisations membres du CORP, après avoir pris acte des répercussions prévisibles de telles hausses des traitements sur les budgets et de la position des Membres concernant l'augmentation des contributions, sont convenus de limiter les hausses de traitements accordées à 80 % des moyennes recommandées. Comme l'analyse précitée n'a été achevée que récemment, cette hausse n'a pas été prise en compte dans le projet de programme de travail et de budget pour 2008.

209. Le document sollicite l'autorisation de la Conférence de procéder aux ajustements requis, fixés à 80 % des pourcentages recommandés par l'analyse.

210. La Conférence :

- i) approuve donc l'application des 80 % de la moyenne des trois marchés de référence pour les cadres professionnels, dont le détail est le suivant : classes J - 5,9 %, K - 9,7 %, L - 9 % et M - 13,3 %, à compter du 1^{er} janvier 2008 ; et
- ii) décide que les relèvements ne soient pas financés par une augmentation des contributions.

Point 8 de l'ordre du jour : Programme de travail et de budget pour 2008

8.1 : Questions relatives au programme Écosystèmes océaniques

211. Le Secrétariat présente un exposé sur les activités proposées dans le cadre du programme Écosystèmes océaniques pour 2008 et remercie l'Australie de l'aide qu'elle a fournie par l'intermédiaire de son conseiller sur les programmes stratégiques. Le Secrétariat résume les principales questions abordées dans les documents de travail DT8.1.1 à 8.1.3.

8.1.1 : Cadre régional du Programme sur les espèces marines et dispositifs régionaux pour la conservation des espèces marines d'intérêt particulier

212. La dix-septième Conférence avait approuvé le processus de révision du cadre régional du Programme sur les espèces marines 2003-2007, tout en réclamant l'inclusion dans ce cadre d'autres espèces marines d'intérêt particulier pour la région, et avait demandé au Secrétariat d'élaborer un nouveau cadre tenant compte de ses suggestions aux fins d'approbation par la dix-huitième Conférence.

213. Le Secrétariat présente le cadre régional révisé du programme sur les espèces marines pour la période 2008-2012 (DT8.1.1/Ann.2) aux fins d'examen et d'adoption, soulignant que les requins figurent désormais au nombre des espèces marines d'intérêt particulier.

214. La représentante des États-Unis d'Amérique remercie le Secrétariat du travail considérable qu'il a accompli et lui exprime son appui pour ces efforts. La préservation des requins est certes une question d'intérêt, mais elle devrait être menée en collaboration avec les autres organisations régionales concernées. Elle souhaite que l'on prépare des rapports plus complets sur les mémorandums d'entente à l'intention des Membres, et notamment sur les tortues de mer. Elle met en doute l'utilité de l'expression " gestion durable " compte tenu de l'insuffisance des données qui permettraient d'en faire une évaluation. Elle approuve le nouveau Programme-cadre sur les espèces marines.

215. Le représentant de la France souligne la participation de son pays à ces processus ; il déclare que la France est elle aussi un signataire de ces mémorandums d'entente et que les territoires français s'emploient à remplir les conditions requises pour le devenir. Il se dit favorable au mémorandum d'entente avec la région asiatique, mais signale toutefois que d'un point de vue juridique, il ne saurait y avoir de dispositions contraignantes dans un tel document afin qu'il puisse être aligné sur la législation française. Il appuie l'inclusion des requins dans la liste des espèces.

216. Il indique par ailleurs que son pays a participé aux efforts de conservation du dugong et se dit favorable à la conclusion d'un mémorandum d'entente inclusif avec l'Asie, tout en signalant qu'il ne saurait y avoir de contradictions entre les termes d'un tel document et les dispositions de la législation française. Il se prononce en outre en faveur de l'inclusion des requins, mais souhaiterait que la FAO porte une plus grande attention à cette question.

217. Le représentant de l'Australie félicite le Secrétariat et se dit en accord avec toutes les recommandations formulées. Il est également en faveur de l'inclusion des requins et de l'élaboration d'un plan d'action régional pour ces poissons. Il se félicite de l'augmentation du nombre de pays parties aux mémorandums d'entente ainsi que des travaux réalisés sur les dugongs, et invite tous les Membres admissibles à devenir parties à ces mémorandums. Il ajoute enfin que l'Australie offrira un soutien aux pays insulaires océaniques qui souhaitent participer à un atelier technique de la CMS.

218. Il signale par ailleurs que l'Australie continuera d'appuyer la préparation d'un mémorandum d'entente pan-océanien sur la conservation des tortues, et souhaite que le Secrétariat prenne l'initiative d'élaborer ce mémorandum. Il insiste sur la nécessité d'appuyer les efforts de sensibilisation à la situation des espèces migratrices, et annonce que l'Australie est déterminée à promouvoir l'augmentation du nombre de signataires et à accroître la coopération. Il signale qu'on mettra en œuvre un projet pilote au Samoa ainsi qu'une nouvelle initiative en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et il invite la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et la Nouvelle-Calédonie à signer le mémorandum d'entente de la CMS sur le dugong. Il attire l'attention sur le soutien fourni par l'Australie concernant les mémorandums d'entente.

219. Le représentant de la Nouvelle-Zélande félicite le Secrétariat pour son travail et pour les mises à jour présentées. Il rappelle que le Plan d'action en faveur des baleines et des dauphins devrait servir de guide

pour la préparation du plan d'action régional, et encourage les Membres à signer le mémorandum d'entente. Il insiste sur la nécessité de protéger les dugongs et les requins et d'obtenir la collaboration de toutes les organisations pertinentes dans le cas de ces derniers.

220. Le représentant de la Polynésie française exprime ses remerciements au Secrétariat pour le travail accompli et approuve le cadre régional. Il déclare que la Polynésie française est disposée à signer le mémorandum d'entente et qu'elle est également en faveur de l'inclusion des requins. Il se dit lui aussi en faveur de la participation d'autres organisations pertinentes, et suggère que l'on remplace le mot " envisager " par " approuver ".

221. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie déclare que les tortues, les dugongs et les cétacés sont très importants pour son pays et se prononce en faveur des actions proposées. Il informera son gouvernement de la teneur et de la nature du mémorandum d'entente de la CMS afin que les mesures appropriées soient prises. Il est lui aussi en faveur de l'inclusion des requins, mentionnant que la pêche au requin est déjà interdite en Nouvelle-Calédonie.

222. La représentante des Îles Marshall prend acte avec satisfaction du rapport. Elle ajoute que même s'il n'est pas Partie à la CMS, son pays accorde une grande importance à la conservation de la biodiversité, notamment dans le cadre du Micronesia Challenge. Elle prend acte des paragraphes consacrés à la valeur traditionnelle des tortues ainsi qu'à la nécessité de lier les nouveaux accords aux travaux déjà en cours dans la région et à fournir aux correspondants nationaux les moyens qui leur permettront de transmettre les renseignements utiles à leurs gouvernements respectifs. Elle se dit favorable en principe à l'ensemble des recommandations formulées, mais comme elle n'a pas encore eu l'occasion de discuter des mémorandums d'entente avec les organismes publics pertinents, elle suggère d'ajouter aux recommandations un " appel aux pays qui ne sont pas Membres de la CMS à songer à signer le mémorandum d'entente pour prendre une décision au niveau national ".

223. Le représentant du Samoa remercie le Secrétariat du travail accompli, qui démontre selon lui la qualité des membres du personnel. Il approuve l'ensemble des recommandations et prend acte de l'aide accordée par le PROE aux activités nationales du Samoa. Il se réjouit à l'avance de la mise en œuvre des nouveaux plans d'action et des mémorandums d'entente de la CMS. Il se dit enfin prêt à examiner les possibilités offertes au plan touristique par l'observation des baleines et des dauphins.

224. Le représentant de Nioué se félicite du travail accompli par le Secrétariat. Il demande des précisions sur le processus d'élaboration de la liste des espèces marines d'intérêt particulier et suggère d'y inclure les crabes de cocotier puisque ces crustacés, qui se reproduisent dans les zones côtières, sont menacés de surpêche.

225. Le représentant des Îles Cook appuie l'ensemble des recommandations et en particulier celle d'inclure les requins. Il convient que les crabes de cocotier constituent une espèce importante qui devrait figurer sur la liste des espèces protégées.

226. Le représentant des États fédérés de Micronésie appuie le rapport. Il signale par ailleurs l'expérience acquise par son pays en matière de surveillance des tortues et indique que les dugongs se déplacent également dans ses eaux.

227. Le représentant de Tuvalu approuve les recommandations. Il fait valoir que son pays a soulevé la question des requins lors de rencontres antérieures, et qu'il poursuit actuellement des travaux sur les requins et les cétacés en collaboration avec la Nouvelle-Zélande.

228. Le Secrétariat répond à la question de Nioué concernant les crabes de cocotier en indiquant qu'aucun des pays qui ont participé à l'élaboration de la liste n'a songé à mentionner cette espèce. Il se dit prêt à réserver un accueil favorable à toute demande d'aide présentée par Nioué dans ce domaine.

229. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie les recommandations, en précisant que toute demande d'ajout à la liste des espèces d'intérêt particulier d'une espèce comme le crabe de cocotier devrait faire l'objet de consultations au niveau national avant d'être soumise à la Conférence du PROE.

230. Le Secrétariat sollicite des commentaires sur la question de l'inclusion des requins, précisant qu'il a demandé l'opinion d'experts et que la recommandation portait uniquement sur l'ajout des requins sur une liste d'espèces dont on pourrait envisager l'inclusion. Il explique que ce n'est qu'à partir de là que le processus consultatif sur les questions d'ordre pratique comme l'élaboration d'un plan d'action portant sur les requins pourra être soumis au PROE pour examen et approbation.

231. Les représentants de la Polynésie française et du Samoa accueillent avec satisfaction les précisions du Secrétariat. Le Samoa souligne par ailleurs qu'il existe également un problème concernant les espèces

envahissantes et réclame la mise en place d'un réseau de collaboration consacré à la recherche de solutions pour lutter contre les mainates.

232. Le représentant de l'Australie répond qu'un document décrivant les moyens possibles d'intervention contre les mainates a été distribué aux autorités compétentes du Samoa. Il ajoute qu'il pourrait être transmis aux Tokélaou en vue de l'éradication des mainates sur son territoire.

233. La Conférence :

- entérine la version révisée du Programme sur les espèces marines pour la période 2008-2012 ;
- approuve l'inclusion des requins en tant qu'espèce marine d'intérêt particulier dans le Programme-cadre régional sur les espèces marines 2008-2012 ;
- demande au Secrétariat de collaborer avec les OIG régionales concernées, notamment la Commission des pêches pour le Pacifique Centre-Ouest (WCPFC), la CPS et l'Agence des pêches du Forum, en vue de l'élaboration d'un Plan d'action régional pour les requins, en prenant acte de la décision 2006/05 de la troisième session ordinaire de la WCPFC sur les mesures de conservation et de gestion des requins dans le Pacifique occidental et central;
- encourage les pays et territoires insulaires océaniques qui ne l'ont pas encore fait à signer le Mémoire d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique, élaboré sous les auspices de la CMS ;
- prend acte du rapport de la première réunion des signataires du Mémoire d'entente de la CMS pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique ;
- encourage les États et territoires de l'aire de répartition des dugongs à signer le Mémoire d'entente de la CMS pour la conservation et la gestion des dugongs en Asie du Sud-Est lorsqu'il sera ouvert à la signature ; et
- exhorte les Membres qui sont parties à la CMS et le Secrétariat de la CMS à organiser, avec le concours du PROE, la première réunion devant élaborer un mémorandum d'entente pour la conservation des tortues marines dans le Pacifique.

8.1.2 : Renforcement des capacités grâce au Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes : Le PILN passe aux actes

234. Le Secrétariat fait le point sur les activités menées par le Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes (PILN) depuis sa création, en citant deux domaines dans lesquels il a contribué à développer l'expérience pratique des pays et territoires insulaires océaniques. L'un d'entre eux concerne le programme de dératisation mené dans six atolls des États fédérés de Micronésie (EFM).

235. La Présidente indique que le document a été distribué à titre d'information et invite la Conférence à s'exprimer sur cette question.

236. Le représentant de la Nouvelle-Zélande évoque la menace que représentent les espèces envahissantes dans la région et exprime son soutien au PILN. Il approuve vivement le travail sur l'éradication des espèces envahissantes, réalisé en grande partie par le biais de l'Initiative océanienne sur les espèces envahissantes (PII), et propose la fusion de ces deux activités. Il précise que son pays s'est engagé à financer cette initiative pendant trois années supplémentaires, à condition que ses liens avec le travail du PROE soient resserrés.

237. Le représentant de l'Australie prend note du succès du PILN et s'associe aux propos de la Nouvelle-Zélande.

238. La représentante des États-Unis félicite également le PILN, en ajoutant que la participation au réseau a été supérieure aux attentes. Elle rend hommage au rôle du Secrétariat dans la constitution de cet important réseau qui offre un outil efficace dans la lutte contre les espèces envahissantes.

239. La Conférence prend note des activités menées par le PILN dans le cadre de sa phase pilote et remercie le Secrétariat de son rapport.

8.1.3 : Plan d'action pour l'Année océanienne des récifs coralliens (2008)

240. Le Secrétariat présente à la Conférence, aux fins d'examen et d'approbation, une proposition visant à déclarer 2008 " Année océanienne des récifs coralliens " ainsi qu'un plan de campagne détaillé (DT.8.1.3/Ann.1). La proposition indique également les sources

de financement de cette campagne, dont la principale sera l'Initiative Corail pour le Pacifique Sud (CRISP) financée par la France.

241. Le représentant de l'Australie remercie le Secrétariat de cette initiative et évoque l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (ICRI) financée par son pays il y a quelque 10 ans. Il indique que l'Australie participera en 2008 aux activités de l'Année océanienne des récifs coralliens. Il se félicite de ce nouvel effort de promotion de la conservation des récifs. Il félicite enfin le Secrétariat d'avoir préparé ce document.

242. La représentante des États-Unis d'Amérique félicite le Secrétariat et insiste elle aussi sur les rapports qui existent entre cette nouvelle initiative et l'ICRI de 1997. Elle précise que les États-Unis et le Mexique en assurent actuellement le secrétariat. Elle mentionne que son pays est très actif dans le domaine des récifs coralliens grâce au programme de l'Équipe spéciale des États-Unis sur les récifs coralliens (US Coral Reef Task Force). Elle précise également que les Membres du PROE et le Secrétariat devraient tirer parti du programme de bourses de la NOAA pour appuyer leurs projets dans ce domaine.

243. Le représentant de la Polynésie française se félicite de cette initiative et signale que son gouvernement appuiera ces activités, parmi d'autres, par le biais du projet CRISP.

244. La représentante des Îles Marshall se félicite de cette initiative. Elle rappelle que pour les pays constitués d'atolls comme le sien, les récifs coralliens constituent un élément fondamental des moyens de subsistance des insulaires. Elle ajoute que son pays fait partie de l'US Coral Reef Task Force.

245. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie appuie cette initiative et ajoute que son pays a demandé l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO d'une partie de sa barrière de corail.

246. Le représentant de la Nouvelle-Zélande appuie cette initiative et prend note des données utiles contenues dans le document d'information. Il encourage le Secrétariat à intégrer dans son programme de travail les activités de sensibilisation décrites dans ce document. Il signale enfin que les groupes communautaires qui souhaitent obtenir de l'aide en vertu de cette initiative peuvent compter sur les ressources mises à la disposition de la région par le biais de NZAID et du programme de microfinancements du FEM.

247. Le représentant des Tokélaou appuie l'initiative ainsi que son slogan : " Nos coraux, nos îles ". Il déclare qu'à l'instar des Îles Marshall, son pays dépend étroitement des récifs coralliens pour assurer le maintien du mode de vie de ses habitants. Il souhaite que ce projet prenne acte des dommages causés à un des récifs coralliens des Tokélaou par le naufrage d'un navire.

248. Le représentant des Fidji appuie l'initiative et attire l'attention des participants sur le problème de la dégradation des récifs coralliens due aux activités humaines.

249. Le représentant de la France souligne les rapports qui existent entre cette initiative et le projet CRISP. Il ajoute que le gouvernement français envisage une nouvelle tranche de financement pour ce projet.

250. La Conférence approuve la proposition visant à déclarer 2008 " Année océanienne des récifs coralliens " et note que le lancement officiel de cette initiative aura lieu lors de la Conférence sur la conservation de la nature et les aires protégées qui se tiendra à Alotau (PNG) en octobre 2007.

8.2: Questions relatives au programme Avenirs océaniques

8.2.1 : Renforcement des services d'appui du FEM dans la région

251. La Conférence ayant accepté la proposition de l'Australie sur ce point de l'ordre du jour, le Président invite le représentant de ce pays à s'exprimer à ce sujet.

252. Le représentant de l'Australie estime que les débats de la réunion des points focaux du FEM tenue la veille ne sont pas clos et propose la constitution d'un groupe de travail informel pour aborder quelques-unes des questions mal cernées par certains Membres lors de cette réunion. Il évoque notamment le lien entre les activités régionales et nationales, les priorités, rôles et responsabilités des agences d'exécution et les possibilités de cofinancement. Il propose en outre que la Banque mondiale, en sa qualité d'organisation chef de file de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable, informe la Conférence du déroulement du processus du FEM concernant l'élaboration d'idées-cadres de projets.

253. Le représentant de la Banque mondiale, M. Samuel Weddenburn, décrit le processus et le calendrier applicables à l'identification et à l'élaboration de projets dans le cadre de cette nouvelle

Alliance, en précisant que la date limite de soumission du document final au Secrétariat du FEM est fixée pour mars 2008. Il ajoute que ce document devrait inclure un cadre général pour le programme, des dispositifs de mise en œuvre et de coordination, des critères de sélection des projets pour inclusion dans le programme ainsi que des formulaires d'identification des projets. Il décrit la procédure à suivre pour que les pays puissent bénéficier d'une assistance dans le cadre de cette Alliance, précisant qu'ils devront fixer leurs priorités, sur la base de consultations nationales, avant le 15 octobre, et que la Banque mondiale engagera des consultants de la région pour aider ceux qui auraient besoin d'une assistance dans ce domaine. Le principal objectif de l'Alliance est d'aider les pays à optimiser l'utilisation des fonds du FEM pour en tirer des avantages aux niveaux mondial et national/local. Les propositions devant être incluses dans le programme devront impérativement être élaborées par les pays. Les agences d'exécution du FEM pourront aider les pays à convertir leurs priorités et idées en idées-cadres de projets à l'aide des formulaires du FEM, puis en projets applicables en pratique.

254. Les idées-cadres devraient être disponibles à l'état de projet d'ici le 15 décembre en vue de leur diffusion à un groupe comprenant toutes les agences du FEM qui sera chargé d'examiner la recevabilité des propositions. Les pays décideront en dernier ressort de la composition du programme à soumettre au FEM. Concernant le cofinancement, il exprime le besoin de contacter des bailleurs potentiels lors de la phase d'élaboration des projets : gouvernements, agences collaborant avec le FEM, secteur privé et partenaires bilatéraux. La Banque mondiale s'efforcera de faire connaître, par courrier électronique ou d'autres moyens (par exemple le site web spécialement consacré à l'Alliance et récemment créé dans le cadre du Programme d'appui aux pays du FEM), les possibilités de discuter avec les pays et de les consulter sur ce processus. Outre les consultations nationales, qui constituent les toutes prochaines étapes, les principales parties prenantes (pays, organisations régionales, partenaires bilatéraux, agences du FEM, etc.) constitueront un groupe qui se réunira au moins à deux autres reprises avant la soumission du document final. Concernant les agences d'exécution, les pays doivent sélectionner celle avec laquelle ils aimeraient travailler pour mettre en œuvre les projets approuvés, le rôle des organisations régionales devant se préciser au fur et à mesure de la détermination des priorités et de l'élaboration plus détaillée du cadre opérationnel pour le programme.

-
255. Concernant les interactions entre les questions régionales et nationales, l'Alliance est un programme coordonné au niveau régional et mis en œuvre au niveau national, à l'instar du Micronesia Challenge, qui constitue un exemple de stratégie régionale à laquelle serait lié le programme. Les activités devant être abordées au niveau régional ou sous-régional devraient également apparaître plus clairement lorsque les priorités des pays auront été définies.
256. La représentante des Îles Marshall demande si l'Alliance sera coordonnée au niveau régional et, dans ce cas, quelles activités seront menées aux niveaux régional et sous-régional. Elle demande aussi si l'exécution au niveau national est considérée comme moins prioritaire.
257. Le représentant de la Banque mondiale précise que le programme est axé sur des activités exécutées au niveau national mais qu'il faut une certaine coordination au niveau régional et qu'il peut arriver que certaines questions soient mieux abordées au niveau sous-régional ou régional.
258. Le représentant du Samoa demande comment les pays peuvent savoir quelles priorités sont incluses dans le programme, entre la phase d'identification des priorités et la mise au point des idées-cadres de projets.
259. Le représentant de la Banque mondiale précise qu'en fournissant un soutien à la phase de consultation et d'élaboration, son organisation faciliterait le dépistage des projets irrecevables et demanderait aux pays de classer les idées-cadres de projets par ordre de priorité. De plus, la décision finale quant aux idées-cadres à inclure sera prise par les pays, sur la base de critères fixés dans le programme-cadre et des directives fournies par les agences.
260. La représentante de Nioué s'enquiert des projets régionaux déjà élaborés qui pourraient avoir des conséquences sur l'allocation proposée.
261. Le représentant de la Banque mondiale explique que les pays détermineront eux-mêmes quels projets régionaux seront retenus et s'ils leur alloueront une partie des ressources de l'Alliance. La Directrice générale du FEM a indiqué précédemment qu'il fallait que les projets régionaux déjà en cours d'examen par le FEM soient compatibles avec le programme-cadre en cours d'élaboration pour être retenus en vue de leur inclusion. Il ajoute que les organisations régionales seront consultées dans le cadre du processus d'identification et d'élaboration des projets régionaux.
262. Le représentant de Tuvalu estime que le processus de hiérarchisation des priorités risque de conduire à une surprogrammation et appuie l'idée de poursuivre les débats sur l'Alliance.
263. Le représentant de la Banque mondiale indique que ce processus a pour objet de gérer les problèmes de surprogrammation et que la décision finale sur la composition du programme sera collective.
264. Le représentant du Samoa précise que les projets régionaux sont en fait des projets nationaux coordonnés au niveau régional et que les Membres devraient veiller, lors de l'élaboration de projets nationaux et régionaux, à éviter les chevauchements et à se concentrer sur les priorités des pays.
265. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie demande si son territoire et d'autres peuvent recevoir des financements du FEM.
266. Le représentant de la Banque mondiale répond que les territoires ne peuvent pas en bénéficier mais qu'ils peuvent participer aux projets régionaux et pourraient être financés par d'autres sources que le FEM.
267. La représentante de Kiribati s'enquiert de l'élaboration de projets intégrés et plurisectoriels, en particulier dans le domaine des déchets.
268. Le représentant de la Banque mondiale explique que son organisation essaie de favoriser les projets intégrés plurisectoriels plutôt que de se concentrer exclusivement sur les domaines d'intervention.
269. Le représentant de l'Australie indique que son gouvernement a contribué 60 millions de dollars australiens à la dernière reconstitution des ressources du FEM et qu'il aimerait que l'Alliance se solde par un succès. Il s'inquiète du calendrier du processus et indique que l'Australie aimerait également voir comment les différentes stratégies régionales s'y intégreront et comment le processus national de hiérarchisation des priorités se déroulera dans des délais aussi serrés. Il s'interroge sur le rôle du PROE dans les stratégies régionales et la prise de décisions ainsi que sur la capacité des bailleurs à respecter les délais. Concernant le cofinancement, il précise que les priorités de l'Australie continueront d'être les changements climatiques, l'eau et la gouvernance environnementale.
270. Le représentant de la Nouvelle-Zélande reprend à son compte les observations de l'Australie et estime que l'Alliance ouvre d'importantes perspectives à la
-

région. Il s'exprime toutefois inquiet au sujet du calendrier et de l'élaboration des critères. Il demande des précisions sur l'assistance que les pays pourraient obtenir dans le cadre de ce processus.

271. Le représentant de la Banque mondiale indique que les critères de définition des priorités seront arrêtés dans deux semaines et que les pays recevront un appui technique pour mener à bien leurs consultations pour la détermination des priorités. Il précise par ailleurs que l'agence d'exécution sélectionnée par le pays pourrait aider ce dernier à préparer le formulaire d'identification des projets et à élaborer le projet lui-même. Il ajoute que la Banque mondiale utilisera une partie de la subvention du FEM destinée à la préparation des projets pour élaborer un plan de communication afin de veiller à une bonne communication tout au long du processus.

272. Le représentant de l'Australie estime que compte tenu des vues qui viennent d'être échangées, il n'est pas nécessaire de constituer le groupe de travail informel proposé par sa délégation.

273. Suite à l'exposé de la Banque mondiale sur l'Alliance, le Secrétariat informe la Conférence des avancées concernant le besoin urgent de permettre aux petits États insulaires océaniques en développement de bénéficier d'un accès accru aux financements disponibles durant la 4e période de reconstitution des ressources du FEM (2006-2010) ; il fait également le point sur le recrutement par le PROE de la personne qui sera chargée de cette importante question.

274. Le rapport dresse le bilan des progrès accomplis depuis la 17e Conférence, au nombre desquels la nomination d'un conseiller en mars 2007 et l'établissement d'un Plan de travail exhaustif décrivant son rôle en détail, à savoir : aider les pays insulaires à proposer des idées de projets, mettre au point des idées-cadres de projets et leur fournir des services de suivi en rapport avec les opérations, procédures et sources d'information du Secrétariat et du Conseil du FEM.

275. Le Secrétariat présente le nouveau Conseiller chargé de l'assistance du FEM et décrit comment le PROE et les autres organisations du CORP pourraient aider les pays membres à avoir accès aux ressources du FEM. Il ajoute, concernant les projets régionaux, qu'ils offrent la possibilité de partager les enseignements retenus et qu'ils peuvent offrir une meilleure efficacité grâce à la mise en commun des ressources.

276. La Conférence :

- prend note des progrès accomplis dans le renforcement de la coordination des activités du FEM dans la région grâce à la création du nouveau poste de conseiller chargé de l'assistance du FEM, basé au PROE ;
- se félicite de l'approche novatrice et intégrée de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable;
- remercie le Secrétariat du PROE pour le soutien et l'assistance offerts aux pays insulaires membres lors de l'élaboration de projets devant être soumis au FEM ; et
- s'inquiète des courts délais de soumission des propositions au FEM.

8.2.2 *Projet régional de mise en œuvre du Protocole de Montréal : Mesures nécessaires en matière de conformité*

277. En réponse aux demandes de pays membres à la 17e Conférence du PROE, le Secrétariat présente ses observations et recommandations sur les activités qui doivent être menées à bien par les Parties insulaires océaniques pour respecter les dispositions du Protocole de Montréal et de ses amendements. Le Secrétariat insiste notamment, à cet égard, sur la nécessité de mettre en place des systèmes d'autorisation des chlorofluorocarbones (CFC). Alors que le Projet de stratégie régionale pour les îles océaniques, financé par le PNUE et l'Australie, va se terminer fin 2007, plusieurs pays ne respectent toujours pas les échéances prévues par le Protocole. Le Secrétariat attire en outre l'attention de la Conférence sur l'Amendement de 1997 au Protocole et sur ses implications au cas où les Parties insulaires océaniques ne respecteraient pas ses dispositions.

278. Le représentant de Nioué félicite le Secrétariat pour son rapport et déclare que Nioué a adopté des réglementations sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) mais qu'elles sont difficiles à faire respecter. Il demande au Secrétariat de lui fournir des informations sur les conditions à remplir pour avoir accès au soutien financier pour les activités de renforcement institutionnel et sur la façon dont le financement va être réparti entre les pays.

279. Le Secrétariat répond que l'accès aux fonds pour le renforcement institutionnel dans le cadre de ce projet est subordonné à la notification, par les pays, de leur consommation de SAO au cours de l'année précédente. Les pays sont en outre tenus d'atteindre au moins 90 pour cent des objectifs fixés avant de

pouvoir obtenir l'aide du système. Le Secrétariat fait remarquer au délégué que Nioué a reçu 7 000 dollars É.-U. sur son allocation de 30 000 dollars É.-U. et qu'il pourra obtenir le solde s'il atteint les objectifs fixés et soumet un rapport satisfaisant.

280. Le représentant du Samoa félicite le Secrétariat pour son rapport, de même que les pays qui enregistrent des progrès substantiels. Il fait savoir que c'est à cause d'un problème de systèmes d'autorisation qu'il y a eu des importations bon marché de produits non conformes aux dispositions sur les CFC en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

281. Le représentant des Fidji déclare partager les préoccupations du Secrétariat au sujet de la non-conformité et de la lenteur des progrès dans l'élaboration des législations. Dans le cas des Fidji, le pays risque de se trouver confronté à un problème économique si des législations ne sont pas adoptées et des systèmes d'autorisation mis en place. Les Fidji sont en outre préoccupées par le transit par leurs ports, en direction d'autres pays insulaires, de marchandises non conformes à la législation sur les CFC.

282. Le représentant des Îles Cook indique que son pays éprouve lui aussi des difficultés à respecter les échéances. La formation des techniciens en réfrigération et climatisation est terminée et celle des douaniers et autres agents chargés de l'application des lois est en cours. L'élaboration de la législation nationale se poursuit mais, à l'instar du Samoa, les Îles Cook se heurtent au problème de l'importation de produits non conformes à la législation sur les CFC.

283. Le représentant de l'Australie félicite le Secrétariat pour ses éclaircissements et note les difficultés rencontrées par les gouvernements des pays insulaires en ce qui concerne les produits non conformes à la législation sur les CFC. Il déclare que ce problème va être étudié de près. Notant que la stratégie régionale prendra fin en décembre 2007, il prie instamment tous les pays d'accorder une priorité élevée à la mise au point des systèmes de réglementation et de permis.

284. Le représentant de Tuvalu remercie le Secrétariat de son rapport et de l'aide apportée à son pays pour l'élaboration de son projet de législation, dont est à présent saisi le Ministre de la justice. Le gouvernement envisage par ailleurs un décret pour lutter contre l'importation de produits non conformes à la législation sur les CFC.

285. Le représentant de la Nouvelle-Zélande déclare que comme l'Australie, son pays reconnaît que la question des produits non conformes à la législation sur les CFC exportés vers les pays insulaires est problématique et promet de la soulever auprès de son gouvernement et des bailleurs nationaux.

286. La représentante des Îles Marshall indique que son pays a eu la chance de lancer le Projet avec de l'avance et a respecté les conditions figurant dans le tableau du document DT.8.2.2. Elle attire toutefois l'attention sur les préoccupations exprimées par certains pays concernant leurs faibles capacités, qui les ont empêchés de progresser dans le respect des dispositions, et demande à la Conférence d'en prendre note.

287. La Conférence :

- Prend note de la nécessité de réaliser des progrès dans le cadre de la Stratégie régionale en matière de réglementation et d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et en particulier de mettre en place des systèmes d'autorisation des CFC, si les ressources disponibles le permettent ;
- Prend acte de ce que le Secrétariat continuera à fournir un appui et des conseils techniques aux pays dans le cadre du Projet actuel, jusqu'à sa conclusion fin 2007 ;
- Prie instamment les pays n'ayant pas encore mis en place un système d'autorisation des CFC à le faire dès que possible et à fournir les rapports requis aux termes du Protocole de Montréal.

8.3 : Examen et adoption du projet de programme de travail et de budget pour 2008 et des budgets prévisionnels pour 2009 et 2010

288. Le Secrétariat, après avoir présenté son programme de travail et ses états financiers pour 2006 et ses principaux programmes pour 2008, présente le projet de programme de travail et de budget pour 2008 ainsi que les budgets prévisionnels pour 2009 et 2010, pour examen et adoption par la Conférence.

289. Le Secrétariat indique que le projet de budget pour 2008 s'élève à 7,7 millions de dollars É.-U. dont 5,5 millions provenant des bailleurs, 0,9 million des contributions des Membres et le reste d'autres sources.

290. Il ajoute que le programme de travail et le budget ont été préparés en veillant à améliorer les indicateurs vérifiables de sorte à tenir compte des préoccupations exprimées au cours des années précédentes. Il remercie le conseiller chargé des programmes stratégiques, détaché par l'AusAID, pour son assistance dans ce domaine.

291. Le représentant de l'Australie félicite le Secrétariat du document et attire l'attention sur l'amélioration du programme de travail et du budget au cours des dernières années et sur les progrès continus de l'approche-programme. Il se félicite de l'inclusion d'un volet sur le développement du personnel, à la section sur les services administratifs. Il sollicite des précisions sur le montant non garanti et demande si la réception des contributions impayées équilibrerait le budget. Il s'interroge ensuite sur la pertinence de certaines activités de la réalisation 2.1.2 suite à la décision prise l'année dernière de mettre la Convention d'Apia en suspens. Il note avec satisfaction l'amélioration de la structure des activités relevant de la réalisation 2.1.1 sur la gestion des AME. Concernant la réalisation 2.4.4 sur la gestion des déchets solides, il s'exprime satisfait de la présentation, en particulier de la manière dont les activités ont été alignées sur la stratégie et le plan d'action régionaux en la matière. Il s'inquiète toutefois du fait que le financement de ces travaux pourrait décliner car l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable ne financera pas les activités des déchets solides.

292. Le représentant de la Nouvelle-Zélande note avec satisfaction le nouveau format de présentation du document, notamment l'amélioration des indicateurs mesurables et quantifiables. Il demande au Secrétariat comment ces indicateurs seront suivis, en rappelant le point 5.2 de l'ordre du jour. Il demande des précisions sur la question des " Services de gestion des programmes ", notamment si le Secrétariat a une politique institutionnelle en la matière.

293. Le Secrétariat indique que la Conférence du PROE a défini en 1992 une politique sur les frais facturés pour ces services, qui se situent entre 10 et 15 % du coût des projets. Concernant le suivi des indicateurs, le Secrétariat précise que des rapports trimestriels seront préparés en interne et que, pour satisfaire aux exigences externes, des rapports semestriels ont été préparés pour servir de base au rapport de suivi et d'évaluation des performances présenté à la Conférence du PROE. Il informe la Conférence que le mécanisme de suivi a été amélioré depuis l'entrée en fonctions des directeurs de programmes et explique qu'ils ont contribué au suivi régulier des activités.

294. Le représentant de la France fait observer que le montant des intérêts prévus en recettes est très élevé (305 000 dollars É.-U.). Cela signifie que le PROE bénéficie en permanence d'une trésorerie très abondante. Cette trésorerie est alimentée par les versements des bailleurs pour les projets et les programmes, qui sont exécutés lentement, en laissant d'importantes sommes inutilisées au PROE. Cette situation est préoccupante : si les conditions de versement des fonds des bailleurs devenaient plus sévères, le PROE pourrait perdre une ressource importante. Le représentant de la France demande d'autre part s'il est possible de faire une comparaison de la part du budget de base dans le total du budget avec les autres organisations du CORP.

295. Le Secrétariat rappelle, comme indiqué précédemment, que la comparaison avec les autres organisations sera effectuée et qu'un document sera présenté à la 19e Conférence.

296. Le représentant de Nioué félicite le Secrétariat au sujet du programme de travail et du budget et ajoute que le document représente une nette amélioration par rapport aux deux dernières années. Il s'inquiète toutefois au sujet des ressources disponibles pour les activités de gestion des déchets suite aux préoccupations exprimées par le représentant de l'Australie. Il demande instamment que des ressources adéquates soient disponibles pour que les activités du programme de gestion des déchets puissent se poursuivre sans heurts.

297. La représentante des États-Unis félicite le Secrétariat au sujet du document et, faisant référence au texte du rapport, précise que les budgets prévisionnels pour 2009 et 2010 ne sont pas présentés en vue de leur approbation car son gouvernement ne peut pas accepter les augmentations indiquées. Elle demande pourquoi les activités de la réalisation 2.3.1 ne mentionnent pas la participation du chargé de projet (météorologie/climatologie) évoqué à la page 19. Elle ajoute que les activités de la réalisation 2.3.3 sur le PACC pourraient être affectées par l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable et que des fonds pourraient être plus difficiles à obtenir. Concernant les activités du PIGGAREP, elle précise que les États-Unis seront heureux de partager leurs connaissances sur les technologies d'exploitation des énergies renouvelables prometteuses pour la région.

298. Le représentant du Samoa félicite le Secrétariat au sujet du programme de travail et du budget. Concernant les espèces envahissantes (réalisation 1.3.2), il informe la Conférence qu'il ne s'agit pas d'une priorité mentionnée par les pays et se demande s'il s'agit d'un programme réaliste. Le projet PACC

(réalisation 2.3.3) pourrait être dans la même situation. Bien qu'ayant été recensé comme une priorité régionale, il se demande si ses activités sont suffisamment réalistes dans le contexte de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable. Il propose que les indicateurs de la réalisation 2.3.4 (sur le PIGGAREP) soient les mêmes que ceux du PACC, qui est appuyé au niveau régional. Concernant la réalisation 2.4.4 (gestion des déchets solides), il prie instamment le Secrétariat d'étudier la possibilité d'élaborer un projet régional car il s'agit d'une question intersectorielle qui a été reconnue comme une priorité régionale.

299. Le Secrétariat indique que le programme de travail et le budget ont été préparés avant que le système du FEM ne mette le PACC et les autres projets en veilleuse mais qu'il a le ferme espoir que le PACC sera mis en œuvre en 2008. Concernant la gestion des déchets, le Secrétariat précise que le FEM ne couvre pas spécifiquement cette question mais qu'il étudie la possibilité d'obtenir des fonds d'autres sources, telles que le 10e Fonds économique de développement (FED) de l'UE.

300. Le représentant de l'Australie remarque que les pays doivent clairement définir leurs priorités nationales pour qu'elles soient abordées au niveau régional. Il ajoute que la fourniture en temps voulu des fonds destinés aux activités revêt une importance capitale.

301. Le représentant du Samoa indique qu'il devrait être possible de bénéficier de ressources pour la gestion des déchets dans le cadre du FEM sous les auspices du tourisme et des déchets et d'autres initiatives et sources semblables. Il ajoute que le Secrétariat devrait pouvoir profiter de cette possibilité pour obtenir de nouveaux fonds du FEM.

302. Le Secrétariat indique qu'il tiendra compte de ces suggestions et qu'il étudiera comment élargir son accès à ces ressources.

303. La représentante des États-Unis redemande des précisions sur le poste de chargé de projet (météorologie/climatologie) et sur le fait que les activités de la réalisation 2.3.1 n'en tiennent pas compte. Elle ajoute qu'il sera difficile d'obtenir des fonds pour ce poste dans ce contexte.

304. Le Secrétariat explique que les activités décrites dans le programme de travail et le budget pour 2008 tiennent uniquement compte des agents en poste dont le financement est garanti, ce qui n'est pas le cas du chargé de projet (météorologie/climatologie).

305. Le représentant de la Polynésie française aborde l'accès aux financements de l'UE. Il se réfère au budget et observe que seulement 56 500 dollars É.-U. ont été obtenus de l'UE. Il ajoute que des agents du Secrétariat se sont rendus à Bruxelles l'année dernière pour examiner les possibilités de financement et demande des précisions sur les résultats de cette mission. Il prie également le Secrétariat de rappeler l'existence du PROE à l'UE et l'encourage à ne pas négliger cette source de financement.

306. Le Secrétariat explique que les fonds de l'UE sont destinés aux activités du PEIN mais qu'il avisera les Membres s'il obtient des fonds du 10e FED ou dans le cadre des discussions sur un accord ACP de partenariat économique.

307. Le représentant de la Polynésie française demande si le Secrétariat a soumis des demandes de financement de projets dans le cadre des crédits du 10e FED destinés à la région.

308. Le Secrétariat indique que le Programme indicatif régional, qui doit mettre à disposition 75 millions d'euros, prévoit un programme axé sur deux concepts (vert et bleu). Le Secrétariat a beaucoup travaillé avec les autres organisations du CORP sur ces propositions qui sont maintenant liées aux négociations sur l'accord ACP de partenariat économique, qui aborde essentiellement les questions commerciales. Il attend la conclusion de ces négociations.

309. La représentante de Kiribati appuie l'intervention du Samoa car la question des déchets est très préoccupante sur des atolls tels que Kiribati. Elle demande au Secrétariat de l'aider à préparer une proposition de gestion intégrée des déchets répondant aux critères des domaines thématiques du FEM dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique. Elle reconnaît les difficultés rencontrées par le PROE pour financer ses programmes mais l'invite instamment à continuer de rechercher des fonds afin de pouvoir apporter une assistance complète aux pays et territoires insulaires océaniques. Elle remercie le programme Écosystèmes insulaires pour son appui technique permanent à la mise en œuvre du PANSB et demande au Secrétariat de s'assurer que ce programme complète les stratégies et activités, pour les cinq prochaines années, de la Stratégie d'action sur la conservation de la nature. Elle invite instamment le Secrétariat à veiller à ce que les activités prévues pour 2008 soient pleinement réalisées et à ce qu'elles soient plus efficaces encore sur le terrain. Elle demande également une assistance

dans les domaines technique et financier pour lancer un programme de gestion côtière intégrée dans les atolls. Elle souhaite aussi obtenir une aide pour établir une liste rouge régionale des espèces, utilisable de façon conviviale. Elle demande au Secrétariat de mettre davantage l'accent sur la conservation de l'avifaune, ainsi qu'un soutien accru dans le domaine de la formation à l'environnement. Elle réaffirme que les supports de vulgarisation sont indispensables. Elle encourage enfin la communauté des bailleurs à fournir les ressources nécessaires pour appuyer le travail du Secrétariat. Elle termine son intervention en demandant au Secrétariat de soutenir les initiatives telles que l'approche du Programme des eaux internationales et de faciliter l'organisation d'ateliers nationaux pour renforcer la réalisation des activités.

310. Le Secrétariat encourage Kiribati et les autres pays à lui faire part de ses besoins pour qu'il puisse leur fournir une assistance opportune.

311. La Conférence approuve le programme de travail et le budget proposés pour 2008 et prend note des budgets prévisionnels pour 2009 et 2010.

Point 9 de l'ordre du jour : Questions institutionnelles

9.1 Processus de recrutement du Directeur

312. Conformément à la procédure approuvée pour la nomination du Directeur, le Secrétariat sollicite une décision de la Conférence sur la composition du Comité consultatif de sélection (SAC) et son approbation du projet de descriptif des fonctions/responsabilités et des critères de sélection pour ce poste. Le contrat du Directeur en exercice expirant en janvier 2009, le Secrétariat propose un calendrier en vue de la publication de l'avis de vacance au premier semestre 2008.

313. Guam, en sa qualité de Président en exercice (2008-2009), supervisera le processus de recrutement en tant que président du SAC. À la fin du processus, un rapport recommandant un successeur du Directeur en exercice sera présenté à la 19^e Conférence du PROE, pour examen et décision.

314. S'agissant de la composition du SAC, le Secrétariat explique que pour des raisons de rapport coût/efficacité, la Conférence du PROE, dans le passé, a décidé que les membres du SAC seraient des Membres basés à Apia, auxquels viendraient s'ajouter d'autres Membres permettant d'assurer une

représentation régionale équilibrée. Sur cette base, la seule sous-région non représentée serait la Mélanésie.

315. Le Directeur propose de sortir de la salle mais la Conférence considère au contraire qu'elle peut bénéficier de sa présence.

316. Les représentants des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande confirment qu'ils sont prêts à faire partie du SAC. Les autres pays et territoires disposant de représentations diplomatiques à Apia font de même.

317. Le représentant des Îles Marshall confirme son intérêt et sa disponibilité pour faire partie du SAC. Pour la Mélanésie, le représentant des Fidji propose de nommer la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui accepte.

318. Le représentant de l'Australie suggère que sous le titre " Connaissances, compétences, expérience et qualités requises ", l'on ajoute un critère de sélection supplémentaire, à savoir " Capacité avérée de gestion des changements structurels et culturels d'une organisation ". Cette proposition est appuyée par la Nouvelle-Zélande et acceptée par la Conférence.

319. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'enquiert du poste de Directeur adjoint. Le Secrétariat explique que seul le Directeur est sélectionné par la Conférence.

320. La Conférence :

- Décide que le Président en exercice de la Conférence du PROE, les représentants des pays et territoires disposant de représentations diplomatiques à Apia et la Papouasie-Nouvelle-Guinée composeront le SAC ;
- Convient que tout autre Membre intéressé peut devenir Membre du SAC, mais à ses propres frais ;
- Approuve une liste des fonctions/responsabilités incluant le critère de section supplémentaire suivant : " Capacité avérée de gestion des changements structurels et culturels d'une organisation ", proposé par l'Australie, ainsi qu'un descriptif des qualités requises pour le poste de Directeur. Ces documents sont reproduits à l'Annexe 6.

9.2 : Mise à jour du Règlement du personnel

321. Le Secrétariat présente le Règlement du personnel révisé et mis à jour pour examen et information. Les révisions apportées à ce document reflètent les décisions prises lors de la dix-septième

Conférence concernant les conditions d'emploi du personnel. On a par ailleurs supprimé les références et les pratiques périmées ou qui n'ont plus cours depuis longtemps.

322. La Présidente demande si les membres du personnel ont eu l'occasion d'exprimer leur point de vue sur les changements apportés au Règlement.

323. Le Secrétariat explique que dans le Règlement révisé vont être incorporées les décisions antérieures prises par la Conférence du PROE au sujet des conditions de service du personnel et que le Secrétariat et le personnel ne présentent aucune nouvelle proposition.

324. La Conférence prend acte du Règlement du personnel du PROE révisé et mis à jour et rend hommage à l'initiative du Secrétariat.

9.3 : Évaluation indépendante du PROE

325. Le Secrétariat présente à la Conférence, pour examen et approbation, un projet d'évaluation indépendante du PROE en 2008 ainsi que son mandat et sa méthodologie. Il demande également à la Conférence de se pencher sur le mode de financement de cette évaluation en se référant au projet de budget fourni.

326. Le Secrétariat explique que l'évaluation proposée aurait dû être effectuée en 2007 mais qu'elle a été retardée à cause d'une insuffisance de fonds et des autres engagements pris par le Secrétariat. La réalisation d'une telle évaluation est stipulée dans le protocole d'accord triennal conclu entre le PROE et le gouvernement de l'Australie et qui conditionne la poursuite de l'aide financière accordée par ce pays à l'organisation. Le Secrétariat souligne également l'importance de l'évaluation pour permettre à tous les pays insulaires d'évaluer le travail du PROE.

327. Le représentant de la France se prononce en faveur de cette évaluation et offre de participer à son financement en consultation avec d'autres membres bailleurs.

328. Les représentants de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie confirment qu'ils prennent les mêmes engagements. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande au Secrétariat de l'informer de la composition de l'équipe chargée de l'évaluation indépendante. Il propose aussi la constitution d'un sous-comité chargé de définir la procédure de sélection de cette équipe.

329. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie se déclare prêt à participer financièrement à la réalisation de cette évaluation.

330. La représentante des Îles Marshall se déclare également en faveur de l'évaluation et remercie les membres bailleurs qui ont offert de participer à son financement.

331. En réponse à une question de la Nouvelle-Zélande, le Directeur explique qu'il faut que le chef de l'équipe soit quelqu'un qui connaisse bien les agences du CROP et le Plan d'action du PROE. L'équipe chargée de l'évaluation indépendante pourrait également comprendre des représentants des bailleurs, des représentants des Membres et des consultants privés, mais le choix des personnes retenues serait laissé à l'initiative des Membres.

332. Le représentant de l'Australie déclare que la procédure de sélection joue un rôle essentiel et qu'il est très important de pouvoir disposer d'une équipe d'évaluation réellement indépendante pour s'assurer que le processus d'évaluation soit ouvert et transparent. L'Australie s'intéresse à la méthode et au calendrier de l'évaluation et souhaiterait pouvoir disposer d'une première ébauche générale. Le représentant demande ensuite que l'on apporte les changements ci-après au mandat des évaluateurs :

- > Insérer à la tête du document : " Objectif : recommander au Conseil du PROE les moyens d'améliorer la performance du Secrétariat en tenant compte des commentaires formulés par les Membres au sujet de l'efficacité des services du Secrétariat et de la pertinence de ses priorités. "
- > Remplacer le paragraphe portant sur les résultats par ce qui suit : " Le rapport de l'équipe d'évaluation sera présenté à la 19^e Conférence du PROE, en 2008, et devra couvrir son mandat. Le Conseil du PROE décidera alors des recommandations à retenir, ainsi que des étapes qui seront requises pour les mettre en œuvre. Outre ses conclusions et recommandations, ce rapport devra fournir un résumé de ses principales recommandations. "

333. En réponse à une question de l'Australie sur les rapports entre l'examen à mi-parcours des programmes stratégiques du Secrétariat prévu pour 2008 et l'évaluation indépendante, le Secrétariat explique qu'il s'agit de deux exercices distincts qui influenceront cependant l'un sur l'autre. L'examen à mi-parcours est un bilan des programmes stratégiques, et de leurs réalisations et indicateurs, tenant compte

des nouvelles connaissances et expériences dans ces domaines. L'évaluation indépendante de l'organisation est une évaluation par les Membres des services du PROE et de la manière dont ils pourraient être améliorés.

334. Le représentant de la Nouvelle-Zélande suggère de mettre sur pied un sous-comité de Membres qui décidera de la procédure à suivre pour guider le Secrétariat dans la réalisation de l'étude. Il propose que la composition de ce sous-comité soit semblable à celle du comité consultatif chargé du recrutement du Directeur. Il offre enfin ses services pour la coordination de l'exercice.

335. Le représentant du Samoa se déclare en faveur de la constitution de ce sous-comité.

336. La représentante des États-Unis d'Amérique appuie la proposition présentée et se déclare favorable à la participation de tous les Membres.

337. La Conférence, ayant examiné la proposition et modifié le mandat,

- approuve le mandat proposé tel que modifié par l'Australie ;
- approuve la mise sur pied d'un sous-comité constitué de Membres basés à Apia.

338. Lors de l'examen du projet de rapport de la Conférence, le représentant de la Nouvelle-Zélande présente les décisions du sous-comité constitué par les Membres pour convenir d'un processus de sélection de l'équipe chargée de l'évaluation indépendante de l'organisation.

339. Il indique que le sous-comité a décidé que les sous-groupes régionaux suivants seront représentés : Micronésie, Polynésie, Mélanésie et Australie/Nouvelle-Zélande. Il ajoute qu'un correspondant de chaque sous-région consultera ses homologues pour soumettre un candidat au Secrétariat. Ces correspondants sont provisoirement le Samoa (Polynésie), la République des Îles Marshall (Micronésie) et les Fidji (Mélanésie), le représentant de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande étant choisi conjointement par ces pays de sorte à compléter les compétences des autres membres de l'équipe.

340. Le sous-groupe a nommé la Nouvelle-Zélande pour coordonner le processus de sélection des candidats tel que détaillé dans le rapport du sous-comité à la Conférence. Compte tenu des délais qui lui sont imposés, le sous-comité a décidé que toutes les dispositions seront confirmées aux Membres et au Secrétariat par écrit le plus tôt possible. Le rapport du sous-comité est reproduit à l'Annexe 7.

Point 10 de l'ordre du jour : Coopération régionale

10.1 : Compte rendu des réunions des dirigeants du CORP

341. Le Directeur présente à la Conférence, pour information, le compte rendu des réunions des dirigeants du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) qui se sont tenues les 11 et 12 juin et le 27 août 2007.

342. Le représentant de la Nouvelle-Zélande formule des observations au sujet du paragraphe 29 et réclame une mise à jour des plans du PROE.

343. Le Directeur remarque que la situation a évolué depuis la réunion de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable tenue le lundi 10 septembre. Il précise que le groupe de référence constitué de l'AusAID, de NZAID, du représentant des missions du Forum des îles du Pacifique à New York, l'Ambassadeur Robert Aisi, et d'un représentant du Secrétariat du FEM, M. Ravi Shama, s'est réuni pour traiter des progrès du programme de travail de l'Alliance en date d'avril 2008. Il fait savoir qu'il attend de recevoir des indications claires sur le processus au cours des quelques prochains mois, comme l'a promis la Banque mondiale. On a défini un plan de travail qui prévoit essentiellement que le conseiller chargé de l'assistance du FEM auprès du PROE apportera son aide à la Banque mondiale et au Secrétariat du FEM en attendant que le formulaire sur la mise en œuvre du projet soit confirmé et que les idées-cadres des pays soient présentées, et qu'il poursuivra ses interventions dans ce sens auprès des organismes membres du CORP. Le Secrétariat note en outre que le PROE a élaboré en collaboration avec les directeurs des organisations membres du CORP une nouvelle initiative visant à fournir des services de suivi aux pays qui souhaitent appuyer et mettre en œuvre des projets dans le cadre de l'Alliance. Cette initiative doit cependant être examinée plus avant par les pays, qui doivent déterminer s'il s'agit pour eux d'une priorité. Il ajoute que si les pays souhaitent participer à cette initiative régionale de services de suivi, les financements nécessaires devront provenir des crédits de l'Alliance. Il déclare enfin que cette approche-programme régionale doit également figurer au nombre des priorités nationales.

344. Le représentant du Samoa insiste sur l'importance que revêt l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable. Il explique que seuls quelques pays possédaient auparavant les capacités nécessaires

pour se prévaloir des financements du FEM. Il insiste sur l'importance pour les pays de s'assurer qu'ils respectent les objectifs et les calendriers de mise en œuvre fixés afin de pouvoir accéder à l'aide financière offerte dans le cadre de l'Alliance. Il importe selon lui que la région définisse clairement ses priorités par le biais d'accords conclus entre les pays, notamment dans des domaines comme ceux de la biodiversité, de l'adaptation, de l'atténuation et des questions d'intérêt commun comme la gestion des déchets et les priorités régionales. Il rappelle qu'il n'existe que très peu de nouveaux projets d'aide internationale au développement et que les pays doivent prendre des mesures pour accéder aux financements de l'Alliance car ils n'auront peut-être pas beaucoup d'autres possibilités de financement.

345. Le représentant de l'Australie reprend à son compte les commentaires du représentant du Samoa et souligne que le PROE se doit de réagir très rapidement, d'établir un ensemble de priorités par le biais de la mise à jour des profils de pays et de formuler des recommandations sur les priorités régionales qui pourraient être intégrées aux priorités nationales.

346. Le représentant des États fédérés de Micronésie appuie les commentaires formulés par le Samoa et l'Australie, et ajoute qu'il est important d'examiner comment le dispositif d'allocation des ressources (DAR) pourrait être amélioré en vue du prochain exercice d'allocation de fonds.

347. Le représentant du Samoa rappelle que les pays doivent faire connaître leurs priorités avant la date butoir fixée puisque le DAR est un processus axé sur les performances et que cela influera sur le niveau de la prochaine allocation de fonds.

348. Le représentant de Tuvalu reprend à son compte les commentaires des représentants du Samoa, de l'Australie et des États fédérés de Micronésie. Il sollicite l'aide du PROE à ce sujet.

349. Le représentant des Fidji partage les points de vue exprimés par ses interlocuteurs, et reprend à son compte l'avertissement du représentant du Samoa concernant l'importance de soumettre les priorités et propositions sans tarder et dans les délais impartis. Il ajoute que la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Fidji seraient également concernées si les préoccupations soulevées ne sont pas abordées, même si elles bénéficieraient d'allocations individuelles dans le cadre du DAR.

350. Le représentant de la Nouvelle-Zélande se félicite de la tenue de ce débat et apprécie le sentiment d'urgence qui l'anime. Il fait valoir que l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable constitue

probablement la meilleure occasion pour les pays océaniques d'obtenir des financements pour leurs projets. Il reprend à son compte les commentaires du représentant de l'Australie concernant le rôle de soutien que doit jouer le PROE auprès des pays et laisse entendre que le PROE pourrait peut-être chercher à obtenir de plus amples informations sur le processus de l'Alliance, pour le bénéfice de ses membres.

351. Le représentant de l'Australie signale que le FEM a récemment diffusé l'examen à mi-parcours du DAR. Il souligne l'importance qu'on semble attacher actuellement à la biodiversité marine et terrestre.

352. Le Secrétariat donne l'assurance qu'il fera tout en son pouvoir pour aider les Membres à bénéficier des ressources actuellement disponibles. Il ajoute que le personnel concerné du PROE collaborera avec le conseiller chargé de l'assistance du FEM pour appuyer les pays dans ce domaine et qu'il sollicitera également l'aide d'autres experts des organisations du CORP. Il signale toutefois que pour pouvoir s'acquitter de cette tâche, le PROE devra pouvoir compter sur des ressources financières suffisantes.

353. La Conférence prend acte du rapport et des commentaires formulés par les pays membres.

Point 11 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres

354. La Présidente propose à la Conférence d'examiner les deux points soulevés par les États-Unis d'Amérique et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Cadre institutionnel régional

355. La représentante des États-Unis indique qu'elle soulève ce point suite à une question de Nioué. Elle attire l'attention sur les questions soulevées par son pays concernant la proposition de cadre institutionnel régional (également posées lors de la réunion du Groupe spécial sur le cadre institutionnel le 14 juin 2007) et déclare qu'elles ont été diffusées dans un but de sensibilisation. Elle ajoute que certains Membres du PROE ne sont pas membres du Forum et souligne le besoin d'informations et de consultations complémentaires pour faire connaître cette proposition aux pays, afin qu'ils apportent leur contribution au débat sur ce sujet.

356. Le représentant de Nioué fait part de ses préoccupations en ce qui concerne les consultations nationales sur cette question et en particulier sur l'obtention des points de vue des ministères respectifs

des pays. Il considère que cette Conférence devrait prendre note de certaines préoccupations en ce qui concerne le rôle du PROE. Il dit n'être pas très sûr de ce qui va être discuté à la réunion du Forum et exprime son inquiétude quant aux changements qui risquent d'intervenir entre cette Conférence et la prochaine. Il note que le groupe spécial se réunira à nouveau dans les semaines à venir pour examiner la question et dit douter que les points de vue des Membres au sujet du PROE soient transmis aux participants à cette réunion. Il ne se sent pas très à l'aise avec la proposition qui a été faite et estime qu'elle devrait mettre l'accent sur les services fournis et non sur les économies.

357. Le représentant de l'Australie remercie Nioué d'avoir abordé cette question et proposé d'en discuter. Il estime que les points soulevés par les États-Unis dépassent le mandat du PROE et propose que le rapport ne soit pas discuté en détail. Il fait observer que les dirigeants sont déjà convenus que le processus d'examen du cadre institutionnel est la meilleure façon de progresser sur cette question et déclare que si les dirigeants adoptent ce processus, il sera renvoyé devant les conseils d'administration des organisations du CORP. Il souligne que la Conférence n'a pas de mandat pour discuter de ce qui sera discuté à la réunion des dirigeants.

358. Le représentant des États fédérés de Micronésie propose que les pays membres abordent la question avec leurs gouvernements pour coordonner leurs vues compte tenu des différents mandats des conseils d'administration.

359. Le représentant de la France confirme que son pays participe au groupe spécial et indique qu'il attirera l'attention de cette réunion sur les besoins particuliers des communautés françaises du Pacifique. Il fait observer que la fusion aura des effets négatifs pour la France, de même que des répercussions financières. Il note en outre que si l'on devait prendre une décision, ce serait un mois après la réunion des dirigeants.

360. Le représentant de la Nouvelle-Zélande attire l'attention sur le processus décisionnel en cours et ajoute que les représentants doivent consulter leurs pays avant les réunions des dirigeants et du groupe spécial sur le cadre institutionnel régional.

361. Le représentant de Tuvalu indique que des consultations ont eu lieu au sein des différents ministères et fait sienne la position de l'Australie.

362. La représentante des États-Unis affirme que les Membres sont habilités à discuter de l'avenir du PROE et attire l'attention sur la dernière question

du document de son pays, qui demande si le mandat du Forum lui permet ou non de prévaloir sur une organisation créée par un traité.

363. Le représentant des États fédérés de Micronésie déclare que cette proposition a été soumise à la dernière réunion du Forum et estime que les dirigeants ont besoin d'informations complémentaires. Il suggère que le PROE fournisse des informations et que chaque pays examine la question en vue de la réunion des dirigeants du Forum.

364. Le représentant du Samoa prend note des droits des Membres qui ne sont pas membres du Forum au sujet des organisations fondées par traité et souligne qu'il est important de discuter de cette question avant la réunion des dirigeants. Il estime que la Conférence du PROE est habilitée à examiner cette question.

365. Le représentant des Fidji estime également que l'on devrait tenir des discussions afin de parvenir à une forme de consensus sur lequel les Membres pourront se baser lorsqu'ils seront de retour dans leurs pays.

366. La représentante de la République des Îles Marshall est d'accord avec les États-Unis et le Samoa quant au fait que les pays membres sont habilités à discuter de l'avenir du PROE et propose que les Membres fassent part de leurs préoccupations.

367. Le représentant des Îles Cook déclare que son service est d'avis que le PROE doit être une organisation autonome et fait savoir qu'il a adressé une lettre au Premier ministre des Îles Cook, au Secrétaire aux affaires étrangères et au Ministre de l'environnement pour leur faire part de son point de vue. Il fait part de ses préoccupations quant aux effets négatifs potentiels de la fusion sur la qualité des services fournis aux pays membres par le PROE. Il pose également des questions sur les procédures du cadre institutionnel régional, et fait savoir qu'il a déjà exprimé ses préoccupations au consultant du Secrétariat du Forum.

368. Le représentant de la Polynésie française explique que la récente élection d'Oscar Temaru implique qu'il va devoir en référer à son nouveau dirigeant avant de pouvoir présenter des observations. Il indique qu'il s'agit là d'une question éminemment politique avec des implications techniques, juridiques et financières très importantes. Rappelant qu'il avait participé à la réunion du groupe de réflexion sur la réforme du cadre régional le 14 juin 2007 à Suva, il se fait l'écho des positions exprimées par la plupart des représentants des organismes régionaux qui se sont tous fait l'avocat de la pérennité et de l'indépendance

de leurs organisations, le représentant du Secrétariat les pays qui devraient jouer un rôle prépondérant, et non le PROE, et il souligne que tous les éléments factuels doivent être connus avant d'engager des discussions et que les décisions devraient être prises par les dirigeants.

369. Le représentant de l'Australie déclare que la discussion sort du mandat de la Conférence et qu'il attend une décision des dirigeants. Il estime que les agences environnementales devraient tenir des consultations avec les organismes compétents : c'est ce qui se passe aux Îles Cook. Il note que sur la question de l'étude du cadre institutionnel, ce sont les pays qui devraient jouer un rôle prépondérant, et non le PROE, et il souligne que tous les éléments factuels doivent être connus avant d'engager des discussions et que les décisions devraient être prises par les dirigeants.

370. Le représentant des États fédérés de Micronésie souligne qu'il est important d'en discuter compte tenu de l'effet qu'elle risque d'avoir sur la fourniture des services aux pays membres.

371. Le représentant de la Nouvelle-Zélande appuie les observations de l'Australie et fait valoir que la Conférence du PROE aura la possibilité de discuter de cette question après la réunion des dirigeants. Il considère que la question doit d'abord être examinée à la réunion des dirigeants avant que les Membres ne puissent présenter leurs observations et dit partager le point de vue selon lequel des consultations nationales devraient avoir lieu avant cette réunion.

372. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée fait valoir qu'il s'agit d'une question de politique interne de niveau national et que la présente Conférence ne constitue pas une tribune appropriée pour en traiter.

373. Le représentant de Nioué explique que ses préoccupations découlent du fait qu'il ne possède pas les informations nécessaires pour conseiller ses dirigeants.

374. La Conférence convient de prendre acte des discussions sur le cadre institutionnel et encourage les pays membres à aborder cette question avec les parties concernées de leur pays.

Point sur la 8e Conférence sur la conservation de la nature et les aires protégées

375. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée présente un rapport sur l'état des préparatifs

de la 8e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées, et assure que tout est prêt pour l'accueillir.

376. Le représentant des Samoa américaines demande s'il existe un calendrier annuel des manifestations pour faciliter les activités de planification.

377. Le Secrétariat signale que le calendrier des manifestations est distribué à tous les correspondants du PROE tous les trimestres et mis à jour toutes les semaines sur le site web de l'organisation. Il ajoute que les appels de candidatures sont également diffusés à l'avance, et s'engage à collaborer étroitement avec les autorités des Samoa américaines pour s'assurer qu'elles recevront les informations voulues.

Point 12 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs

378. Les observateurs suivants prononcent ou présentent leurs déclarations : Bureau régional de l'UICN en Océanie ; Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) ; Agence des pêches du Forum (FFA) ; Université du Pacifique Sud (USP) ; Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) ; Fonds international pour la défense des animaux (IFAW) ; BirdLife International ; Conservation International (CI) ; Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS) ; Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ; Organisation maritime internationale (OMI).

Point 13 de l'ordre du jour : Divers

379. Le représentant de l'Australie propose que l'on prépare en vue de la prochaine Conférence un rapport sur l'engagement du secteur privé dans le travail mené par le PROE et ses Membres. Ce document pourrait décrire la façon dont le secteur privé contribue actuellement à ce travail et comment cette contribution pourrait évoluer à l'avenir. Le représentant propose en outre que l'on examine la possibilité d'utiliser des instruments économiques pour atteindre des objectifs environnementaux.

380. La représentante des Îles Marshall appuie la proposition de l'Australie et se réjouit à la perspective de débattre des observations de ce rapport lors de la prochaine Conférence.

Point 14 de l'ordre du jour : Date et lieu de la dix-neuvième Conférence du PROE

381. Conformément à la politique du PROE qui consiste à organiser ses conférences annuelles en alternant entre le siège et un pays membre, le représentant des États fédérés de Micronésie confirme son offre d'accueillir la 19^e Conférence.

382. La Conférence accueille chaleureusement cette offre par acclamation.

383. Le Secrétariat fait savoir qu'il annoncera en temps voulu les dates de la 19^e Conférence en consultation avec le gouvernement des États fédérés de Micronésie.

Point 15 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

384. La Conférence adopte le rapport en prenant acte du compte rendu oral du sous-comité sur l'évaluation indépendante de l'organisation.

Point 16 de l'ordre du jour : Clôture

385. Le représentant de l'Australie exprime sa reconnaissance à l'équipe de traduction et d'interprétation et souligne l'importance de pouvoir communiquer avec les Membres francophones. Les représentants de la France et de la Nouvelle-Calédonie s'associent à ses propos.

386. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie remercie le Premier ministre du Samoa et le personnel du Secrétariat pour leur contribution au succès de la Conférence.

387. Le représentant des Îles Cook remercie le directeur adjoint pour son leadership, son expérience et sa contribution au Secrétariat et pour le soutien fourni à son gouvernement et à la région pendant son mandat. Le Président souscrit à ces propos au nom de la Conférence.

388. Le directeur adjoint remercie le Directeur et les Membres de leurs généreux commentaires et hommages en ajoutant qu'il a été heureux et honoré de travailler au service de la région et du PROE et de contribuer tant soit peu à l'amélioration de la vie et du bien-être des populations insulaires océaniques. Il évoque les raisons qui l'ont amené à travailler pour une organisation régionale et l'inspiration qui l'a guidé dans son travail. Il s'exprime honoré d'avoir

travaillé au sein d'une équipe d'hommes et de femmes compétents, talentueux et voués à leur travail au Secrétariat du PROE. Il termine en demandant aux Membres d'apprécier la chance qu'ils ont d'avoir une équipe et un Secrétariat aussi performants, alors que l'on ne réalise souvent l'importance de ce que l'on a que quand on l'a perdu. Son intervention est reproduite à l'Annexe 8.

389. Dans son allocution de clôture, le Directeur exprime ses condoléances aux victimes de l'accident d'avion survenu le 9 août en Polynésie française et sa profonde tristesse suite à la perte de hauts fonctionnaires du ministère de l'Environnement de ce territoire. La Conférence observe une minute de silence à la mémoire des victimes. Il félicite et remercie le Président pour sa participation, son soutien et sa contribution à la Conférence. Il remercie également le Vice-président d'avoir si bien animé le comité de rédaction ainsi que les Membres et partenaires qui ont contribué au succès de la Conférence. Il remercie également le gouvernement samoan, notamment le Premier ministre, pour son éloge du travail du Secrétariat et sa promesse de soutien continu. Il remercie les Membres d'avoir appuyé et approuvé le programme de travail et le budget pour 2008 et rend hommage à ceux qui ont offert une assistance technique et financière pour permettre la poursuite des programmes. Il remercie enfin les bailleurs et les représentants des organisations du CORP, des ONG, des organismes d'aide au développement, des institutions et du secteur privé qui ont participé à la Conférence. Il déclare que cette Conférence revêt une importance historique en raison de la présence de la Directrice générale du FEM et du rôle joué par la Conférence pour encourager un partenariat novateur entre les Membres et le FEM dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable.

390. Pour finir, le Directeur rend hommage à la participation active des Pays membres et leur assure que le Secrétariat consignera les vues exprimées pour mémoire. Il salue à nouveau le travail, le dévouement et l'engagement du directeur adjoint tout au long de son mandat. Le Directeur remercie également son personnel pour les efforts déployés pour organiser la Conférence. Son intervention est reproduite à l'Annexe 9.

391. Le Président remercie les délégués pour leur soutien pendant la Conférence et le Samoa pour sa chaleureuse hospitalité. Il s'engage à nouveau à collaborer étroitement avec les Membres tant que Guam assurera la présidence de la Conférence. Il prononce la clôture de la Conférence du PROE.

Annexe I: Liste des Participants

AMERICAN SAMOA

Mr. Fa'amao Asalele Jr.
Program Manager
Air and Land Division
American Samoa Environmental Protection
Agency
Pago Pago
American Samoa
Tel : (684) 633 2304
Fax : (684) 633 5715
Email : fasalele@gmail.com

Douglas J. Juergens
Legal Counsel/Assistant Attorney General
Department of Commerce
PO Box 6351
Pago Pago
American Samoa 96799
Tel : (684) 633 5155 Ext. 54
Fax : (684) 633 4915
Email : douglasjuergens@gmail.com

AUSTRALIA

Kevin Keffe
Assistant Secretary
Communications and International Branch
Department of the Environment and Water
Resources
GPO Box 787
Canberra ACT 2601
Australia
Tel : (02) 627-61072
Fax : (02) 627-61058
Email : Kevin.Keffe@environment.gov.au

Laura Holbeck
Policy Officer
Communications and International Branch
Department of the Environment and Water
Resources
GPO Box 787
Canberra ACT 2601
Australia
Tel : (02) 627-61072
Fax : (02) 627-61058
Email : Laura.Holbeck@environment.gov.au

Melissa Jaques
Policy Officer
Communications and International Branch
Department of the Environment and Water
Resources
GPO Box 787
Canberra ACT 2601
Australia
Tel : (02) 627-61072
Fax : (02) 627-61058
Email : Melissa.Jaques@environment.gov.au

Harriet Baillie
Executive Officer
Environment Branch
Department of Foreign Affairs & Trade
Canberra ACT 0221
Australia
Tel : (612) 6261-1884
Fax : (612) 6112-1884
Email : Harriet.Baillie@dfat.gov.au

Amanda Roberts
First Secretary
Development Cooperation
AusAID , Australian High Commission
P.O Box 704, Apia, Samoa
Tel : (685) 23411 Ext: 704
Fax : (685) 26872
Email : amanda.roberts@ausaid.gov.au

Chris Derrick
Strategic Programmes Advisor to SPREP
Department of the Environment and Water
Resources
c/- SPREP
PO Box 240
Apia, Samoa
Tel : (685) 21929
Fax : (685) 20231
Email 1 : chrisd@sprep.org
Email 2: chris.derrick@enviroment.gov.au

Terry Hills
Global Environment Group
AusAID, Canberra
Australia
Tel : (612) 6202 4919
Email : Terry.Hills@ausaid.gov.au

COOK ISLANDS

Mr. Vaitoti Tupa
Director
Environment Service
Rarotonga
Cook Islands
Tel : (682) 21 256
Fax: (682) 22 256
Email: vaitoti@oyster.net.ck

FEDERATED STATES OF MICRONESIA

Mr. Marion Henry
Assistant Secretary
Division of Resource Development of Economic
Affairs & Management Development
PO Box PS-12
Palikir, Pohnpei
Federated States of Micronesia
Tel : (691) 320-5133
Email: marionh@mail.fm

FIJI

Mrs. Banuve Kaumaitotoya
Permanent Secretary for Tourism & Environment
Ministry of Tourism & Environment
Level 3 Civic Towers
Suva -FIJI
Tel : (679) 3312 788
Email : Bkaumaitotoya@govnet.gov.fj

Mr Epeli Nasome
Director of Environment
Department of Environment
PO Box 2109
Government Buildings
SUVA, Fiji
Tel: (679) 3312-788
Fax: (679) 3312 -879
Email: enasome@govnet.gov.fj

FRANCE

Mr Patrick Roussel
Permanent Representative to SPREP
Permanent Secretary for Pacific Affairs
27 rue Oudinot
75007 Paris
France
Tel : (331) 5369 2929
Fax : (331) 5369 2276
Email : Patrick.ROUSSEL@diplomatie.gouv.fr

FRENCH POLYNESIA

Bruno Peaucellier
Head
Department of International Relations
Papeete
French Polynesia
Tel : (689)-47.22.76
Fax : (689) 47.22.71
Email : bruno.peaucellier@presidence.pf

GUAM

Ms. Lorilee L. Crisostomo
Administrator
Guam Environmental Protection Agency
Tel : + 1-671-475-1658
Fax : + 1-671-477-9402
Email : Lorilee.Crisostomo@guamepa.net

Mike Gawel
Acting Chief Planner
Guam Environmental Protection Agency
Guam
Tel : 1-671-475-1646
Fax : 1-671-477-9402
Email : Mike.Gawel@guamepa.net

KIRIBATI

Mr. Tebwe Ietaake
Secretary
Ministry of Environment, Lands and Agriculture
Development
PO Box 234
Bikenibeu, Tarawa
Kiribati
Tel : (686) 28211
Fax : (686) 28334
Email : Tebwe@melad.gov.ki

Dr. Iete Rouatu
Director of Planning & Statistics
Ministry of Finance and Economic Development
Bikenibeu, Tarawa
Kiribati
Tel : (686) 21808
Fax : (686) 21809
Email : iete_rouatu@hotmail.com
Email : teiti.ecd@melad.gov.ki

Ms. Nenenteiti Teariki-Ruatu
Deputy Director of Environment & Conservation
Division
Ministry of Environment, Lands and
Agriculture Development
P.O. Box 234
Bikenibeu, Tarawa-Kiribati
Tel : (686) 28507/28000/28593
Fax : (686) 28425
Email: nrtitaake@yahoo.com.au

MARSHALL ISLANDS

Ms Yumiko Crisostomo
Director
Office of Environmental Planning and Policy
Coordination
Office of the President
PO Box 975
MAJURO 96960
Republic of the Marshall Islands 96960
Tel : (692) 625 7944
Fax : (692) 625 7918
Email : oeppc@ntamar.net
Email: yumiko.crisostomo@gmail.com

NEW CALEDONIA

Mr. Daniel Poigoune
President of the Environmental Commission
Member of the Northern Province
Noumea, New Caledonia
Tel: (687) 47.71.45
Email: jj-cassan@province-nord.nc

Ms Gentiane Bisio
Elected Member of the Southern Province
Noumea, New Caledonia
Tel: (687) 77 39 56
Email: gentiane.bisio@province-sud.nc

Mr. Germain Padome
Special Assistant for Environment, Northern
Province
Noumea, New Caledonia
Tel: (687) 47.71.41
Email: Charge.environnement@province.nord.nc

Mr. Jean-Jerome Cassan
Engineer – Northern Province
Environment Department
Noumea, New Caledonia
Tel: (687) 47 72 39
Fax: (687) 47 71 35
Email: jj-cassan@province-nord.nc

NEW ZEALAND

Mr. Andrew Bignell
Department of Conservation
Wellington
New Zealand
Tel : (644) 471-3191
Fax : (644) 471-3049
Email : abignell@doc.govt.nz

Mr Tom Wilson
Development Programme Manager
NZ Agency for International Development
NZAID, AIDPAC
Private Mail Bag
Wellington
New Zealand
Tel : (644) 439-8327
Fax : (644)
Email : Tom.Wilson@nzaid.govt.nz

Mr. Malcolm Millar
Deputy High Commissioner
New Zealand High Commission
Beach Road
Apia- Samoa
Tel : (685) 21711
Fax : (685) 20086
Email : Malcolm.Millar@mfat.govt.nz

NIUE

Mr Sauni Tongatule
Director for Environment
Department of Environment
PO Box 80
Alofi
Niue
Tel : (683) 4021
Fax : (683) 4391
Email : tongatules@mail.gov.nu

Mr Crossley Tatui
Secretary to Government
Premier's Department
PO Box 40
Alofi
Niue
Tel : (683) 4200
Fax : (683) 4206
Email : c.tatui.sog@mail.gov.nu

PAPUA NEW GUINEA

Dr. Gae Gowae
Deputy Secretary
Department of Environment and Conservation
Papua New Guinea
Tel : (675) 325-0180
Fax : (675) 325-0182
Email : gmaxau@yahoo.com

Mr. Gunther Joku
Acting Director Policy
Department of Environment and Conservation
Papua New Guinea
Tel: 325-0180
Fax: 325-0182
Email: guntherjoku@yahoo.com

Mr. Tony Torea
National Environment Policy Advisor
UNDP Office
Papua New Guinea
Tel: (675) 325-0180
Fax: (675) 325-0182
Email: tony.torea@undp.org

SAMOA

Mr. Aiono Mose Pouvi Sua
Chief Executive Officer
Ministry of Foreign Affairs & Trade
PO Box L1859
Apia, Samoa
Tel : (685) 21171
Fax : (685) 21504
Email : mose@mfa.gov.ws

Tu'u'u Dr. Ieti Taulealo
Chief Executive Officer
Ministry of Natural Resources, Environment
and Meteorology
Private Mail Bag
Apia, Samoa
Tel : (685) 685 25019/685 22481
Fax : (685) 685 23176
Email : tuuu.ieti@samoa.ws

Faumuina Sailimalo Pati Liu
Assistant Chief Executive Officer
Ministry of Natural Resources, Environment
and Meteorology
Private Mail Bag
Apia- Samoa
Tel : (685) 685 31198/685 31197
Fax : (685) 685 23176
Email : Pati.Liu@mnre.gov.ws

Ms. Perina J. Sila
Assistant Chief Executive Officer
Political & Protocol
Ministry of Foreign Affairs & Trade
PO Box L1859
Apia, Samoa
Tel : (685) 685 63313
Fax : (685) 685 21504
Email : perina@mfa.gov.ws

Dr Steve Brown
GEF Consultant
Ministry of Natural Resources, Environment
and Meteorology
Private Mail Bag
Apia, Samoa
Tel : (685) 22481 Ext 13
Fax : (685)
Email : stevebrown@mnre.gov.ws

TOKELAU

Mr. Mose Pelasio
Director
Department of Economic Development,
Natural Resources & Environment
Tokelau
Tel: (690) 3127
Fax: (690) 3108
Email: mose.pelasio@clear.net.nz

TONGA

Dr Nailasikau Halatuituia
Secretary for Lands, Survey, Natural,
Resources & Environment
Ministry of Lands, Survey & Natural Resources
PO Box 5
Nukualofa
Tonga
Tel : (676) 23611/23210
Fax: (676) 23216
Email: ceo@lands.gov.to

TUVALU

Mr. Enate Evi
Acting Director
Department of Environment
Private Mail Bag
Funafuti
Tuvalu
Tel : (688) 20179
Fax : (688) 20167
Email : enviro@tuvalu.tv

UNITED STATES OF AMERICA

Ms. Jennifer Christenson
International Relations Officer
Office of Ocean Affairs
Bureau of Oceans & International Environmental
And Scientific Affairs
U.S. Department of State
Tel: (202) 647-3073
Fax: 1 (202) 647-4353
Email: ChristensonJL@state.gov

Mr Howard Diamond
Program Manager
U.S Department of Commerce,
National Oceanic and Atmospheric Administration.
Tel: + 1 301-427-2475
Fax: + 1 301-427-0033
Email: howard.diamond@noaa.gov

Mr Mark Fornwall
Pacific Basin Information Node Manager
United States Geological Survey
Department of the Interior
Tel: 808-984-3724
Fax: 1 (808) 2421128
Email: mark_fornwall@usgs.gov

Ms. Susan Ware Harris
Executive Director
NOAA Office of Internal Affairs
National Oceanic and Atmospheric Administration,
Department of Commerce
Tel: 01 202-482-6196
Direct Line: 01 202-482-5143
Email: susan.ware-harris@noaa.gov

Mr. John McCarroll
Manager, Pacific Islands Office
Environmental Protection Agency
San Francisco, California
Tel: 415-972-3774
Fax: 415-947-3560
Email: McCarroll.John@epamail.epa.gov

Mr. Joseph Murphy
Regional Environmental Officer
U.S. Department of State
American Embassy
Suva
Tel: (679) 331-4466 Ext 8166
Fax: (679) 330-2998
Email: MurphyJP@state.gov

Ms. Helene Takemoto
Senior Program and Project Manager
U.S. Army Corps of Engineers
Fort Shafter
Department of the Army
Department of Defense
Honolulu, Hawaii
Tel:
Fax: 01 (808) 4387801
Email: Helene.Y.Takemoto@poh01.usace.army.mil

Ms. Karen Frutchev
U.S Department of Commerce
National Oceanic and Atmospheric Administration
Tel: 01 202-482-6196
Email: Karen.Frutchev@noaa.gov

WALLIS AND FUTUNA

Mr. Toma Savea
President of the Environment Equipment
Wallis et Futuna

Mr. Sanele Tauvale
Environment Department
Wallis et Futuna
Tel: (681) 72 03 51
Fax: (681) 72 05 97
Email: senv@wallis.co.nc

CROP AGENCIES/ADVISERS**FORUM FISHERIES AGENCY**

Mr. Su'a N. F. Tanielu
Director General
Forum Fisheries Agency
PO Box 629
Honiara
Solomon Islands
Tel : (677) 21124
Fax : (677) 23995
Email : dan.sua@ffa.int

FORUM SECRETARIAT

Dr. Padma Lal
Sustainable Development Advisor
Forum Secretariat
Suva, Fiji
Tel : (679) 331 2600
Fax : (679) 322 0249
Email : PadmaL@forumsec.org.fj

**SECRETARIAT FOR THE PACIFIC
COMMUNITY (SPC)**

Mr. Falani Aukuso
Deputy Director
Private Mail Bag
South Pacific Commission
Suva, Fiji
Tel : 679 3370733
Fax : 679 3370021

**SOUTH PACIFIC APPLIED GEOSCIENCE
COMMISSION (SOPAC)**

Ms. Cristelle Pratt
Director
SOPAC
Private Mail Bag
GPO Suva, FIJI
Tel : (679) 338 1377
Fax : (679) 337 0040
Email : Cristelle@sopac.org

Ms. Tagaloa L. Cooper
Regional Communications and Coordination
Advisor
SOPAC
Private Mail Bag
GPO Suva, Fiji
Tel : (679) 338 1377
Fax : (679) 337 0040
Email : tagaloa@sopac.org

OBSERVERS**ASIAN DEVELOPMENT BANK**

David McCauley
Senior Environmental Economist
Regional and Sustainable Development Department
Asian Development Bank
PO Box 789
MANILA 2800
Philippines
Tel : (632) 632 5332
Fax : (632) 632 6184
Email: dmccauley@adb.org

Edy Brotoisworo
Senior Safeguards Specialist
Pacific Department
Asian Development Bank
PO Box 789
MANILA 2800
Philippines
Tel : (632) 632 5332
Fax : (632) 632 6184
Email : ebrotoisworo@adb.org

BIRDLIFE INTERNATIONAL

Mr. Don Stewart
Head of Pacific Division
BirdLife International
Pacific Partnership Secretariat
10 MacGregor Road
GPO Box 18332
Suva, Fiji
Tel: (679) 331 3592
Fax: (679) 331 3492
Email: don@birdlifepacific.org.fj

CONSERVATION INTERNATIONAL

Mr. Francois Martel
Executive Director
Pacific Islands Program
Conservation International
c/- PO Box 240
Apia, Samoa
Tel : (685) 21953/28569
Fax : (685) 28570
Email : fmartel@conservation.org

Mrs. Sue Miller-Taei
Marine Program Manager
Pacific Islands Program
Conservation International
c/- PO Box 240
Apia, Samoa
Tel : (685) 21593/28569
Fax : (685) 28570
Email : staei@conservation.org

Mr. James Atherton
Conservation Outcomes Manager
Pacific Islands Program
Conservation International
c/- PO Box 240
Apia, Samoa
Tel : (685) 21593/28569
Fax : (685) 28570
Email : jatherton@conservation.org

CONVENTION OF MIGRATORY SPECIES

Dr. Margi Prideaux
Convention on Migratory Species
UNEP/CMS Secretariat
UN Campus, Hermann-Ehlers-Str.10
Tel : (618) 8242 5842
Fax : (618) 8242 1595
Email : margi@cetaceanconservation.com.au
CMS Secretariat
53113, Bonn Germany
Tel: (49228) 815-2426
Fax: (49228) 815-2449
Email: secretariat@cms.int

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION
OF THE UNITED NATIONS (FAO)**

Dr. Vili A. Fuavao
FAO Sub-Regional Representative for the Pacific
FAO Representative in Samoa
Food and Agriculture Organization of the United
Nations, Subregional Office for the Pacific
Private Mail Bag
Apia, Samoa
Telephone: (685) 22127
Fax: (685) 22126
Email: FAO-SRO-Pacific@fao.org
FAO-SAPA@fao.org

INTERNATIONAL FUND IFAW

Mr. Mick McIntyre
Director
IFAW Asia Pacific
8 Belmore Street
Surry Hills NSW 2010
Australia
Tel : (612) 9288 4900
Fax : (612) 9288 4960

Ms. Olive Andrews
IFAW Officer
C/o SPREP
P.O Box 240
Apia, Samoa
Tel : (685) 66279
Fax : (685) 20321
Email : oandrews@ifaw.org

INTERNATIONAL MARITIME ORGANISATION

Mr. Moin Ahmed
Head, Asia-Pacific Section Geographical Focal
Points
Technical Co-operation Division
International Maritime Organisation
4 Albert Embankment
London SE1 7SR
Tel : (+ 44) 0 207 587 3108
Fax : (+ 44) 0 207 587 3210
Email : MAHMED@imo.org

**INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVA-
TION OF NATURE AND NATURAL RE-
SOURCE (IUCN)**

Mr. Taholo Kami
Regional Director
IUCN Oceania
5th Ma'afu Street
Suva, Fiji
Tel : (679)
Fax : (679)
Email : Taholo.Kami@iucn.org

THE NATURE CONSERVANCY (TNC)

Mr. James Hardcastle
Senior Advisor, Policy & Finance-Asia Pacific
The Nature Conservancy
Brisbane, Australia
Tel : (617) 3214-6904
Fax : (617) 321-6999
Email : jhardcastle@tnc.org

Mr. Yabanex Batista
Senior Policy Advisor- GEF
The Nature Conservancy
4245 North Fairfax Drive, Suite 100
Arlington, VA 22203-1606
Washington D.C
USA
Tel : (+ 1 703) 841-8170
Fax: (+ 1 703) 276-3241
Email : ybatista@tnc.org

**UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME (UNDP)**

Ms. Naheed Atiq Haque
Resident Coordinator/Resident Representative
UNDP Country Office
Private Mail Bag
Apia, Samoa
Tel : (685) 23670/1
Fax : (685) 23555
Email : naheed.haque@undp.org

Ms. Easter Galuvao
Assistant Resident Representative
Environment and Energy Unit
UNDP Country Office
Private Mail Bag
Apia, Samoa
Tel : (685) 23670/1
Fax : (685) 23555
Email : easter.galuvao@undp.org

Mr. Luatutu Andrea Volentras
UNDP/GEF Regional Technical Advisor for the
Pacific
UNDP Country Office
Private Mail Bag
Apia, Samoa
Tel : (685) 23670/1
Fax : (685) 23555
Email : andrea.volentras@undp.org

Mr. Thomas Jensen
Associate Programme Specialist REP-POR
UNDP Country Office
Private Mail Bag
Apia, Samoa
Tel : (685) 23670/1
Fax : (685) 23555
Email : Thomas.Jensen@undp.org

Ms. Leilani Duffy
SGP National-Coordinator
UNDP Country Office
Private Mail Bag
Apia, Samoa
Tel : (685) 23670/1
Fax : (685) 23555
Email : leilani.duffy@undp.org

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME (UNEP)**

Mr. Max Zieren
GEF Regional Programme Coordinator
Regional Office for Asia & Pacific
UN Building
Rajdamnern Ave
Bangkok 10200
Thailand
Tel : (662) 288 1873
Fax : (662) 280 3829
Email : uneproap@un.org

Mr. Mahesh Pradhan
Regional Environmental Affairs Officer
Regional Office for Asia & Pacific
UN Building
Rajdamnern Ave
Bangkok 10200
Thailand
Tel : (662) 288 1873
Fax : (662) 280 3829
Email : uneproap@un.org

Mr. Thanavat Junchaya
Programme Officer
Regional Office for Asia & Pacific
UN Building
Rajdamnern Ave
Bangkok 10200
Thailand
Tel: (662) 288 1873
Fax: (662) 280 3829
Email:

Mr. Suresh Raj
Representative –Pacific Islands
UNEP
c/- SPREP, PO Box 240
Apia, Samoa
Tel: (685) 66264
Fax: (685) 20231
Email: sureshr@sprep.org

Dr. Keneti Faulalo
Coordinator for Pacific Islands
UNEP- Division of GEF Coordination
C/- SPREP PO Box 240
Apia, Samoa
Tel: (685) 21430
Fax: (685) 20231
Email: keneti.faulalo@unep.ch

**UNIVERSITY OF THE SOUTH PACIFIC
(USP)**

Dr. Pa'olelei Luteru
Dean
Faculty of Islands and Oceans
The University of the South Pacific
Alafua Campus
Private Mail Bag
Apia, Samoa
Tel : (685) 21671
Fax : (685) 22933
Email : enquiries@samoa.usp.ac.fj

**WHALE & DOLPHIN CONSERVATION
SOCIETY (WDCS)**

Dr. Cara Miller
WDCS International
PO Box 720
Port Adelaide Business Centre
Port Adelaide SA 5015
Australia
Tel : (61) 422 388 725
Fax : (618) 8447 4211
Email : cara.miller@wdcs.org

**WORLD METEOROLOGY ORGANIZATION
(WMO)**

Mr. Henry Taiki
WMO
C/o SPREP
Vailima, APIA
SAMOA
Tel: (685) 21929
Fax: ((685) 20231
Email: htaiki@wmo.int

FRENCH LANGUAGE SOLUTIONS**INTERPRETERS & TRANSLATORS**

Olivier Richard
French Language Solutions Pty Ltd
Australia
Tel : 61-2-9398 1767
Fax : 61-2-8569 1383
Email : olivier@french.com.au

Bertold Schmidt - Interpreter
Gérard Maré - Interpreter
Christian Degueldre - Interpreter
Pierre Pellerin - Translator
Raymond Poirrier - Translator
Alan Doyle - Technical

SPREP SECRETARIAT

PO Box 240
Apia, Samoa
Tel : (685) 21 929
Fax : (685) 20 231
Email : sprep@sprep.org

Asterio Takesy
Director

F. Vitolio Lui
Deputy Director

Taito John Roache
Corporate Services Manager

Bruce Chapman
Programme Manager – Pacific Futures

Stuart Chape
Programme Manager – Island Ecosystems

Dr Frank Griffin
Pollution Prevention & Waste Management
Adviser

Kate Brown
Action Strategy Adviser

Frank Wickham
Capacity Development Adviser

Seve Paeniu
Sustainable Development Adviser

Espen Ronneberg
Climate Change Adviser

Joe Stanley
GEF Support Adviser

Taito Nakalevu
Climate Change Adaptation Officer

Dominique Benzaken
Coastal Management Adviser

Solomone Fifita
PIGGAREP Programme Manager

Peter Murgatroyd
Information Resource Centre Manager

Satui Bentin
Consultant - Chief Rapporteur

Tamara Logan
Education & Social Communications Adviser

Lui Bell
Marine Species Officer

Caroline Vieux
Coral Reef Management Officer

Alan Tye
Invasive Species Officer

Alofa S. Tuuau
Finance Manager

Clark Peteru
Environmental Legal Adviser

Anthony Talouli
Marine Pollution Adviser

Dean Solofa
PI-GCOS Officer

Anna Tiraa
Island Biodiversity Officer

Tepa Suaesi
Environment Officer

Nannete Woonton
Associate Media & Publication Officer

Makereta Kaurasi-Manueli
Project Accountant

Simeamativa L. Vaai
Senior Administration Officer

Kemueli Qoroya
Information Technology Officer

Aliitasi Uesele-Petaia
IT/Network Officer

Ruta Tupua-Couper
Personal Assistant to the Director

Apiseta Eti
Personal Assistant to the Deputy Director

Litia Brighthouse
Personnel Officer

Lupe Silulu
Registry Supervisor

Miraneta Williams-Hazelman
Assistant Librarian

Pauline Fruean
Conference & Travel Officer

Tuputa Uliate
Property Services Officer

Rosanna Galuvao-Ah Ching
Secretary - Corporate Services

Makerita Atiga
Secretary - Island Ecosystems Programme

Phaedra Moors
Secretary - Pacific Futures Programme

Saunoa Matau
Programme Assistant - Pacific Futures Programme

Theresa Afa-Fruean
Programme Assistant - Island Ecosystem
Programme

Annex II: Déclarations des M. Asterio Takesy, Directeur du PROE

Révérend Featunai Ben Liua'ana,
M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier ministre
du Samoa,
Mme Monique Barbut, Directrice générale du
Secrétariat du FEM,
Ministres,
Mesdames et Messieurs les représentants des pays et
territoires membres du PROE,
Membres du corps diplomatique,
Membres du CORP,
Mesdames et Messieurs les observateurs,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais remercier le révérend Liua'ana de son
inspirante invocation spirituelle.
C'est pour moi un honneur et un privilège de me
trouver devant vous aujourd'hui et je tiens à vous
remercier d'être parmi nous ce matin.

J'aimerais vous souhaiter à tous la bienvenue à la dix-
huitième session de notre organe directeur, la
Conférence du PROE. J'espère que ceux qui viennent
de loin ont fait un agréable voyage.

Puis-je vous remercier, M. le Premier ministre, de vous
être libéré malgré votre emploi du temps chargé pour
être parmi nous ce matin et officiellement ouvrir notre
18^e session.

Au lendemain des 13^e Jeux du Pacifique Sud, il me
semble que vous méritez nos félicitations pour y avoir
remporté une médaille mais aussi pour avoir accueilli
et organisé, en tant que chef du gouvernement, une
des toutes meilleures éditions de ces Jeux. Les gens de
mon âge ont maintenant toutes les raisons de croire le
vieil adage selon lequel la vie ne s'arrête pas à 50 ans.
Vous avez montré non seulement que la vie continue
mais qu'elle peut aussi être active, satisfaisante et
compétitive. Malo le tausinio.

Je suis très heureux d'avoir une fois de plus l'occasion
d'accueillir les distingués représentants du PROE au
Samoa. Je souhaite également la bienvenue à mes
éminents collègues des organisations du CORP et à
tous les observateurs.

À notre invitée spéciale, Mme Monique Barbut,
Directrice générale et Présidente du Fonds pour
l'environnement mondial (FEM), je vous remercie

d'avoir accepté mon invitation malgré vos nombreux
et importants engagements internationaux. Votre
présence nous fait honneur, au PROE et à moi-même,
mais également à notre pays hôte, le Samoa, et aux
petits États et territoires insulaires en développement
réunis ici aujourd'hui. Elle montre que leur lutte pour
améliorer leurs niveaux de vie et les nombreux défis
uniques qu'ils doivent relever sont pris en compte dans
les allées du pouvoir du monde développé et par la
directrice de l'une des institutions les plus influentes
et les mieux dotées du monde.

Madame la Présidente, si nous, le FEM et les PEID du
Pacifique, pouvons travailler efficacement dans le cadre
de votre initiative, l'Alliance FEM-Pacifique pour un
avenir viable, pour répondre aux besoins particuliers
de nos peuples, les futures générations insulaires
océaniques se rappelleront toujours de vous comme
d'une amie et bienfaitrice qui, tout en présidant une
institution mondiale à Washington, a répondu à leur
appel pour que le FEM soit utile à leur pays.
Mme Barbut, je vous félicite d'être la première
Directrice générale et Présidente du FEM à honorer
nos côtes océaniques de votre présence, qui fera naître
une nouvelle vague d'optimisme et une relation
durable.

Mesdames et Messieurs les représentants, le PROE se
~~trouve à un carrefour en cette 16~~ année au Samoa et
12^e en tant qu'organisation intergouvernementale. À
cet égard, je suis à juste titre fier qu'au cours des 16
dernières années, les hommes et les femmes qui
forment le PROE et qui ont consacré leur temps et
leur travail aux pays et territoires insulaires océaniques,
pour les aider à protéger et améliorer leur
environnement et renforcer leurs capacités, ont de
nombreux accomplissements à leur actif comme en
attestent vos pays et territoires. Mais les menaces
environnementales pesant sur les îles de la région
demeurent, et deviennent même parfois plus graves et
plus pressantes. La tâche du personnel du PROE n'en
est donc que plus difficile bien que nous soyons
toujours prêts à faire notre devoir de notre mieux et
dans la limite des ressources à notre disposition.

À cet égard, vous avez tous conscience de l'étude sur
« l'architecture régionale » ou le cadre institutionnel
régional (RIF), qui recommande la fusion du PROE
et d'autres organismes au sein de la CPS, l'organisation
qui nous a enfantés il y a 16 ans. La raison avouée est

que nous devons faire des économies et augmenter l'efficacité des services. Les conclusions de cette étude sont à la disposition de vos pays et administrations et, bien que la direction du PROE ait sa propre opinion sur la question, je pense qu'en dernier ressort vous seuls pouvez juger de la valeur et du rapport coût-efficacité de nos services. Cette question sera tranchée lors de la réunion du Forum des îles du Pacifique, en octobre, et je ne doute pas que certains d'entre vous aient une opinion à ce sujet ; je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir aborder dûment la question avec votre gouvernement ou administration.

Le PROE s'est concentré depuis sa création sur la prestation de services répondant aux nombreux défis pressants que les îles océaniques doivent relever. Mis à part le bilan de l'organisation réalisé en 2000 à l'instigation des bailleurs, aucune évaluation indépendante de nos services n'a été effectuée en 16 ans hormis nos rapports d'évaluation interne sur le programme de travail annuel présentés à la Conférence du PROE. Suite à une demande similaire d'AusAID, le moment semble être venu d'envisager une évaluation indépendante pour mesurer comment les Membres, et en particulier les pays et territoires insulaires pour lesquels l'organisation a été créée, jugent la performance du PROE et le mode et la prestation de ses services, et de recevoir des suggestions pour combler toute lacune recensée et améliorer ces services.

Le document préparé par le Secrétariat à ce sujet pourra éclairer votre décision et informer les bailleurs sur les possibilités de financement.

Mesdames et Messieurs les représentants, nous avons une fois de plus essayé de vous soumettre un programme de travail réaliste pour 2008, qui réponde aux besoins pressants de la région sans augmenter les contributions des Membres. Nous avons réussi à le faire en équilibrant le budget grâce aux mesures d'économie et de productivité mises en œuvre par le Secrétariat ces dernières années. Cette situation n'est bien entendu ni souhaitable ni durable mais est dictée par vos préoccupations concernant l'augmentation des contributions. À cet égard, puis-je observer que vous les Membres devrez également accepter les faits et le besoin de renforcer votre adhésion et votre participation à l'organisation, pour qu'elle puisse relever les défis environnementaux croissants pesant sur notre région.

Comme les autres dirigeants des organisations du CORP, je suis de plus en plus préoccupé par la capacité du PROE à continuer d'attirer suffisamment de postulants, comme par le passé, pour sélectionner des hommes et des femmes susceptibles de fournir les services de qualité que vous demandez et méritez. Cette situation dépend en partie de la compétitivité et, si j'ose dire, de l'équité de la rémunération du personnel. Je suis heureux et fier que 75 % des cadres professionnels du PROE soient des Océanien, un taux inégalé dans les autres organisations du CORP qui a nous aussi permis d'attirer et de conserver des cadres du plus haut niveau. Conformément à vos décisions de 2004 et 2006, les organisations du CORP ont examiné les marchés que vous avez définis pour nos cadres professionnels et les résultats indiquent que des ajustements sont nécessaires pour des raisons d'équité. Par souci d'économie, le CORP a toutefois décidé de ne solliciter que 80 % des ajustements nécessaires. Comme par le passé et pour éviter d'augmenter les contributions des Membres, le Secrétariat fera tout son possible pour que les coûts associés soient financés par de nouvelles mesures d'économie et de productivité tout en veillant à ne pas compromettre les services fournis.

Pour conclure, j'espère que ceux d'entre vous qui ont fait un long voyage pourront profiter de leur séjour et prendre le temps de découvrir les attractions d'Apia et du Samoa tout en profitant de l'hospitalité des Samoans et de leur culture séculaire mais bien vivante.

Notre programme est chargé et, sans plus attendre, je vous souhaite une réunion fructueuse en vous rappelant que mon personnel et moi-même restons à votre disposition.

Soifua.

**Annexe III: Déclarations des Monique Barbut, Directrice générale et Présidente
Le Secrétariat du FEM**

Monsieur le premier ministre, Mesdames et Messieurs les représentants,

C'est un grand honneur pour moi d'être présente aujourd'hui parmi vous à l'occasion de cette importante conférence. Ici, au cœur du Samoa, à mille lieues de la palpitante capitale industrielle de Washington, l'importance du travail que nous faisons ensemble me semble encore plus frappante.

Car vos pays sont des symboles pour le reste du monde, et ce, à double titre. D'abord parce que, malgré votre faible population, vous avez de grandes responsabilités en tant que gardiens de trésors naturels comptant parmi les plus précieux et les plus beaux de la planète. Vous êtes un bastion qui doit être préservé. Vous vous trouvez face à des risques environnementaux extrêmes alors que les défis économiques et la vulnérabilité environnementale que vos citoyens doivent relever sont plus sérieux que dans la majorité des autres régions. Vous symbolisez la polarisation de notre condition planétaire.

En tant que Directrice générale du Fonds pour l'environnement mondial, je me dois d'aider les pays en développement à trouver les moyens de participer à la protection du patrimoine commun de l'humanité alors qu'ils visent un développement économique et social durable. Et ce, à un moment difficile pour vos gouvernements. La latitude dont nous disposons pour répondre aux pressions qui pèsent sur l'environnement est de plus en plus réduite tandis que les coûts associés ne cessent d'augmenter. C'est pour cette raison que la dynamique politique s'est amplifiée et que les gouvernements se réuniront à New York le 24 septembre, puis à Bali, pour étudier la meilleure voie à suivre.

Mais pour les îles que vous gouvernez, il ne s'agit pas d'un exercice théorique. Je sais que la tâche est grande, alors que vous et vos citoyens devez faire face à de redoutables problèmes environnementaux, à une époque où nous devons d'urgence trouver des solutions efficaces pour atteindre un développement durable à l'échelle mondiale. Le FEM est résolu à vous aider à cet égard.

En 2006, le FEM a été reconstitué à hauteur de 3,13 milliards de dollars É.-U., un chiffre record que j'accueille avec reconnaissance. Mais à la tête du FEM,

je me trouve face à une dichotomie entre les besoins environnementaux croissants des pays en développement, d'une part, et la cagnotte relativement petite dont le FEM dispose au vu de l'énormité des problèmes environnementaux à l'échelle planétaire, d'autre part. Je dois veiller à ce que nos fonds soient investis au mieux, en tenant compte de leur impact sur l'état de l'environnement, aujourd'hui comme demain.

Programme plurisectoriel du FEM pour les petits États insulaires océaniques en développement

Dans cet esprit, et au vu de l'énormité de vos propres défis, je suis parfaitement consciente que notre partenariat avec vos pays doit évoluer. Et c'est donc avec grand plaisir que je vous présente aujourd'hui une nouvelle Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable qui repose sur un programme plurisectoriel du FEM pour les petits États insulaires océaniques en développement et suit une triple approche novatrice à l'égard du Pacifique, comprenant :

- *une augmentation exponentielle du financement* dans l'ensemble de votre région, en utilisant les allocations des pays du dispositif d'allocation des ressources du FEM ;
- *une nouvelle approche-programme*, plutôt que d'aborder les problèmes projet par projet ;
- *une nouvelle approche régionale rationalisée*, qui nous permettra d'agréger les programmes nationaux au niveau régional pour augmenter notre impact dans l'ensemble de la région.

Cette Alliance est un partenariat réunissant des agents du FEM, des organisations régionales, des ONG, etc. et vos pays pour définir et fournir un programme d'investissement qui les aide à développer leur durabilité tout en fournissant des bienfaits écologiques grâce à des projets mis en œuvre aux niveaux national et régional. La Banque mondiale en assumera le rôle d'agent d'exécution.

Je suis enthousiasmée par les nombreuses possibilités que cette nouvelle approche offre pour mieux utiliser les ressources pour votre région. Le FEM a fourni environ 86 millions de dollars É.-U. à 14 pays océaniques au cours des 15 dernières années pour vos travaux sur la biodiversité, les changements climatiques et les polluants organiques persistants.

Mais les progrès dans ces domaines ont été lents. Je pense que ce nouveau programme modifiera radicalement notre mode de collaboration et je suis ravi d'annoncer aujourd'hui que le financement total du FEM disponible pour ce programme sur trois ans devrait atteindre environ 100 millions de dollars É.-U., soit six fois plus sur une base annuelle.

En réponse à vos grandes priorités nationales, nous travaillerons dans quatre domaines importants : la biodiversité ; l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers ; les eaux internationales ; et les questions intersectorielles telles que la gestion des terres et des eaux.

Concernant la biodiversité, nous sommes profondément conscients que vos pays sont soumis à des pressions croissantes d'origine variable, qui entraînent l'effondrement des systèmes écologiques et la diminution de la diversité biologique. Les forêts sont ainsi converties pour l'agriculture et d'autres usages, sans toujours tenir compte de leur fonction de base, tandis que les atolls coralliens sont menacés par l'élévation du niveau de la mer et la fréquence croissante des phénomènes hydrologiques extrêmes. Le programme sur la biodiversité se concentrera sur la gestion des zones marines et côtières protégées, la prévention et la lutte contre les espèces allogènes envahissantes, et la conservation et l'utilisation durable de vos ressources forestières. Ce programme pourrait inclure une approche régionale de la gestion des espèces allogènes envahissantes, pour appuyer la stratégie régionale océanique de lutte contre ces espèces. Il pourrait se concentrer sur la conservation de la biodiversité marine par le biais de zones protégées.

Concernant les changements climatiques, nous savons que vos pays sont soumis à d'énormes pressions qui ont un profond impact sur le développement durable que vous cherchez tant à atteindre. Je sais que vos pays ont déjà reconnu le besoin de réduire leur vulnérabilité aux risques croissants des changements climatiques, grâce à l'adaptation et à la résistance au climat, et que vous entendez renforcer vos capacités humaines et institutionnelles pour relever ces défis. Nous voulons appuyer ce travail plus efficacement et suggérons une approche double qui comprend des activités d'atténuation et se concentre fortement sur l'adaptation. L'appui à l'atténuation pourrait se faire par le biais de projets sur les énergies renouvelables dans les pays appropriés et, dans les pays plus grands,

de projets axés sur des bâtiments à fort rendement énergétique. Au niveau régional, ces deux initiatives pourraient contribuer à réduire le coût des combustibles fossiles importés.

Mais notre soutien à l'adaptation aux changements climatiques est sans doute plus critique. Le financement de l'adaptation par le FEM, y compris les fonds d'adaptation aux changements climatiques, aidera les petits pays insulaires océaniques à identifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation appropriées, y compris l'intégration de l'adaptation dans les principaux secteurs de développement tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau de boisson et d'irrigation, la santé et la gestion des risques de catastrophes. Nous pouvons également travailler avec vous pour protéger votre précieuse infrastructure contre les effets des changements climatiques, de sorte que les risques associés fassent partie intégrante de votre planification stratégique nationale.

Concernant les eaux internationales, vous avez recensé, dans le cadre de travaux menés avec le FEM, deux priorités appelant des mesures urgentes : la gestion de la pêche au thon dans la zone chaude du Pacifique, et la protection et la gestion de votre approvisionnement en eau douce. Ces travaux ont donné lieu à l'adoption et à la ratification de la *Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique Centre et Ouest*. Nous voulons poursuivre dans cette voie. Nous espérons également vous aider à mettre en place, dans tous les petits États insulaires océaniques, un système intégré de gestion des eaux superficielles et souterraines englobant la collecte de l'eau et la gestion des eaux usées, ainsi que des approches différenciées dans les atolls et les îles volcaniques où l'eau est particulièrement précieuse.

Enfin, concernant les questions intersectorielles, nous nous concentrerons notamment sur le tourisme et la gestion des déchets solides. Des efforts pour recenser des activités de gestion des déchets solides semblables aux travaux appuyés par l'Australie sur la gestion des déchets toxiques peuvent être considérés comme une intervention conjointe sur les eaux internationales et la gestion des terres. Ce programme répondra aux priorités recensées dans la Déclaration de Maurice et les conventions tout cadrant avec les nouvelles priorités stratégiques du FEM.

Je suis également ravie que le PROE accueille, avec l'appui financier de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, un Conseiller chargé de l'assistance du FEM qui pourra faire le pont avec Washington et répondre à vos préoccupations.

Mesdames et Messieurs les représentants,

Ce travail ne sera pas facile et nécessitera un fort engagement de la part de vos gouvernements. Je salue les efforts que vous avez déjà déployés pour assurer une communication et une harmonisation satisfaisantes au sein de vos ministères et départements ainsi que le travail de réforme nationale et de renforcement des institutions que vous avez effectué pour que les activités appuyées par le FEM prennent profondément racine dans vos modes de gouvernement. Au nom du FEM, je m'engage à vous aider dans ce processus dans toute la mesure de mes moyens.

Chers amis,

Vos îles me sont chères, elles ne me sont pas étrangères. Car j'ai géré pendant de nombreuses années tous les investissements publics du gouvernement français dans les territoires français du Pacifique.

Si je ne me trompe, les techniques de navigation traditionnelle de votre région n'utilisaient ni sextant, ni boussole, ni montre, ni rapports radio ou satellitaires. Les navigateurs observaient les étoiles, le soleil, la houle, les oiseaux et les autres signes de la nature pour se diriger.

J'aimerais aujourd'hui faire appel à cette remarquable tradition. La voie à suivre n'est pas très nette et est jonchée d'embûches et d'incertitudes. Nous devons nous fier à nos connaissances pour naviguer dans ces eaux inconnues, et nous devons faire confiance aux éléments vivants de la planète comme l'ont si bien fait vos ancêtres. En tant que directrice générale du FEM, je pense que nous sommes tous en droit de prospérer sur une planète vivante, aujourd'hui comme demain. Je vous invite donc à naviguer avec moi et à vous engager dans l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable.

Je vous remercie.

**Annexe IV: Déclaration liminaire de M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi
Premier ministre du Samoa**

Révérend Feaunati Liua'ana,
Ministres,
Directrice générale du Secrétariat du FEM,
Directeur du PROE,
Mesdames et Messieurs les représentants des pays et
territoires membres du PROE,
Membres du Corps diplomatique,
Représentants des organisations du CORP,
Mesdames et Messieurs les observateurs,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de souhaiter à nos visiteurs la
bienvenue au Samoa.

Je tiens particulièrement à saluer la présence de
Madame Monique Barbut, Directrice générale du
Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial
(FEM). J'espère que votre court séjour parmi nous
vous permettra de découvrir non seulement les défis
que les petits États insulaires océaniques en
développement doivent relever et continuent de
porter à la connaissance du FEM mais aussi les choses
que nous faisons bien.

Cette Conférence est la 14^e depuis que le Secrétariat
s'est installé au Samoa en 1992 pour devenir une
organisation intergouvernementale totalement
indépendante et la septième à se tenir à Apia. Le
PROE est un organisme régi par un traité et a acquis
ce statut à l'issue d'un long processus. Les menaces
pesant sur notre environnement insulaire océanique
justifiaient la création d'une organisation spécialisée.
Mais les menaces et défis environnementaux présents
dans notre région il y a une quinzaine d'années n'ont
pas disparu et ont parfois grandi en taille et en
intensité : le réchauffement planétaire et les
changements climatiques, la pollution tellurique et
côtière, la production croissante de déchets, les
menaces pesant sur la biodiversité et la diminution
de la diversité biologique, pour n'en citer que
quelques-uns. Je pense qu'aucun d'entre nous ne doute
que le travail mené par le PROE pour protéger et
améliorer notre environnement ait porté ses fruits et
produit des résultats.

Je sais que l'étude actuelle sur le cadre institutionnel
régional (ou RIF) a semé des doutes dans les esprits
de certains quant à l'existence durable du PROE sous
sa forme actuelle. Je tiens à cet égard à assurer le
Conseil du PROE de l'engagement du Samoa et de sa
conviction quant à la valeur et à l'utilité de
l'organisation. Les données de cette étude ne peuvent
à ce jour que renforcer mon opinion, à savoir que le
PROE devrait continuer de fournir ses excellents
services en accord avec la convention qui l'a créée.

Les problèmes environnementaux auxquels les îles du
Pacifique doivent faire face sont vastes et la tâche du
PROE est particulièrement délicate. L'organisation
a donc besoin de l'assistance et du soutien de tous les
pays membres. Il va sans dire que le PROE doit
disposer des ressources nécessaires pour répondre aux
nombreuses demandes qui lui sont présentées. Il serait
fort utile à cet égard que les contributions statutaires
des Membres soient versées en temps voulu.

Il est particulièrement important que le PROE
dispose de votre évaluation critique de sa performance
pour qu'il puisse mieux répondre aux besoins de ses
Membres. Cela étant, les pays membres doivent
également échanger leurs vues et des informations sur
la façon dont ils s'acquittent de leurs responsabilités
environnementales à l'échelon national et sur leur
contribution aux efforts régionaux et mondiaux
déployés dans ce domaine. Le Secrétariat du PROE
facilite cet important inventaire grâce au modèle de
profil de pays approuvé par la Conférence de l'année
dernière en vue de son utilisation immédiate. Je crois
savoir que vous échangerez lors de cette Conférence
des informations sur l'un des domaines prioritaires
du Plan d'action couvert par ces profils, à savoir la
« gestion des ressources naturelles ».

Le travail et la qualité d'une institution, qu'elle soit
publique ou privée et quel que soit son cadre,
dépendent avant tout de la qualité de son personnel.
Et cela est particulièrement vrai dans le cas d'une
organisation comme le PROE, dont le programme
de travail est essentiellement composé de services et
de conseils techniques et juridiques fournis par son

personnel. Une rémunération juste est impérative pour attirer et fidéliser un personnel compétent. Les Membres du PROE en sont conscients et ont par le passé volontiers approuvé le relèvement approprié des traitements. Mais ces mesures ont été financées par les économies réalisées par le Secrétariat. Cette méthode présente des avantages indéniables pour ceux d'entre nous qui doivent justifier chaque dollar que nous demandons à nos services des finances. Mais il est également indéniable qu'une telle situation ne peut pas durer longtemps. Je vous prie donc instamment, tout en faisant preuve de prudence, de tenir compte des défis financiers que le Secrétariat doit relever pour obtenir et maintenir le niveau de compétences et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de nos membres.

Pour finir, j'espère que vous aurez également le temps de découvrir notre ville et nos îles, notre culture, notre manière de vivre et notre hospitalité. Vous avez probablement manqué les Jeux du Pacifique Sud et l'occasion de découvrir les lieux, les sons et les couleurs de la diversité culturelle, du talent et de l'esprit sportif affichés par tous les peuples océaniens qui ont participé à ces Jeux. Notre festival annuel Teuila a par contre ouvert ses portes hier et j'espère que vous pourrez assister à quelques-unes des manifestations prévues pour cette édition.

Votre programme est chargé et ambitieux et je vous souhaite de fructueuses délibérations. J'ai maintenant le plaisir de déclarer ouverte la 18^e Conférence du PROE.

Soifua ma ia manuia.

Anexe V: Ordre du Jour

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture officielle

Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du président et du vice-président

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

**Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la dix-septième
Conférence du PROE**

Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation des performances/Bilan de l'année 2006

- 5.1 Présentation du rapport annuel pour 2006 et exposé du Directeur sur les réalisations depuis la dix-septième Conférence du PROE
- 5.2 Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le programme de travail et le budget pour 2006
- 5.3 Rapports financiers
 - 5.3.1 *Rapport sur les contributions des Membres*
 - 5.3.2 *Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2006*

Point 6 de l'ordre du jour : Questions soulevées par les Membres

- 6.1 Profils de pays – Échange d'informations entre les Membres sur l'évolution à l'échelon national de la gestion des ressources naturelles en tant que priorité du plan d'action
- 6.2 Options en matière de rationalisation des rapports des pays insulaires océaniques requis au titre des AME (document préparé par l'Australie)
- 6.3 Les ressources génétiques dans la région Pacifique (document préparé par l'Australie)

Point 7 de l'ordre du jour : Questions relatives à la rémunération du personnel

- 7.1 Financement durable des augmentations périodiques des traitements
- 7.2 Analyse des données annuelles des marchés de référence pour les cadres professionnels

Point 8 de l'ordre du jour : Programme de travail et budget pour 2008

- 8.1 Questions relatives au programme Écosystèmes insulaires
 - 8.1.1 *Programme-cadre régional sur les espèces marines et dispositifs régionaux pour la conservation des espèces marines d'intérêt particulier*
 - 8.1.2 *Renforcement des capacités grâce au Réseau pédagogique océanique sur les espèces envahissantes : Le PILN passe aux actes*
 - 8.1.3 *Plan d'action pour l'Année océanique des récifs coralliens (2008)*

-
- 8.2 Questions relatives au programme Avenirs océaniens
 - 8.2.1 *Renforcement des services d'appui du FEM dans la région*
 - 8.2.2 *Projet océanien de mise en œuvre du Protocole de Montréal : Mesures nécessaires en matière de conformité*
 - 8.3 Examen et adoption du projet de programme de travail et de budget pour 2008 et des budgets prévisionnels pour 2009 et 2010

Point 9 de l'ordre du jour : Questions d'ordre institutionnel

- 9.1 Processus de recrutement du Directeur
- 9.2 Mise à jour du Règlement du personnel
- 9.3 Mandat de l'évaluation indépendante du PROE

Point 10 de l'ordre du jour : Coopération régionale

- 10.1 Compte rendu de la réunion des dirigeants du CORP

Point 11 de l'ordre du jour : Points proposés par les membres

- 11.1 Cadre institutionnel régional (RIF)
- 11.2 Compte rendu de la 8^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées.

Point 12 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs

Point 13 de l'ordre du jour : Divers

Point 14 de l'ordre du jour : Date et lieu de la dix-neuvième Conférence du PROE

Point 15 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

Point 16 de l'ordre du jour : Clôture

Annexe VI: Descriptif de fonctions et des qualités requises pour le poste de directeur est joint

Fonctions/responsabilités du Directeur

1. Direction efficace, orientation stratégique et vision globale de l'Organisation ;
2. Gestion et administration efficaces et rationnelles du programme de travail, du personnel et des actifs du PROE ;
3. Fourniture de conseils et de services de haute qualité aux Membres et à l'organe directeur ;
4. Exposition et défense des préoccupations écologiques de la région ; et
5. Établissement et maintien de relations efficaces avec les autres organisations régionales, les bailleurs de fonds et les parties intéressées.

Connaissances, compétences, expérience et qualités requises

- Haute intégrité et qualités de chef, capacité d'encadrement et expérience de haut niveau à la tête d'une équipe pluridisciplinaire et pluriculturelle. Formation universitaire souhaitable dans une discipline pertinente ;
- Engagement en faveur des aspirations sociales, économiques et écologiques des peuples océaniques et bonne capacité de communication avec les Membres ;
- Aptitude à faire valoir et promouvoir les préoccupations écologiques ainsi que la protection et le développement des ressources naturelles de la région et à coopérer efficacement avec les organisations et institutions partenaires ;
- Capacité avérée de gestion des changements structurels et culturels d'une organisation ;
- Bonne santé et aptitude à entreprendre de nombreux déplacements et de nombreuses consultations dans la région ; et
- Connaissance souhaitable des deux langues de travail.

**Annexe VII: Compte rendu du sous-comité sur l'évaluation indépendante de l'organisation
(COMPTE RENDU ÉCRIT DU RAPPORT ORAL)**

M. le Président,

Les Membres se rappelleront que le Conseil a décidé hier de constituer un sous-groupe représentatif pour convenir d'un processus de sélection des membres de l'équipe chargée de l'évaluation indépendante du PROE.

Ce sous-groupe, formé de la Nouvelle-Calédonie, de la République des îles Marshall, de la France, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, s'est réuni cet après-midi. Il m'a demandé en tant que Président de la Conférence de fournir aux Membres un rapport oral de ses décisions. Le sous-groupe propose de compléter cet exposé d'un rapport écrit aux Membres du Conseil.

Le sous-groupe a pris note que l'évaluation indépendante de l'organisation a été approuvée hier par les Membres et qu'un processus transparent et pratique doit être suivi sans tarder pour qu'elle puisse être entamée.

Il a d'abord examiné le processus de nomination des représentants des sous-régions suivantes au sein de l'équipe d'évaluation : Micronésie, Polynésie, Mélanésie et Australie/Nouvelle-Zélande. Le temps requis a également été abordé, en notant que de courts voyages seront nécessaires mais que la majorité des contributions se ferait par e mail et téléphone pour discuter et appuyer le travail du chef d'équipe et du consultant.

Il a été décidé qu'un correspondant du PROE de chaque sous-région consulterait ses homologues pour soumettre un candidat au Secrétariat. Ces correspondants sont provisoirement le Samoa (Polynésie), la République des Îles Marshall (Micronésie) et les Fidji (Mélanésie), mais nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'une liste provisoire qui sera confirmée par écrit à une date ultérieure. Il a été décidé que le représentant de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sera choisi conjointement par ces pays de sorte à compléter les compétences des autres membres de l'équipe.

Le sous-groupe a ensuite examiné le processus de sélection du chef d'équipe et du consultant. Il a décidé, dans un souci de simplification et de transparence, que ces sélections seraient effectuées par un groupe basé à

Apia comprenant le Samoa, les États-Unis d'Amérique (s'ils le désirent), l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Tokélaou (si elles le désirent). La République des îles Marshall a également demandé à participer à ce groupe par téléphone ou e-mail. Le sous-groupe a accepté en notant qu'il ne pourrait pas inclure d'autres représentants en poste hors d'Apia pour des raisons pratiques.

Le groupe ainsi constitué proposera environ six candidats, ayant les qualifications nécessaires pour les deux postes (chef d'équipe et consultant), et sélectionnera ensuite conjointement les personnes que le Secrétariat engagera. Les Membres du Conseil pourront présenter des candidats s'ils le désirent. Le sous-groupe a nommé la Nouvelle-Zélande pour coordonner ce processus à Apia.

M. le Président, le sous-groupe a noté qu'il est très important que ces processus de sélection soient menés sans délai. Le sous-groupe devra ensuite confirmer ces processus par écrit aux Membres du Conseil puis procéder aux sélections bien avant la fin de l'année civile.

Enfin, M. le Président, je note que le sous-groupe a examiné d'autres détails et notamment les qualités souhaitables pour le chef d'équipe, à savoir l'expérience de l'administration publique, le discernement et l'ancienneté nécessaires pour mener des conversations de haut niveau avec les Membres. Il a également été convenu que tous les membres de l'équipe devraient avoir d'excellentes qualités relationnelles pour collaborer efficacement dans le contexte océanien.

M. le Président, le sous-groupe s'est réuni tard dans la semaine et, comme indiqué précédemment, confirmera toutes ces dispositions par écrit aux Membres du Conseil et au Secrétariat le plus tôt possible. Ceci lui permettra également d'arrêter les détails et le calendrier des étapes à venir.

Je vous remercie.

Annexe VIII: Remarques de F. Vitolio Lui, directeur adjoint du PROE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants,

Je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui car je me dois de répondre au généreux hommage que m'a rendu mon Directeur au cours de la semaine, et auquel vous avez chaleureusement adhéré.

Car j'ai eu le plaisir, le privilège et l'honneur de travailler à votre service pendant mon mandat.

Permettez-moi de partager avec vous quelques réflexions sur mes années au PROE. J'ai postulé au PROE pour deux principales raisons :

La première était que je me considérais, en tant que haut fonctionnaire océanien, comme un privilégié, au Samoa mais aussi dans les autres îles du Pacifique. J'avais passé l'essentiel de ma vie professionnelle au service de mon pays, de mon peuple et de ma famille, en éprouvant toujours une certaine culpabilité à ne pas pouvoir faire plus pour les 95 % de la région qui n'avaient pas cette chance. J'ai pensé que je pourrais leur apporter quelque chose en travaillant dans une organisation régionale.

Je pose beaucoup de questions désagréables, je relève des erreurs, je propose des idées et des changements, je demande de meilleures performances... à tel point que mes détracteurs disent que je suis négatif, dur et peu coopératif. Bien que je ne partage pas leur point de vue, j'ai quand même dû prouver qu'ils avaient tort.

La meilleure façon était d'entrer au service d'une organisation régionale et de montrer que je peux aussi bien faire des critiques que les recevoir. Que je peux aussi bien proposer des idées et des changements que les mettre en œuvre et les faire fonctionner. Que j'améliore ce que j'ai démantelé. Que, si je fais travailler les autres, je peux aussi travailler aussi dur et aussi longtemps qu'eux.

Bref, que je sais **montrer l'exemple**.

Voici donc ce qui m'a motivé et inspiré pendant mes années au PROE.

Chers collègues,

Cela étant, mon plus grand plaisir et privilège a été de travailler au sein d'une équipe d'hommes et de femmes compétents, talentueux et accommodants, voués à leur travail et à la région.

Du jardinier au directeur, ils m'ont beaucoup appris sur le respect, l'humilité, la fidélité, l'engagement, le dévouement et la persévérance face à tous les obstacles et défis. J'ai plus appris à leurs côtés que je n'ai donné.

J'ai travaillé dans de nombreux environnements mais l'harmonie et les liens qui existent entre les agents du PROE en font un lieu de travail très spécial.

C'est ce qui me manquera le plus lorsque le moment sera venu de partir.

Permettez-moi de vous quitter sur une pensée.

On dit toujours que l'on apprécie réellement ce que l'on a que quand on l'a perdu.

Ne faites pas cette erreur avec le PROE et l'équipe que vous avez la chance d'avoir à votre service.

M. le Président, représentants,

Je suis reconnaissant du soutien, de la courtoisie et de l'honneur dont vous avez fait preuve à mon égard.

Que Dieu vous bénisse et vous accompagne dans votre voyage vers vos familles lorsque nous nous quitterons.

Soifua.

Annexe IX: Discours de clôture de M. Asterio Takesy, Directeur du PROE

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'exprimer une fois encore nos condoléances tardives au gouvernement et au peuple de la Polynésie française, suite à l'accident d'avion qui a coûté la vie à 20 personnes le 9 août dernier. Je tiens particulièrement à exprimer ma profonde tristesse suite à la perte irréparable des hauts fonctionnaires suivants du ministère de l'Environnement :

M. Didier Laurier – Directeur de cabinet ;
M. Guillaume Ratte – Conseiller technique en matière d'environnement ;
M. Pierre Coissac – Directeur (ayant participé aux conférences du PROE de 2005 et 2006) ;
M. Éric Sesboue – Chef du bureau de l'assainissement et des infrastructures ;
Mme Moetia Fourreau – Chef adjointe du bureau de l'assainissement et des infrastructures.

Puis-je vous demander d'observer une minute de silence.

Monsieur le Président,

Permettez-moi maintenant de vous exprimer, au nom de la direction et du personnel du Secrétariat, notre sincère gratitude et nos remerciements pour votre participation, votre soutien et vos contributions constructives à l'ordre du jour de la Conférence.

Nous remercions tous nos Membres et partenaires d'avoir consacré leur temps et leurs ressources à cette Conférence. Les réunions des conseils d'administration prennent beaucoup de temps, d'énergie et de ressources à planifier et à organiser. Vous pouvez donc imaginer notre satisfaction de vous voir tous ici participer activement à l'ordre du jour et aux manifestations parallèles, faire de nouvelles connaissances ou en renouer d'anciennes, forger de nouveaux partenariats et renforcer nos efforts de collaboration. Nous accordons une importance particulière aux conseils que vous nous prodiguez et aux connaissances et données que nous acquérons durant ces réunions. Accordez-nous un peu de temps pour nous remettre de ce difficile exercice et je vous assure que nous donnerons suite à vos recommandations et demandes.

M. le Président, j'ai fait preuve de beaucoup de retenue pour ne pas mentionner certaines équipes de rugby ou de cricket, de crainte de susciter un autre barrage de – vous savez ce que je veux dire – de l'autre côté de la mer de Tasman. Mais je remercie l'Australie d'avoir émaillé notre réunion de son humour. Il est bon que nous trouvions le temps de plaisanter et de rire pendant nos délibérations officielles.

Nous disons « faafetai tele lava » à nos hôtes, le peuple et le gouvernement samoans, pour leur inébranlable soutien au Secrétariat. Nous remercions le premier ministre d'avoir honoré notre Conférence de sa présence et nous acceptons humblement ses éloges sur le travail du Secrétariat ainsi que son appui continu.

Mesdames et Messieurs les représentants, je remercie en votre nom Guam d'avoir si bien présidé la Conférence en gérant efficacement tous les points de l'ordre du jour. Merci M. le Président et veuillez exprimer notre gratitude à votre collègue, Mme Chrisostomo. Nous apprécions également tous le travail du président et des membres du comité de rédaction qui ont si bien saisi l'essence de nos débats.

M. le Président, mon personnel et moi-même sommes sensibles aux éloges, au soutien et aux contributions constructives exprimés par nos représentants et partenaires pendant cette Conférence concernant les documents et propositions présentés.

Nous vous remercions d'avoir approuvé le programme de travail et le budget pour 2008 ainsi que les nouvelles initiatives proposées, d'avoir offert votre assistance et d'avoir sollicité la nôtre pour répondre à vos besoins. Nous remercions les bailleurs qui soutiennent nos programmes et projets grâce à leur financement et leurs conseils techniques. Nous tenons également à rendre hommage aux gouvernements australiens et néo-zélandais qui, grâce au financement des programmes du Secrétariat, nous permettent de continuer d'œuvrer au service de nos Membres.

Nous rendons hommage à la présence et à la participation des représentants des organisations du CORP et attendons avec intérêt la poursuite de nos collaborations au service de nos Membres et pour compléter le travail réalisé au niveau national. Des ONG, des organismes de développement, des

institutions et le secteur privé sont également représentés parmi nous. Nous les remercions de leur participation en tant qu'observateurs, de leur organisation de manifestations parallèles et de leurs très précieux échanges.

M. le Président, cette conférence sera, à mon humble avis, spéciale et mémorable à bien des égards.

C'est la première fois qu'un directeur du Secrétariat du FEM se rend dans notre pays et honore notre Conférence de sa présence. Cette Conférence a également contribué à la mise en place d'un nouveau partenariat entre le FEM, les Membres du PROE et les partenaires de développement dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable. Le Secrétariat a eu le privilège de contribuer à cette importante initiative et nous nous réjouissons à la perspective d'y participer activement et efficacement pour aider nos Membres à tirer le meilleur parti de l'approche-programme de cette Alliance.

Cette Conférence a aussi, pour la première fois, permis aux Membres de partager des informations sur les travaux mis en œuvre pour atteindre les objectifs du Plan d'action du PROE. Permettez-moi d'encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait de participer à cette très importante activité. Nous allons de notre côté synthétiser les informations que vous nous avez présentées dans votre profil de pays.

M. le Président, nous aimerions remercier les représentants du vif intérêt qu'ils ont porté aux affaires du Secrétariat, comme en atteste leur approbation de l'évaluation indépendante de l'organisation. C'est la première fois que notre Conseil d'administration a examiné et approuvé une proposition concernant une activité aussi importante. Nous remercions l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France d'avoir offert une assistance financière et comptons soutenir le mieux possible le travail des examinateurs. Nous attendons également avec intérêt les recommandations de cette évaluation, qui ne peut que renforcer et améliorer la capacité et l'efficacité de notre Secrétariat à œuvrer au service de nos Membres.

M. le Président, je voudrais maintenant rendre hommage au travail accompli par Vito et tout mon personnel pour préparer et organiser cette Conférence. Merci, chers collègues, pour votre diligence et votre dévouement habituels et pour votre excellent travail.

Nous sommes infiniment reconnaissants à la direction de la Banque de développement du Samoa d'avoir mis ses locaux à notre disposition et remercions son personnel de son précieux concours.

Pour conclure, M. le Président, je vous souhaite, chers représentants, observateurs et partenaires, un excellent voyage de retour dans vos pays et familles et vous remercie encore de votre contribution à cette fructueuse conférence.

Sigles

Sigle	Signification
10 ^e FED	Dixième Fonds européen de développement
ACAIR	Centre australien pour la recherche agricole internationale
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AES	Convention portant création du PROE
AFD	Agence française de développement
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
ANCR	Autoévaluation nationale des capacités à renforcer (pour la gestion environnementale mondiale)
AusAID	Agence australienne pour le développement international
CBDAMPIC	Projet de renforcement des capacités en vue de l'élaboration de mesures d'adaptation dans les pays insulaires du Pacifique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CFC	Chlorofluorocarbone
CLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CMS	Convention sur les espèces migratrices
COP	Conférence des Parties
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CRISP	Initiative Corail pour le Pacifique Sud
DAR	Dispositif d'allocation des ressources (FEM)
DT	Document de travail
EFM	États fédérés de Micronésie
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFA	Agence des pêches du Forum
FFC	Comité des pêches du Forum
FOC	Comité des représentants officiels du Forum
GloBallast	Programme mondial de gestion des eaux de ballast
IBPOW	Programme de travail sur la biodiversité insulaire
ICRAN	Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens
IFRECOR	Initiative française pour les récifs coralliens
IHE	Institut pour l'éducation relative à l'eau (Delft, Pays-Bas)
IWP	Projet des eaux internationales
NOAA	Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère (États-Unis)
NZAID	Agence néo-zélandaise pour le développement international
OBIS	Système d'information biogéographique sur les océans
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
PACC	Projet océanien d'adaptation aux changements climatiques
PACER	Accord du Pacifique sur des relations économiques plus étroites
PacINET	Conférence du chapitre océanien de l'Association Internet
PACISOC	Chapitre océanien de l'Association Internet
PANSB	Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité
PBIF	Forum d'information sur la biodiversité dans le Pacifique
PDF-B	Phase B du mécanisme de préparation des projets
PEID	Petits États insulaires en développement
PEIN	Réseau océanien d'information sur l'environnement

PIGGAREP	Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables
PILN	Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes
PIREP	Projet océanien sur l'énergie renouvelable
PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
PROE	Programme régional océanien de l'environnement ou Secrétariat du...
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
RAMSI	Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon
SAO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
SMOC	Système mondial d'observation du climat
SMOC-IP	Système mondial d'observation du climat dans les îles du Pacifique
SOPAC	Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées
SRIMP-PAC	Stratégie régionale relative à l'introduction d'organismes marins nuisibles par les navires dans les pays insulaires du Pacifique
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature (anciennement Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNU	Université des Nations Unies
USCRTF	Groupe de travail des États-Unis relatif aux récifs coralliens
ZEE	Zone économique exclusive
ZMP	Zone marine protégée